
Procès-verbal

Conseil municipal du 16 décembre 2021

(Délibérations n° 2021/1285 à 2021/1405)

Présidence de M. Grégory Doucet, Maire

Le jeudi 16 décembre 2021 à 8 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 9 décembre 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans le salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Lyon.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonjour à toutes et à tous et bienvenue pour cette séance du Conseil municipal du 16 décembre 2021.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée, Madame Sonia Zdorovtsoff. Il n'y a pas d'opposition. Madame Sonia Zdorovtsoff est désignée.

Au préalable, je vous rappelle que la loi numéro 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire reconduit les dispositions relatives à la tenue des instances de Conseil municipal initialement en vigueur jusqu'au 30 septembre 2021 jusqu'au 31 juillet 2022 compris. Ainsi, le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus en exercice, soit 25 élus présents sur un total de 73.

Un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser le formulaire de pouvoir à la Direction des Assemblées à l'adresse mail indiquée dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour.

En cas de départ en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à cette même adresse.

Par ailleurs, un boîtier de vote électronique VoteBox vous a été remis à votre arrivée. Vous trouverez sur vos tables une copie du tutoriel d'utilisation de ce matériel qui vous a déjà été communiqué. Vous n'avez aucune manipulation à effectuer dans l'attente du vote test auquel nous procéderons à l'issue de l'appel nominal.

Je donne maintenant la parole à Madame Zdorovtsoff pour procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : Mme Alcover, Mme Augey, Mme Bacha-Himeur, M. Berzane, M. Billard, M. Blache, Mme Blanc, Mme Borbon, M. Bosetti, Mme Bouagga, Mme Braibant-Thoraval, M. Broliquier, Mme Bruvier Hamm, M. Chapuis, M. Chevalier, M. Chihi, M. Collomb, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Montille, M. Debray, Mme Delaunay, M. Doucet, Mme Dubois-Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, Mme Ferrari, Mme Gailliout, M. Genouvrier, M. Giraud, M. Girault, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénocque, M. Hernandez, M. Husson, M. Képénékian, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, M. Maes, Mme Maras, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Palomino, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Prieto, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, Mme Runel, M. Sécheresse, M. Souvestre, Mme Tomic, M. Vasselin, Mme Verney-Carron, Mme Vidal, Mme Zdorovtsoff, M. Zinck.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : M. Blanc (donne pouvoir à Mme de Montille), Mme Cabot (donne pouvoir à M. Revel), Mme de Laurens (donne pouvoir à Mme Dubot), M. Drioli (donne pouvoir à M. Bosetti), M. Ekinci (donne pouvoir à Mme Dubois-Bertrand), Mme Fréry (donne pouvoir à Mme Perrin), M. Vivien (donne pouvoir à Mme Prin), Mme Georgel (donne pouvoir à M. Lungenstrass), Mme Georgel (donne pouvoir à Mme Perrin), Mme Georgel (donne pouvoir à Mme Popoff)

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Billard (donne pouvoir à Mme Blanc), Mme Braibant-Thoraval (donne pouvoir à Mme Bruvier-Hamm), M. Chevalier (donne pouvoir à M. Souvestre), Mme Delaunay (donne pouvoir à M. Chihi), Mme Gailliout (donne pouvoir à Mme Ferrari), Mme Goust (donne pouvoir à M. Odiard), Mme Popoff (donne pouvoir à Mme Perrin), M. Prieto (donne pouvoir à Mme Léger), M. Sécheresse (donne pouvoir à M. Cucherat), Mme Tomic (donne pouvoir à M. Girault), Mme Vidal (donne pouvoir à M. Maes)

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents est atteint.

Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique

M. LE MAIRE : Merci, Madame Zdorovtsoff.

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents est atteint.

Pour procéder aux scrutins à venir, nous utiliserons l'outil de vote VoteBox.

En cas de problème de fonctionnement, nous pourrions procéder par vote à main levée. Pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil, nous allons procéder à un vote test.

À cet effet, je vous invite à prendre en main le ou les boîtiers de vote si vous êtes détenteurs de pouvoirs, qui vous ont été remis par la Direction des Assemblées. Je vous rappelle que les boîtiers de pouvoir sont différenciables grâce à une vignette de couleur située dans leur coin supérieur droit.

À l'ouverture du vote, vous disposerez de 30 secondes pour voter ou modifier votre vote. À la clôture du scrutin, celui-ci ne sera plus modifiable.

Pour voter, vous n'avez pas besoin d'allumer votre boîtier, celui-ci s'allumera au moment où vous appuierez sur la touche correspondant à votre choix de vote.

Le vote est ouvert.

Je vous invite à voter en appuyant sur la touche correspondant à votre choix de vote, puis sur la touche OK pour valider ce choix.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin test est clos.
Le test est concluant. Nous utiliserons donc l'outil VoteBox pour voter.

Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez toutes et tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2021.

Je mets ce procès-verbal aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le procès-verbal est adopté.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 30 juillet 2020

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier numéro 2021/1184.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu. Nous allons procéder au vote.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos.

(Adopté.)

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Je vous rappelle que, du fait des mesures sanitaires qui continuent de s'imposer à nous, le port du masque durant toute la séance reste bien sûr de mise.

Chers collègues, en introduction de ce Conseil municipal, je souhaite, chère Audrey, vous dire quelques mots sur la Fête des Lumières qui s'est déroulée, vous le savez, du 8 au 11 décembre dernier.

D'abord, vous dire ma satisfaction qu'elle ait été autorisée par les autorités préfectorales et les autorités sanitaires et que des aménagements aient pu être mis en place dans un délai extrêmement court avec beaucoup d'agilité de la part des acteurs en premier desquels bien sûr nos services, les services de la Ville de Lyon, qui ont réalisé un travail, je dois le dire, formidable, et je veux ici les en remercier publiquement.

Ensuite, vous dire ma joie à la vue des yeux ébahis au parc de la Tête d'Or, des ravissements devant la cathédrale Saint-Jean, des rires mêmes, en particulier ceux des enfants, qui résonnaient au parc Blandan. Près de 2 millions de visiteurs ont sillonné la ville quatre soirs durant pour découvrir les 31 œuvres présentées, plus de 50 000 personnes ont fréquenté chaque soir le parc de la Tête d'Or et plus de 180 000 passaient chaque soir sur les Terreaux pour y découvrir le lapin dans la lune.

Les festivités ont aussi rimé avec solidarité à l'occasion de l'opération des Lumignons du Cœur qui a permis à l'association GAELIS de récolter 35 000 euros pour poursuivre ses actions et notamment, et nous pouvons nous en réjouir, ouvrir une nouvelle épicerie solidaire pour les étudiants.

Enfin, je veux vous dire notre fierté, avec ma Première Adjointe, d'avoir concrétisé nos engagements à mettre la fête à hauteur d'enfants, à exploiter de nouveaux lieux pour diffuser la fête, à investir dans la jeune création. Notre fierté encore devant le succès rencontré par l'œuvre de Jérôme Donna au parc de la Tête d'Or. Je rappelle que Jérôme Donna est l'un des agents de la Ville et c'est bien le savoir-faire de la Direction de l'Éclairage urbain et de la Direction des Événements qui a été ainsi largement reconnu.

Un grand merci à tous ceux et à toutes celles qui ont rendu cette fête possible, nos partenaires, nos mécènes, très engagés à nos côtés, nos agents, nos prestataires, toutes les forces d'appui, policiers, gendarmes, militaires de la force Sentinelle et plus largement un grand merci aux Lyonnaises et aux Lyonnais qui ont montré que l'esprit de la fête les habitait toujours.

Je veux aussi vous dire quelques mots sur la place Gabriel Péri. Beaucoup a déjà été dit. En Conseil métropolitain et à plusieurs reprises dans les médias, j'ai dit mon attachement à ce quartier et je me réjouis du vote favorable de la délibération en Conseil métropolitain, permettant d'engager les premiers travaux d'aménagement sur la place en début d'année 2022. Cela complètera les opérations engagées pour apaiser la place, lui donner l'image qu'elle mérite, celle d'un territoire cosmopolite, populaire, vivant, animé, accueillant.

J'en profite pour remercier l'engagement des commerçants du quartier dans cet esprit et je vous le confirme ici, le travail de renforcement de l'accompagnement social et sanitaire, d'animation de la place, est engagé. La présence de la police va se poursuivre, tout comme la mobilisation des services du Procureur, vous avez déjà peut-être pu le lire ce matin dans notre journal local. Tout cela en conformité avec le plan d'action présenté le 30 juin dernier avec Mesdames les Maires d'arrondissement du 3e et du 7e. J'en profite d'ailleurs pour les remercier, ainsi que les élus des deux arrondissements, pour leur engagement et je voudrais les assurer ici publiquement de ma détermination à bien réaliser le plan d'action que nous avons construit ensemble.

Enfin, une fois n'est pas coutume, je veux vous parler d'un événement à venir. Ainsi, je souhaite vous annoncer que le 22 janvier prochain, en partenariat avec le journal Le Monde et la Villa Gillet aura lieu l'événement « Place de la République ». Il sera accueilli ici même à l'Hôtel de Ville de 9 heures 30 à 17 heures 30. Ce rendez-vous grand public et gratuit permettra d'interroger ce que sont la République et la démocratie au XXIe siècle afin de redonner, je dirais, goût et intérêt à la chose publique. Or, à l'aube d'une période électorale, il est particulièrement essentiel d'intéresser et de mobiliser, surtout les jeunes et, en tant qu'élus, il est de notre responsabilité, je crois, de mettre en œuvre tous les moyens à notre disposition pour donner confiance et envie de participer à la chose publique. C'est bien l'objectif de cet événement, « Place de la République ».

Des invités prestigieux seront réunis dans le cadre de conférences, de débats ou encore de cartes blanches, pour ne citer que quelques-uns : Dominique Bourg, David Djajz, Catherine Larrère, Loïc Blondiaux, Cynthia Fleury ou encore Réjane Sénac, qui ont tous déjà et toutes confirmé leur présence.

Durant cette journée, ils échangeront sur les nouvelles mobilisations et comment elles participent à une fragmentation de la vie collective, mais aussi témoignent d'une aspiration à défendre les valeurs républicaines. Ils présenteront également les nouveaux dispositifs participatifs ou délibératifs, qui enrichissent le débat démocratique. La veille, toujours à l'Hôtel de Ville, et dans le cadre du dispositif « Le Bureau des Idées » de la Villa Gillet, des lycéens, des étudiants ou encore des usagers des centres sociaux seront réunis pour bénéficier de rencontres privilégiées avec une dizaine d'intervenants ou encore d'ateliers autour des médias et de la démocratie. À l'issue de la journée en plénière, ils imagineront 10 propositions pour l'avenir qu'ils viendront formuler le lendemain sur scène aux côtés des panélistes. L'école Ciné Fabrique réalise également un documentaire pour livrer le témoignage d'une époque, de la pensée de la jeunesse d'aujourd'hui.

Enfin, plusieurs événements organisés en amont du week-end dans les universités ou dans les lieux culturels et d'éducation populaire seront labellisés « Place de la République ».

Chers collègues, j'espère vous voir bien évidemment nombreuses et nombreux à l'occasion de cet événement qui ne se veut pas partisan, mais bel et bien une dose de vitamines pour notre démocratie.

Un tout dernier mot très rapide pour nous féliciter du dépôt formel de candidature de la Ville de Lyon au dispositif Territoire Zéro Chômeur. Je voulais remercier à la fois les équipes et les élus qui ont rendu possible cette candidature dans la foulée de plusieurs délibérations que nous avons pu passer précédemment.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Madame Palomino pour le groupe Progressistes et Républicains. C'est à vous pour 8 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,
Chers collègues,

Cette intervention préliminaire portera sur trois sujets distincts en lien avec des événements et déclarations récentes.

Je voudrais dans un premier temps m'adresser à Madame la Première Adjointe et je tiens à la saluer pour son intervention lors du dernier Conseil concernant le juste respect auquel chacun a droit et pour lequel nous devons nous battre au quotidien. C'est un engagement de chaque instant, un engagement fondamentalement républicain, un engagement avec lequel nous ne devons pas nous soustraire. Vous-même, Monsieur le Maire, avez rappelé récemment à des élus l'importance du respect et de l'écoute lors de l'expression orale d'une élue dans un Conseil.

Parce que je sais que la lutte pour l'égalité de tous est l'un de nos engagements communs, j'ai été très surprise lors du Conseil d'arrondissement du 4e que le Maire se permette à deux reprises de questionner la compétence des femmes élues de son opposition, la première en laissant entendre qu'elle attendait de savoir ce que votait un autre élu avant de savoir quoi décider elle-même, la seconde, moi-même, lorsqu'il a laissé entendre que je n'étais pas à l'initiative de mes propos lors de mes interventions. Ces remarques disqualifiantes, servies dans une instance, à des femmes, à elles seules, font partie de ces remises en cause qui ne devraient plus exister actuellement, à l'heure où la lutte pour la parité et l'égalité entre les hommes et les femmes devraient être une évidence pour tous. Espérons que ce sera le cas en 2022.

Je vous remercie donc par avance, Monsieur le Maire, Madame la Première Adjointe, de la sensibilisation auprès de Monsieur le Maire du 4e pour que de tels comportements ne se reproduisent plus.

Le second sujet est en lien cette fois-ci avec la question qui va vous être posée par le 4e arrondissement concernant l'accès à la culture pour tous. Étrange choix que de mettre en lumière une telle volonté, alors même que votre majorité et celle de la Métropole ont scellé le destin il y a peu de nombreux projets culturels et artistiques qu'accueillent les usines Fagor Brandt de Gerland. Il s'agissait pourtant là d'un lieu accessible à tous, d'un lieu innovant et accueillant, d'un lieu reconnu dans toute notre agglomération et bien au-delà. J'ai interrogé à ce sujet lors du dernier Conseil Madame la Maire du 7e arrondissement, ainsi que Madame l'Adjointe à la Culture. J'ai eu votre réponse, Monsieur le Maire, mais pas la parole de vos Adjointes. Car je trouvais particulièrement intéressante la proposition faite par Madame Dubot lors de la campagne électorale de pérenniser ce lieu et d'en diversifier les usages à destination des Lyonnais et des Lyonnaises et je suis très surprise qu'elle n'ait pas été considérée par la Métropole ni soutenue par l'exécutif municipal. Je connais par ailleurs l'engagement de Madame Nathalie Perrin-Gilbert, Adjointe à la Culture, sur ces questions éminemment culturelles et sociales. Je connais également son énergie pour défendre les projets qu'elle croit justes et un certain nombre d'entre nous en ont été témoins en ces lieux et dans d'autres instances de sa détermination. Aussi aimerais-je aujourd'hui pouvoir connaître leur avis sur ce sujet.

Le troisième sujet concerne la gestion des transports en commun de nos territoires. C'est un sujet important qui nous concerne tous et j'aimerais revenir ici sur les décisions prises mardi par le Président de la Métropole de Lyon. Monsieur le Maire, nous connaissons vos engagements en faveur de la juste représentation de tous dans l'ensemble des assemblées au travers de la proportionnelle. Nous sommes très surpris que vous n'ayez pas soutenu la demande légitime des groupes d'opposition de conserver leur juste place au sein de l'organisme qui remplacera le SYTRAL au 1er janvier 2022. En effet, le Président de la Métropole, Bruno Bernard, a balayé toutes les propositions et tous les accords qui lui ont été proposés en amont du Conseil pour permettre à chacun d'être justement représenté. Avec cette décision et en l'absence d'opposition désormais, il s'est créé dans cette majorité une majorité écologiste absolue, c'est-à-dire une majorité dans laquelle il n'y a plus besoin de ses partenaires et donc plus besoin de les écouter. Ces derniers apprécieront. L'histoire a montré que ce genre de méthodes crée de nouvelles oppositions là où, auparavant, elles n'existaient pas. La stratégie de mobilité de nos territoires ne devrait pas être une tribune militante. Le SYTRAL ne devrait pas être réduit à une assemblée générale des écologistes. Lorsqu'on est entre soi, la tentation arrive vite de ne plus écouter personne. Une stratégie de mobilité ne peut se construire sans dialogue. Elle doit être le fruit d'échanges, au-delà des clivages politiques et des territoires. Nous voyons en tout cas avec cette décision s'allumer un voyant rouge concernant le respect de la pluralité et de la démocratie.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour la prise en compte de mon intervention sur ces trois sujets et espère avoir votre point de vue, mais aussi celui de vos Adjointes, cités dans mes propos.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Palomino.

Nous allons d'abord, si vous me le permettez, poursuivre l'ordre des interventions. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur les points que vous avez soulevés.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 10 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Avant de commencer l'ordre du jour de notre Conseil, au nom du groupe Pour Lyon, si vous le permettez, quelques propos liminaires.

J'aurais pu, une nouvelle fois, vous dire combien nous inquiètent les politiques publiques que vous menez en matière de mobilité, de sécurité, de logement ou de propreté. J'aurais pu vous interpeller à nouveau sur le manque désolant d'ambition de vos politiques environnementales, sur leur incohérence stérilisante, contre lesquelles sera sans effet la débauche des coups de communication désormais rituels qui en accompagnent inmanquablement l'annonce. J'aurais pu également vous parler du fossé qui se creuse chaque jour davantage entre vos promesses de campagne et vos réalisations. J'aurais pu me désoler de la surabondance de vos consultations, audits et autres concertations, comme autant d'initiatives avortées, signes de votre incapacité à joindre jamais la parole aux actes. J'aurais pu.

Mais à quoi bon, puisqu'en parfait trou noir de la politique, vous n'avez de cesse que de néantiser toute matière et toute lumière, même celle du bon sens commun et des vertus cardinales ?

J'en veux pour preuve ce qui s'est passé cette semaine au Conseil de la Métropole. Signe d'un autoritarisme d'un autre temps, que dit la réduction drastique de la place de l'opposition au sein du nouvel établissement qui remplacera le SYTRAL ? Elle révèle ce principe injuste d'action qui vous tient lieu de morale et de tactique. Dans les municipalités vertes, la seule question qui vaille est de savoir jusqu'où on peut aller trop loin. Jamais par le passé un Président de la Métropole ne s'était permis d'aller aussi loin dans la mise à l'écart de toute opposition. Sachez que nous soutenons pleinement nos collègues de la Métropole qui refusent de siéger au sein de la future autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais.

Une nouvelle fois, vous bafouez ce principe que vous ne cessez par ailleurs d'invoquer, le respect du pluralisme démocratique. Cela donne le ton de votre événement « Place de la République » du 22 janvier prochain.

Mais venons-en à nos lumières, puisque c'est initialement le sujet que je souhaitais aborder. Je limiterai mon propos à l'édition 2021 de la Fête des Lumières, événement majeur entre tous, précieux héritage chargé d'histoire et d'une symbolique spécifiquement lyonnaise, dont notre devoir est de préserver la singularité.

Pendant quatre jours, nous avons entendu parler flamand, italien, anglais, espagnol dans les rues de Lyon devenue joyeuse tour de Babel. Des visiteurs depuis longtemps fidélisés sont venus en grand nombre des quatre coins de France et d'abord de notre région malgré un contexte très contraint. Dans l'adversité, Lyon a encore une fois manifesté de grandes ressources et d'abord celles éminentes de certains des principaux acteurs de cette fête. Nous voudrions ici remercier chaleureusement artistes et techniciens, qui ont réalisé les œuvres, les services de la Ville, engagés dans le processus d'organisation de cet événement, et notamment la Direction des Événements et de l'Animation ou la Direction de l'Éclairage urbain ou encore la Direction Logistique et Festivités, les agents du SYTRAL évidemment, les quelque 1500 personnes qui ont été mobilisées pour assurer la sécurité de l'événement, qu'il s'agisse de policiers municipaux, des forces mobiles, des policiers nationaux, en lien avec les services de la Préfecture, des gendarmes, des agents de sécurité privés, des agents de surveillance de la voie publique, des militaires de l'opération Sentinelle ou encore de nos sapeurs-pompiers, etc., etc. Mais aussi le Club des Partenaires, qui, malgré un contexte tendu pour eux, a encore été présent pour accompagner cette fête.

Mais, malgré tout, l'édition 2021 que vous annoncez grandiose a manqué parfois de lumière au point d'en paraître terne. Son dimensionnement notamment a laissé à désirer. Lorsque 35 sites étaient investis en 2019 pour 72 propositions artistiques, c'est seulement 31 œuvres qui ont été présentées cette année.

Je ne rentrerai pas dans l'appréciation artistique, qui appartient à chacun, mais je citerai toutefois la colline de Fourvière, sans relief ni couleur,

ce qui est un comble, et la place Bellecour, qui en aura déconcerté beaucoup.

Nous pensons que cette Fête des Lumières devrait rester ce qu'elle a toujours été, l'occasion d'un de ces moments de ferveur, où les Lyonnais se donnent en spectacle à eux-mêmes, se fêtent et se mettent en beauté afin de se séduire à travers le prisme bigarré des composantes de classes et de générations de leur population.

Vous qui défendez une ville à hauteur d'enfant, voulant trop convaincre, vous êtes tombé, me semble-t-il, dans l'ornière du prosélytisme de sorte que certaines œuvres trop démonstratives et intellectualisées auront échoué à toucher le plus grand nombre.

Si, comme le Maire du 4e le propose dans les questions d'arrondissement qui vont suivre, vous voulez passer de la culture pour tous à la culture avec tous, il est essentiel que les œuvres restent avant tout accessibles à tous.

Vous vouliez, dites-vous, rendre la Fête des Lumières aux Lyonnais, en la déployant dans tous les arrondissements. Pourquoi ne pas l'avoir fait en 2021 ? Vos professions de foi en la matière auront désormais de quoi laisser dubitatifs les esprits simples plus friands d'actes que de promesses. De quelle lumière la fête de 2022 sera-t-elle le nom sous la double injonction contradictoire des contraintes sécuritaires imposées par le risque terroriste et du périmètre scénique propre aux règles de l'art ? Celui d'un produit dégradé ? D'un ersatz médiocrement festif ? Je ne l'espère pas. Ainsi avons-nous déjà constaté avec l'extension du parc Blandan qu'une œuvre détachée de l'ensemble sera plus ou moins boudée par le public.

Enfin, nous nous sommes étonnés de l'œuvre présentée place des Terreaux. À chacun son art, mais ce conte aztèque, Le lapin dans la lune, nous a déroutés, comme nous a étonnés ce choix d'un sacrifice viandard en diable de la part d'une majorité verte habituellement allergique à l'idée même de viande morte et à consommer. Comment dès lors interpréter la suppression de la viande à l'école ou vos déclarations belliqueuses contre le foie gras ? Faut-il chercher quelques effets rédempteurs pour un monde rouge sang dans ce sacrifice final du lapin vert de peur ? Encore un énième paradoxe vert.

Sachez que, malgré tout ce qui peut nous opposer, nous communions avec vous dans l'espérance d'un rayonnement reconduit de notre Ville à la face du monde et qui, au-delà de ces quatre jours de fête, lui permettra de continuer à créer des passerelles culturelles, politiques, économiques et diplomatiques. Ce savoir-faire reconnu par tous présente l'inestimable avantage d'atténuer les fautes de goût et les faux pas. Espérons que Lyon préservera son leadership des festivals Lumière et continuera de briller au firmament des grands lieux de mémoire et de culture.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille, c'est à vous pour 10 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

En ce début de Conseil, un mot sur la Fête des Lumières, pour nous féliciter qu'elle ait pu se dérouler grâce la mobilisation de tous et notamment des services de sécurité et de secours, avec une mention spéciale pour la Direction de l'Éclairage public qui, une fois encore, a su nous émerveiller avec son spectacle, « Ricochets » au parc de la Tête d'Or.

Un mot rapide aussi pour confirmer notre soutien aux propos de Yann Cucherat à propos de ce qui s'est passé à la Métropole sur le SYTRAL.

Mais dans ce propos préliminaire, je voudrais de nouveau vous parler de la Guillotière au lendemain du Conseil de la Métropole, dont j'ai pu suivre avec attention les débats qui ont eu lieu mardi après-midi.

Je constate que beaucoup de groupes avaient demandé un temps de parole sur ce sujet, preuve qu'il est bien prioritaire et que les membres de l'opposition attendent unanimement des réponses plus convaincantes à leurs questions.

Monsieur le Maire, dans votre intervention mardi à la Métropole, vous persistez à vous tromper de cible. Je reprends vos mots. Nous faisons polémique. Nous caricaturons la situation de la place Gabriel Péri. Nous sommes les professionnels de la récupération politicienne. Si nous sommes les faiseurs de trouble à vos yeux, alors, je le répète, vous vous trompez. Je ne sais pas de votre posture ou des solutions apportées au problème ce qui m'irrite le plus.

Monsieur le Maire, retrouvons un peu d'humilité et oublions les postures sur ce sujet qui ne sont pas dignes des attentes de nos concitoyens. Voilà pour ce qui est de la forme.

Pour le fond, ce qui est somme toute le plus important, lors du dernier Conseil, je vous demandais, un, d'afficher un courage politique, deux, de mettre ce dossier en haut de la pile.

Afficher un courage politique, vous l'avez fait dès le lendemain, présent avec Monsieur le Préfet sur la place du Pont, accompagné des forces de l'ordre, une image forte que nous attendions. Je salue ce déplacement et je vous en remercie.

Mettre ce dossier en haut de la pile, quelques jours plus tard, je lisais dans les colonnes d'un quotidien lyonnais que vous vous empariez personnellement de ce dossier. Je salue aussi cette décision et je vous en remercie.

J'avais aussi demandé de mettre la Guillotière à l'ordre du jour des Conseils d'arrondissement des 3e et 7e de manière systématique afin que vous puissiez nous donner l'avancement des travaux de manière régulière. Je n'ai pas eu de réponse sur ce point. Je veux bien connaître votre opinion sur cette suggestion.

Nous aurions par exemple pu apprendre qu'une unité de police, et c'est très bien – nous avons lu cela ce matin dans le journal avant le Conseil municipal –, de 31 agents sera dédiée à la Guillotière à partir de février 2022. Nous nous en réjouissons, même si cette date nous étonne un peu à l'approche des élections présidentielles.

Depuis le dernier Conseil, la Guillotière a retrouvé un peu de sérénité. Les retours des habitants le confirment. Aujourd'hui, nous apprenons que les enseignes Casino et McDo ont décidé de revenir à des horaires plus normaux. Nous nous en réjouissons. Le renforcement de la présence policière, dont vous n'étiez pas initialement un grand défenseur, mais dont vous avez finalement été acteur, ainsi que la volonté politique affichée paient.

Mais si j'ai demandé un temps de parole, c'est parce que je souhaite que le sujet de la Guillotière reste prioritaire. Or, ces derniers jours, des étudiants ont lancé une pétition demandant des cours en visio à partir de 20 heures pour ne pas avoir à traverser la place. À Lyon, en 2022, acceptons-nous de priver des étudiants de cours en présentiel, non à cause d'un virus, mais à cause de l'insécurité d'un quartier ? Je ne m'y résignerai pas. Cela me conforte dans la conviction que nous ne pouvons et ne devons pas relâcher la pression.

J'ai deux demandes précises aujourd'hui.

Un, nous vous demandons un rétro-planning. Si vous ne pouvez pas aujourd'hui, nous ne le comprenons bien, avoir un plan d'action complètement ficelé, nous aimerions avoir de la visibilité, savoir quelles sont vos ambitions dans le temps. Nous aimerions avoir une projection. Donnez-nous des perspectives. Nous attendons de la clarté.

Nous vous demandons, deuxième point, des actions plus adaptées au quartier. Un engagement financier de 2,3 millions d'euros pour la Métropole et 1,5 million pour la Ville a été indiqué mardi lors du débat métropolitain pour trois priorités : végétalisation, piétonnisation et pistes cyclables. Non seulement nous pensons que cela n'apaisera en rien ce quartier, au contraire, en quoi ajouter de l'espace piétonnier réduira le nombre de personnes amassées sur la place ? Je crois au contraire que cela ne fera qu'accroître rassemblements et trafics. En quoi ajouter des pistes cyclables apaisera le quartier ? Je crois au contraire que cela créera davantage de bouchons cours Gambetta. Je vous invite à lire attentivement l'étude INRIX qui place la Métropole de Lyon dans le peloton de tête des métropoles les plus embouteillées au monde ! Nous devançons la ville de Mexico.

Soyons plus audacieux pour la Guillotière et apportons des idées crédibles et innovantes. Emparons-nous de cette question plus encore.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous pour 10 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Nous démarrons ce matin la dernière séance publique de l'année 2021 de notre Conseil municipal. Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter, au nom du groupe Lyon en Commun, de belles fêtes de fin d'année à venir, des souhaits qui s'adressent également à celles et ceux qui vous sont chers. Nos vœux vont également aux équipes, collaborateurs et collaboratrices, services, qui nous accompagnent au quotidien sur le chemin de l'engagement public.

Permettez-moi également de nous souhaiter une dernière séance publique dont les débats et votes seront à la hauteur de la responsabilité qui est la nôtre, que nous soyons dans la minorité ou la majorité de cette assemblée, avec, je le sais, de part et d'autre, un amour grand pour notre ville, une attention forte pour ses habitantes et habitants.

En cette période un peu particulière de fin d'année, notre groupe souhaite également partager avec vous à la fois quelques éléments de rétrospective sur 2020-2021 et à la fois quelques lignes de perspective pour 2022 et les années à venir.

Évidemment, nous reconnaissons tout d'abord combien la pandémie de Covid avec ses multiples variants a continué de peser en 2021 sur notre vie individuelle et collective. Ni la vie en ville ni la vie municipale ne sont exactement les mêmes depuis l'apparition du virus. La fatigue est présente partout. Les impatiences sont exacerbées. Les décompensations existent. Dans nos services, dans nos quartiers, personne n'est réellement épargné. Il est de notre devoir de comprendre, d'accompagner et de soulager ce qui est en train de s'exprimer.

Le groupe Lyon en Commun salue les femmes et les hommes qui se sont démenés tout au long de ces derniers mois pour maintenir la vie dans les crèches, les écoles et tous les établissements d'enseignement et de recherche, les hôpitaux, les EHPAD, les transports en commun, les théâtres et tous les lieux de culture, les bibliothèques, les restaurants, les lieux de vie nocturne, les Maires d'arrondissement, les CCAS et Maisons de la Métropole, les Missions locales et agences Pôle Emploi, les associations, commerces et services de proximité.

Notre collègue Sandrine Runel interviendra tout à l'heure pour notre majorité pour exprimer combien nous voulons non seulement préserver mais aussi développer nos services publics municipaux. En 2021, la décision a été prise de recruter durant notre mandat 400 agents supplémentaires pour renforcer le maillage et la qualité de nos services municipaux de proximité au contact du public dans tous les quartiers de notre ville. Peu de municipalités ont le courage de défendre ainsi l'emploi public.

Je veux personnellement, parce que mes quelques années de compagnonnage avec lui font que je connais la sincérité totale de son engagement, remercier Laurent Bosetti, votre Adjoint à la Promotion des services publics, Monsieur le Maire.

Dans le contexte pandémique que je viens de rappeler, le secteur de la culture a été particulièrement malmené avec, après la fermeture totale des lieux, des réouvertures progressives, des jauges évolutives, des protocoles sanitaires stricts, des équipes épuisées, des angoisses fortes, quant au retour très progressif, trop progressif du public dans les salles.

Merci, Monsieur le Maire, de m'avoir fait confiance dans le pilotage de notre fonds d'urgence pour la culture et 2021 a encore été une année de soutien fort aux artistes avec au total un peu plus de 600 000 euros d'aides financières directes de la part de notre municipalité aux artistes, auteurs et autrices, créateurs et créatrices. Ce dispositif d'aide directe aux artistes a été unique en France, mais nous n'avons pas été seuls aux côtés du secteur culturel et nous avons été en dialogue constant avec le ministère de la Culture, la Préfecture, la DRAC, le Centre national du Cinéma, le Centre national de la Musique. Et notamment parce que la Ville de Lyon a été très proactive, l'État a été également présent.

À ce sujet, la dernière nouvelle que je peux partager avec vous est celle-ci : alors que la Halle Tony Garnier n'avait bénéficié d'aucune aide jusqu'à présent, en raison de son statut d'équipement public, elle vient d'être reconnue et y a quelques semaines éligible à une aide exceptionnelle de l'État dans le cadre du plan de relance et en compensation des pertes de recettes de billetterie. Une aide d'un peu plus de 1 million d'euros va lui être versée par l'État, ce qui va lui permettre après 18 mois de fermeture sur 2020-2021 de démarrer l'année 2022 avec une situation financière saine, sans menace sur la pérennité de ses emplois permanents ni de son activité.

En tant que membre du groupe Lyon en Commun, je dois dire que nous devons rester extrêmement vigilants quant à la vitalité du secteur culturel dans notre Ville, bien sûr en raison de la crise sanitaire, mais aussi face à des choix politiques qui feraient que notre Ville s'assècherait et se viderait de ses forces créatives au profit de territoires au foncier moins coûteux.

Je sais compter sur l'action des Adjointes et Adjoint à la Culture de nos neuf arrondissements pour veiller à préserver et développer avec nous des espaces ouverts à la création. Adjointes et Adjoint avec lesquels nous allons avancer durant cette année 2022, que nous allons consacrer ensemble au droit culturel.

Nous allons aussi travailler avec la Ville de Villeurbanne, capitale française de la Culture en 2022, avec notamment, comme vous l'avez annoncé, Monsieur le Maire, une fête de la musique en commun, organisée sur un linéaire de 6,5 kilomètres, qui reliera nos deux villes et mêlera nos acteurs culturels, les habitantes et habitants villeurbannais et lyonnais. D'autres événements sont également en préparation en commun de nos deux villes. Nous le travaillons avec Cédric Van Styvendael, Maire de Villeurbanne, et Stéphane Frioux, son Adjoint à la Culture. Ceci est très positif et nous nous en réjouissons.

Pour autant, les groupes Lyon et Métropole en Commun demandent que le Président de la Métropole de Lyon révise sa position et permette au site de l'ancienne usine Fagor de garder des espaces dédiés à la création et l'expérimentation artistique.

De même, nous voulons que la Mairie de Lyon et la Mairie du 7^e arrondissement soient associées à la réflexion sur le devenir de la Halle Debourg, qui a été rouverte grâce à des acteurs culturels. Je pense à Emmanuel Meirieu, dont le spectacle « Les Naufragés », joué sur place en 2018, est resté gravé dans les esprits de tous, mais aussi bien sûr aux équipes de l'événement « Peinture fraîche ».

2021 a été marquée également par le vote au mois de mars dernier de la programmation pluriannuelle d'investissement pour le mandat 2021-2026, un plan d'investissement ambitieux, à hauteur de 1,2 milliard d'euros, avec des travaux importants prévus pour construire ou réhabiliter des crèches, des écoles, des équipements sportifs et culturels, aménager nos espaces et parcs publics.

Je veux saluer, nous voulons saluer l'engagement de nos collègues, Audrey Hénocque, Sylvain Godinot, Stéphanie Léger, Steven Vasselín, Julie Nublat-Faure, Nicolas Husson, Valentin Lungenstrass, ainsi que les neuf Maires d'arrondissement. Car, après avoir élaboré et voté cette programmation pluriannuelle d'investissement, nous devons la mettre en œuvre et pour cela, l'ambition et le portage politique sont essentiels.

Cette PPI ambitieuse et engagée vise à répondre aux besoins de notre Ville et de ses habitants, répondre également aux enjeux de la transition écologique avec des opérations de rénovation thermique de nos bâtiments et d'aménagement d'espaces vivants et naturels en ville. Elle permet aussi de soutenir l'activité des entreprises, de créer de l'emploi sur notre territoire, de soutenir et développer les filières de formation et d'insertion professionnelle, notamment autour de nouveaux métiers liés à la préservation et la meilleure prise en compte de l'environnement. Les villes jouent un rôle majeur en matière économique et notre exécutif y prend toute sa part. Camille Augey le sait bien et y veille également en tant qu'Adjointe à l'Emploi.

S'il doit être à l'écoute des entreprises, sources d'innovations, créatrices d'activité économique et d'emploi, le politique doit également veiller à poser un cadre clair et régulateur. Nous saluons le travail que vous menez en ce sens, Monsieur le Maire, car ce cadre faisait cruellement défaut par le passé, parfois au détriment des intérêts de notre Ville et donc des Lyonnaises et des Lyonnais.

Nous saluons aussi l'engagement de votre Première Adjointe, que ce soit pour mener la Commission d'Appel d'Offres de notre Ville, introduire des critères sociaux et écologiques à notre commande publique ou élaborer une charte du mécénat et du partenariat, qui donne sens à l'action conjointe d'une municipalité et des acteurs économiques sur son territoire. Ce nouveau rapport aux entreprises, respectueux mais clair, est pour notre groupe un marqueur fort de cette année 2021.

Je terminerai mon propos en disant que nous ne faisons pas ville, nous ne faisons pas société sans prendre soin des personnes les plus vulnérables. Il est important pour nous que Lyon se mobilise autour des questions d'accueil, d'hébergement, de services essentiels à la personne. Et nous savons que nos collègues Sandrine Runel et Sylvie Tomic agissent en ce sens avec vous et avec conviction.

Faire société, c'est aussi mêler les générations. Et nous saluons la création des Conseils des Aînés, des Conseils des Enfants, dans plusieurs arrondissements de la Ville, la piétonnisation d'espaces aux abords des écoles, mais aussi dans la ville, qui permettent à chacune et chacun de reprendre possession de l'espace public en toute sécurité de déplacement, le développement des projets intergénérationnels également, qui réunissent enfants et personnes âgées dans une relation bénéfique de part et d'autre. Merci, Alexandre Chevalier et Tristan Debray, du nouvel élan que vous avez su impulser à cette politique.

Pourrais-je terminer mon propos sans parler de sécurité ? On me le reprocherait si je ne le faisais pas et pourtant, je suis persuadée que, si la sécurité est un droit fondamental de la personne, nous ne sommes pas en insécurité à Lyon. Bien sûr qu'il y a des problèmes à résoudre et nous y travaillons tous ensemble, aux côtés de notre collègue Mohamed Chihi, que je tiens à saluer tout particulièrement, tant avec vous, Monsieur le Maire, il est exposé sur cette question. Mais je tiens à dire, nous tenons à dire, que la sécurité est avant tout le résultat d'une politique qui allie les moyens donnés à l'éducation, à la vie sportive et culturelle, à l'insertion professionnelle, aux conditions d'habitant, une politique qui

mêle mesures de prévention, de médiation, de sanction juste et proportionnée, de réparation. En aucun cas, et j'en termine, la vindicte populaire et haineuse ne fait politique ni n'apporte des solutions durables et vivables. En aucun cas la stigmatisation de personnes, de nationalités, d'appartenances religieuses, de quartiers, ne fait avancer l'action collective ni le bien-être en ville. Il est de notre responsabilité d'élus, à qui les Lyonnaises et Lyonnais ont confié la responsabilité de la parole politique et publique, de garder cela en tête. Nous ne ferions pas honneur ni à notre fonction ni à notre Ville si jamais nous l'oublions.

Je vous remercie de votre attention et nous souhaite à toutes et tous une séance respectueuse et constructive.

M. LE MAIRE : Merci, chère Nathalie.

Merci pour cette rétrospective, effectivement, et ces quelques mots de perspective. Vous en avez profité pour répondre notamment à Madame Palomino sur sa question sur Fagor en partageant votre avis.

Je ne vais pas revenir sur tous les points. Je voulais simplement, comme je les ai abordés moi-même dans mon introduction, revenir sur deux sujets.

Je regrette, Monsieur Cucherat, que vous ayez vu dans Le lapin dans la lune simplement un exemple de vidéo de marmiton.com de préparation du pâté-croûte. Ce n'est pas du tout ce que j'y ai vu et je pense que les 180 000 personnes qui y passaient chaque soir ont vu autre chose. Beaucoup, notamment les plus jeunes, étaient ravis de pouvoir découvrir un conte aztèque, même si ce dernier effectivement se termine par le sacrifice du lapin dans le feu de bois. C'est comme cela. Nous n'allons pas refaire la cosmogonie aztèque.

Concernant la question de la place Gabriel Péri, chère Madame de Montille, simplement vous rappeler, puisque vous laissiez entendre que la mobilisation policière n'était pas ma tasse de thé, simplement vous rappeler que c'est moi qui suis allé voir le ministre de l'Intérieur pour lui demander un renforcement d'effectif et c'était quelques semaines après notre élection. Donc le déficit d'effectif, y compris sur la place Gabriel Péri, j'en ai fait le constat dès notre arrivée, pour tout vous dire même avant. Cela n'avait pas été fait auparavant. Dont acte. C'est moi qui l'ai fait. Les 30 policiers qui sont aujourd'hui affectés, c'est exactement le nombre d'effectifs supplémentaires que j'ai réclamé au Préfet plusieurs mois auparavant. La mobilisation d'une trentaine de CRS pendant quelques semaines, que vous avez vous-même observée, avait été la première manifestation. Bien évidemment, nous le savions, il y avait besoin d'une présence policière renforcée sur cette place et je me réjouis que les autorités préfectorales aient entendu ma demande.

Concernant la situation du dossier dans la pile qu'il y a sur mon bureau, si j'ai pu présenter avec Mesdames les Maires d'arrondissement, Fanny Dubot et Véronique Dubois-Bertrand, ainsi qu'avec la Vice-Présidente Vessiller, le 30 juin dernier, un plan d'action présentant – je n'ai plus le chiffre précis en tête – plusieurs dizaines d'actions à déployer pour le quartier Guillotière-Moncey, c'est bien que le dossier était quand même très, très haut dans la pile. C'est moi-même qui ai décidé de faire du sujet Guillotière-Moncey un projet. C'est pour cela que j'ai recruté une directrice de projet. C'est pour cela que je préside moi-même les comités de pilotage, qui réunissent quasiment la moitié de mon exécutif et un grand nombre de services, ainsi que plusieurs Vice-Présidents et Vice-Présidentes de la Métropole. Et nous avons même convenu, pour tout vous dire, hier soir, avec le Préfet et ses services, que certains membres de la Préfecture seront aussi invités aux comités de pilotage que nous organisons. Je m'en suis réjoui auprès du Préfet, puisque c'est effectivement par la coopération, la coordination de nos actions que nous savons que nous allons réussir à faire évoluer ce quartier et lui rendre la qualité de vie qu'il mérite. Je crois que c'est en bonne voie. J'en veux pour preuve la mobilisation des commerçants récente pour animer la vie de quartier et lui redonner une tout autre image que celle qui lui a malheureusement été collée au cours des dernières semaines par certains médias et groupes politiques, qui ont préféré dénigrer ce quartier, qui pourtant est l'un des quartiers emblématiques de notre Ville et auquel je suis attaché bien sûr, mais auquel vous êtes aussi très certainement attachés.

Quant à l'opération que vous avez signalée tout à l'heure, que nous avions réalisée avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur – je tiens à le préciser –, il se trouve qu'elle est intervenue le lendemain de notre Conseil municipal, mais je tiens à préciser ici qu'une telle opération, mobilisant autant de services de police, que ce soit du commissariat du 3e arrondissement ou de la police de l'air et des frontières ou des CRS et de la police municipale, ne s'organise pas en 24 heures. Ce n'est pas vrai. Cette opération était prévue de très longue date. Elle était même prévue bien avant, pour tout vous dire, l'annonce et la venue de nos amis de CNews, amis bien sûr entre guillemets.

Je voulais rétablir ces quelques vérités, parce que j'espère qu'ainsi, nous allons pouvoir revenir sur les faits et rien que les faits et pas sur des fantasmes.

Je ne reviendrai pas sur les autres points. Nous allons poursuivre notre ordre du jour. Nous avons un ordre du jour relativement chargé, comme d'habitude. Je suis certain que vous aurez l'occasion de revenir sur le sujet tout au long de ce Conseil.

Questions des Conseils des 4e, 5e et 6e arrondissements

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions des Conseils d'arrondissement.

Nous examinons aujourd'hui les questions des 4e, 5e et 6e arrondissements.

Question du Conseil du 4e arrondissement - De la culture pour tous à la culture avec tous, quels outils pour favoriser les droits culturels sur notre territoire ?

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Monsieur Rémi Zinck, Maire du 4e arrondissement. C'est à vous.

M. ZINCK Rémi, Maire du 4e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Depuis le début de notre mandature, à chaque séance du Conseil municipal, nous votons des mesures pour lutter contre les conséquences économiques, sociales, sociétales, de la crise sanitaire que nous vivons maintenant depuis deux années.

Bien que, dans cette assemblée, nous aurions toutes et tous les conséquences de cette crise, les solutions apportées sont différentes, voire opposées les unes aux autres.

À ce contexte municipal s'ajoutent maintenant les passions de l'élection présidentielle. Certains proposent l'ordre, la surveillance, le retour aux valeurs conservatrices, le repli identitaire, la fermeture et l'exclusion, une France transformée en vaste camp de Guantanamo. Rassurons-nous, à la française.

De son côté, l'exécutif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes milite activement pour le recours à la vidéosurveillance dans nos quartiers, tout en envisageant de tailler dans le budget de la culture.

Face à ces propositions, Monsieur le Maire, il nous faut lutter pour préserver une société fraternelle et fidèle à sa devise. Sans culture, pas de démocratie. La culture qui nous questionne, qui nous bouleverse, qui nous entraîne. La culture qui nous élève. La culture qui nous permet de faire ensemble société.

Monsieur le Maire, afin de permettre à chaque individu à travers la culture de s'interroger sur le sens de l'intérêt général et de redonner à chacun et chacune la conscience qu'il n'y a qu'ensemble que nous pouvons faire société, comment reconnaître aux droits culturels leur vocation à dépasser le seul champ des politiques culturelles ? Et, en conséquence, de quel outil peut se doter notre municipalité pour passer d'une politique de culture pour tous à une politique de culture avec tous ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Zinck.

Pour vous répondre, je passe la parole à Madame Perrin-Gilbert.

Madame PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 4e, cher Rémi,

Vous nous interrogez sur les outils de la mise en œuvre des droits culturels sur le territoire de notre Ville dans une continuité de la culture pour tous à la culture avec tous, qui sous-entendrait peut-être que l'une viendrait avant l'autre.

Je crois avoir déjà donné les signes et pouvoir affirmer que, sous notre mandature, la culture se fait et se fera avec tous et toutes.

Avec tous les artistes, dont nous avons veillé – je le disais tout à l’heure – grâce au fonds d’urgence qu’ils ne disparaissent de notre territoire et que nous avons soutenus, y compris individuellement, pour qu’ils puissent survivre professionnellement aux premiers coups de la crise sanitaire et nous garantir par leur présence et leurs créations une aide collective à la reconstruction culturelle.

Avec tous les citoyens et citoyennes de demain, nous avons lancé un vaste plan d’éducation artistique et culturelle, qui va faire que, d’ici à la rentrée 2025, chaque petit Lyonnais, chaque petite Lyonnaise bénéficiera depuis la toute petite enfance jusqu’à son entrée au collège d’un parcours d’éducation musicale. Ce parcours, d’abord musical, qui les mettra au contact de l’écoute, de la rencontre et de la pratique, des pratiques, s’enrichira au cours du mandat d’autres dimensions artistiques, autour de la lecture publique, de l’éducation aux images notamment, qui feront de tous ces enfants de futurs citoyens et citoyennes en capacité de reconnaître et de faire respecter leurs droits culturels.

Cette ambition d’une ville 100 % EAC, dotée d’un véritable service public d’éducation artistique et culturelle dans son volet musique, fait l’objet d’une actuelle démarche de conventionnement avec la DRAC, le Rectorat et la Caisse d’Allocations familiales, dans un montage de réseau, qui regroupera notamment le Conservatoire à Rayonnement régional, la Maîtrise de l’Opéra, l’ONL et bien sûr l’ensemble des écoles associatives de musique.

Avec tous, c’est aussi le projet d’éducation artistique et culturelle mené tout au long de la vie, et en particulier avec nos aînés, pour lesquels nous allons déployer les expériences de résidences artistiques au sein de résidences autonomie senior, expériences que nous avons déjà lancées et où les choix de disciplines artistiques et des artistes sélectionnés ont fait l’objet de jurys dans lesquels les résidents eux-mêmes siégeaient et choisissaient.

La culture de tous, pour tous et avec tous, c’est évidemment cette chance collective que la mandature met en partage par la réécriture de la future charte de coopération culturelle de notre Ville. Réunissant institutions, mais aussi artistes, structures sociales et habitants au cœur de cette démarche, passant de 27 à une quarantaine de futurs signataires, la charte sera la manifestation en continu de la place inédite que la Ville de Lyon donne à l’exercice des droits culturels, dont les états généraux seront une célébration à l’automne prochain, marquant la fin de la rédaction de la charte et sa signature. Une rédaction au paradigme inédit, qui étend la toute nouvelle prise en compte des droits culturels par la mandature aux directeurs et directrices d’institutions qui ont désormais inscrite à leur feuille de route la nécessité de faire pleinement entrer cette notion dans leurs projets d’établissement.

Au-delà de cet outil qu’est la charte de coopération, tous les outils que compte la politique culturelle à Lyon auront ce même objectif de partage actif. Parmi eux, je citerai à titre d’exemple les financements et projets en soutien aux pratiques artistiques sous toutes leurs formes, depuis les friches de collectifs artistiques en autogestion jusqu’aux scènes ouvertes, en passant par les pratiques amateurs.

Je pourrais aussi évoquer les appels à projets, dont font l’objet l’ensemble des scènes découvertes actuellement, ainsi que les théâtres du 8e et du 3e arrondissement dans un souci de redéfinition de projet artistique au plus près des besoins des habitants et des habitantes du territoire, en associant notamment à ce renouvellement, depuis l’écriture des appels à projets jusqu’au jury de sélection, les Adjointes et Adjointes d’arrondissement.

Enfin, je pourrais aussi évoquer pour terminer le soutien aux bibliothèques, à ce réseau de culture de proximité. Réseau des bibliothèques qui est le premier budget culturel de notre Ville et sans doute parmi ceux qui contribuent le plus directement à la culture pour et avec tous.

L’engagement de la Ville au sein du pôle Culture pour tous et son attention à l’accessibilité et à ses difficultés sous toutes ses formes, physiques et financières, avec des dispositifs tels que la billetterie solidaire ou le billet suspendu, qui fait l’objet d’une délibération aujourd’hui, pour qu’effectivement, les expositions et les représentations se fassent pour tous et avec tous.

Et ce pour tous et avec tous enfin, nous l’ouvrons aussi aux artistes étrangers, en danger ou exilés, au sein des résidences artistiques que nous installons en accueil et, ici aussi, les droits culturels sont en actes, par le respect du droit de chaque personne à voir sa culture représentée, accueillie, exprimée, identifiée. Grâce à ces paroles, images ou musiques installées et accueillies sur notre territoire, grâce à l’ensemble de ces gestes artistiques coconstruits avec ceux qui, hier, n’étaient au mieux qu’appelés à en être spectateurs, nous veillons à construire par chaque action une nouvelle culture commune, faite de découvertes réciproques et de partage.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Question du 5e arrondissement - Diagnostic de territoire seniors, quelles actions pour nos aînés ?

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Madame Marielle Perrin, qui prend la place de Madame la Maire d’arrondissement du 5e, Nadine Georgel, pour la question du 5e arrondissement. C’est à vous.

Mme PERRIN Marielle : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Grégory Doucet,

Monsieur l’Adjoint, Alexandre Chevalier,

Dans le 5e arrondissement de Lyon, 24 % de la population, soit presque un habitant sur quatre est une personne senior. Nous avons à cœur de mener des politiques publiques qui améliorent le quotidien de nos aînés et les incluent pleinement dans notre ville et notre arrondissement.

Vous avez souhaité, dès le début de votre mandat, mener une vaste enquête auprès de la population senior pour connaître leurs attentes en matière de politique et d’actions publiques à construire et à mener.

Suite à ce diagnostic, pouvez-vous indiquer les enseignements que vous en tirez et si votre feuille de route en est modifiée ?

Pouvez-vous également nous présenter quelques actions phares que vous souhaitez mettre en œuvre ?

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour vous répondre, Monsieur Chevalier, c’est à vous.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Merci à vous, Madame la Conseillère, pour cette question, qui me donne l’occasion de valoriser auprès de vous, chers collègues, une action que nous avons menée cette année auprès des seniors et permettez que j’en profite pour remercier les nombreux aînés lyonnais qui se sont associés à nous dans cette démarche.

Quelques mots sur le contexte d’abord. La Ville de Lyon adhère depuis 2012 au réseau francophone des Villes Amies des Aînés. Il s’agit en fait d’une démarche initiée par l’OMS dès 2005, qui vise initialement à définir les caractéristiques qui font qu’une ville est plus accueillante et inclusive pour ses aînés et qui, plus largement aujourd’hui, tentent de répondre à un phénomène démographique encore jamais observé dans notre histoire, le vieillissement de la population.

Nous savons ainsi qu’à l’horizon 2050, les personnes âgées de 65 ans et plus représenteront près d’un quart de l’humanité et, pour la première fois, le nombre de personnes âgées sur terre sera plus important que le nombre d’enfants. Si l’impact de cette transition démographique touchera davantage les pays en développement, personne n’ignore que les grandes métropoles urbaines, comme celle dans laquelle Lyon se trouve, devront elles aussi s’adapter à ce nouveau contexte.

Ainsi, dans la continuité de l’action de Pierre Hémon qui, pour la Ville de Lyon, a participé à la fondation du réseau en France, sommes-nous toujours dans cette logique d’une prise en compte toujours plus large et transverse des politiques vieillesse.

Enfin, à la faveur de notre élection en juin 2020, il nous a paru opportun de dresser dès le début de notre mandat le portrait de la Ville en matière de politique vieillesse et d’identifier le cas échéant les points forts, les points faibles et nos pistes d’amélioration.

Précisons aussi que le diagnostic de territoire de 2021 fait suite à un audit urbain sur le même thème, qui avait été réalisé en 2009 auprès

de plus de 350 personnes.

C'est donc dans ce contexte que nous avons conduit ce diagnostic et nous avons souhaité y adosser une grande enquête auprès des seniors, enquête qui nous a permis de récolter la parole de plus de 3600 personnes âgées vivant à Lyon, ce qui en fait la plus importante jamais menée auprès de cette population dans notre ville. C'est donc un matériau précieux, riche d'enseignements que nous avons désormais à disposition pour transformer Lyon en une ville adaptée à chacun.

Quels enseignements en tirons-nous ?

D'abord, et ce n'est pas une surprise, chacun se rendra compte à la lecture du diagnostic que mener une politique vieillisse adaptée implique que toutes et tous, quels que soient notre mandat, notre délégation et même notre collectivité, nous acceptions l'idée d'être concernés par la question du vieillissement. La transversalité du sujet n'est donc pas une option, mais une nécessité.

Ensuite, là non plus, ce n'est pas une surprise, on s'aperçoit que, lorsque l'on donne la possibilité aux citoyens de prendre la parole, ils la prennent et que, souvent, ils disent des choses pertinentes et savent considérer l'intérêt général avant leur intérêt particulier. Il n'y a donc pas les sachants d'un côté et les apprenants de l'autre. Il y a de l'intelligence partout et de la place, de l'énergie et de l'envie pour la coconstruction des politiques publiques.

Enfin, pour ce qui concerne plus particulièrement les politiques vieillisse, nous identifions dans ce diagnostic six axes d'actions prioritaires, qui recoupent peu ou prou ceux que nous avons définis dans notre feuille de route ou qui en précisent les contours.

Je n'en exposerai, faute de temps, que quelques-uns.

Premier axe, la fragilité sociale des seniors. Agir au plus proche des seniors en difficulté nous oblige à conduire et coordonner simultanément un certain nombre d'actions. Je vous en présente trois :

- La première action, le lancement d'appels à projets ciblés sur les quartiers où l'indice de fragilité des seniors est plus préoccupant (indice de fragilité = isolement social, faibles revenus et non-accès aux soins), ce qui nous permettrait de financer des actions spécifiques de lutte contre l'isolement et l'exclusion des seniors les plus fragiles.

- Deuxième action, le soutien au développement de tiers lieux, du type « Chez Daddy », dans chaque arrondissement, afin de lutter contre l'isolement des seniors et favoriser les échanges intergénérationnels, « Chez Daddy », qui se trouve dans le 4e arrondissement, qui avait été une action proposée par l'ancienne mandature et que nous avons évidemment accompagnée et que nous continuons à accompagner et que nous souhaitons développer plus largement sur la Ville de Lyon.

Deuxième axe, sur l'habitat, sensibiliser et proposer des alternatives concrètes au traditionnel triptyque maintien à domicile, résidence autonomie et EHPAD. Là aussi, plusieurs actions sont à mener en parallèle :

- D'abord auprès des professionnels du logement, les bailleurs sociaux notamment, en les incitant à réaliser des opérations d'habitat inclusif et de logements adaptés dans le cadre de leurs programmes en lien avec la charte métropolitaine en cours de déploiement. C'est ce que nous faisons d'ailleurs d'ores et déjà avec Lyon Métropole Habitat autour du projet de restructuration de l'immeuble Villette d'Or dans le 3e arrondissement qui, sous notre impulsion, prévoit outre une quarantaine de logements adaptés aux personnes âgées une colocation senior à titre expérimental.

- Auprès des associations qui portent un projet d'habitat intergénérationnel ou partagé. On peut penser au soutien que nous apportons au projet de maison de la diversité, microrésidence pour seniors LGBT dans le 4e arrondissement, ou aux projets de cohabitation senior portés par des associations comme Tim&Colette dans le 2e ou le Pari solidaire dans le 3e.

- Enfin, auprès des partenaires institutionnels et je pense plus particulièrement à la CARSAT Rhône-Alpes qui développe depuis 2018 le programme « Mon logement demain, et si on déménageait ? ».

Troisième axe, valoriser le rôle des seniors et lutter contre l'âgisme. Encore une fois, plusieurs actions à mener en parallèle :

- D'abord, créer une instance du type conseil des sages, conseil des aînés, pour associer les seniors à la vie de la cité. Il en existe déjà un dans le 1er arrondissement, mais c'est un dispositif qui, selon nous, a vocation à être essaimé dans l'ensemble des arrondissements et nous y travaillons.

- Développer un label « Ami des Aînés », pour à la fois sensibiliser les commerçants et les ERP aux spécificités des publics âgés et permettre aux seniors de disposer d'une cartographie des lieux bienveillants et favorables au bien vieillir. Nous y travaillons aussi, en coordination d'ailleurs avec Tristan Debray qui, lui, développe un label « Ville à hauteur des Enfants ».

- Améliorer et adapter nos outils de communication généraux et dédiés. Nous travaillons par exemple à la refonte de la newsletter et de la carte senior, à laquelle nous souhaitons assigner de nouvelles fonctionnalités, et nous participons aussi au développement d'une application smartphone, Activy, à destination des seniors, et qui a pour vocation de préserver l'autonomie des seniors par la pratique d'une activité physique, le maintien du lien social et l'optimisation de l'alimentation.

Les trois autres axes que je ne développerai pas aujourd'hui sont le déploiement d'une offre d'accès aux soins efficiente, le déploiement d'actions de prévention de la perte d'autonomie et enfin la prise en compte par nos élus des besoins des personnes âgées dans leur quotidien, pour penser une ville adaptée en intégrant par exemple un axe senior dans la réflexion autour de la ville à pied.

Nos aînés ont préconisé, et je souscris à leurs recommandations, par exemple, de séparer les piétons des modes doux et éviter les conflits d'usage en fonction des configurations locales, de déployer un mobilier urbain, ergonomique, adapté aux besoins des aînés, de choisir des revêtements limitant le risque de chute lors de réaménagement d'une voirie ou d'un espace public.

J'aurais bien d'autres choses à vous dire, mais je ne vais pas m'accaparer ce Conseil municipal. Aussi, je vous invite toutes et tous à lire ce diagnostic de territoire, que je tiens à votre disposition, et permettez que je conclue mon intervention en réaffirmant que c'est ensemble, toutes délégations confondues, que nous pourrions répondre au défi d'adaptation de la ville au vieillissement et de transition démographique qui se tient devant nous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chevalier.

Question du 6e arrondissement - Implantation des dark stores dans la ville

M. LE MAIRE : Nous passons à la question du 6e arrondissement. Je cède la parole à Monsieur le Maire du 6e, Pascal Blache. C'est à vous.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je voulais interpeller le Conseil municipal notamment sur un sujet lié à l'ubérisation actuelle de la société, des activités économiques, et notamment des risques que cela peut engendrer en termes de dérégulation du commerce. Je pense que cela va intéresser tous les arrondissements.

C'est la dernière tendance en matière de e-commerce. Ce sont des start-ups de livraison de courses ultrarapide à domicile. Déjà bien présent à Paris, le quick commerce, également appelé dark store, se développe à Lyon. Ces entreprises sont bien souvent étrangères, allemandes, turques, russes ou anglaises et ambitionnent de conquérir les centres des grandes villes en prenant de vitesse les réseaux de distribution traditionnels. Ouverts 7 jours sur 7, les livraisons clients débutent à 7 heures jusqu'à minuit et sont effectuées en vélo cargo.

Il existe déjà deux entrepôts dans le 6e arrondissement, installés sans autorisation ni information préalable. Seuls les livreurs et les manutentionnaires qui préparent les commandes peuvent entrer dans ce supermarché bien particulier, car totalement fermé au public.

Nous craignons le développement de ces nouveaux concepts qui ne respectent ni les règles d'urbanisme ni la réglementation liée au commerce. L'exemple très concret dont nous pouvons parler est celui de la société Flink, qui s'installe place de l'Europe. Aucune demande de changement de destination n'a été faite, aucune demande de dépôt d'enseigne, aucune information auprès de la régie qui gère la copropriété, où sont situés ces locaux transformés en entrepôt.

L'installation d'un centre logistique, en fait un entrepôt, sur une place piétonne, comme celle de l'Europe, est une très mauvaise nouvelle. La circulation des camions pour acheminer les marchandises dans le local, celle des vélos cargos non régulés aux abords de la place et sur la place où se trouvent une crèche, une école et des jeux pour enfants, inquiète les habitants. Nous avons été interpellés d'ailleurs à ce sujet lors d'un

café local que nous avons organisé. Ce n'est pas un entrepôt aux fenêtres opaques qui va dynamiser cette place.

Aussi, Monsieur le Maire de Lyon, nous vous posons cette question : pouvons-nous compter sur l'appui des services de la Ville de Lyon et de vos élus pour stopper l'implantation de cette structure ou au moins pour regarder ce qui se passe ? Nous devons avoir une position commune forte vis-à-vis de ces implantations. Nous souhaitons que le dossier de la place de l'Europe soit exemplaire et serve de jurisprudence pour ces sociétés, afin qu'elles comprennent que le choix d'implantation doit se faire en concertation avec l'arrondissement et la Ville de Lyon. Tout est question d'équilibre. Le modèle des dark stores n'est pas problématique s'il est mesuré et qu'il se développe de manière raisonnée et réglée sur des emplacements adaptés à cette activité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blache.

Pour vous répondre, Madame Camille Augey, je vous passe la parole.

Mme AUGÉY Camille, Adjointe : Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire du 6^e arrondissement,

Je vous remercie, Monsieur Blache, de nous donner l'occasion de nous exprimer sur ce sujet, un sujet qui nous tient particulièrement à cœur et, à la lecture de cette question, je me réjouis d'entendre qu'il s'agit d'une préoccupation partagée.

Alors, pour commencer, de quoi parle-t-on ? Les dark stores sont des magasins qui n'accueillent pas de clients, qui n'ont pas de vitrine, qui n'ont pas de façade. Ce sont des entrepôts dans lesquels des salariés remplissent des paniers au pas de course pour satisfaire la promesse d'une course livrée en quelques minutes. Bienvenue dans le monde du quick commerce !

Dans ce monde règnent aussi les dark kitchen, ces restaurants sans table et sans serveur, qui vendent leurs produits sur des plateformes de livraison bien connues, dont l'une d'entre elles est à l'origine d'une nouvelle forme de précarisation du travail.

Car, oui, derrière ce monde de l'immédiateté où l'on fait ses courses derrière son écran, en se réjouissant de cette facilité qui nous est ainsi offerte, se cache un travail toujours plus déshumanisé, des cadences toujours plus élevées, des technologies toujours plus présentes (commande vocale, suivi GPS, minuteur, scan sur le doigt pour identifier les articles toujours plus vite), avec pour conséquences toujours plus de risques, toujours plus de stress, toujours plus d'usure professionnelle.

Mais avons-nous vraiment besoin d'un paquet de pâtes ou d'un shampoing en moins de 10 minutes sans sortir de chez nous ? Ce n'est pas cette ville du quart d'heure-là que nous appelons de nos vœux.

Et pourtant, elle séduit. Le monde du quick commerce est un monde de superlatifs. La promesse de croissance ultra rapide de ce marché permet aux sociétés de réaliser des levées de fonds gigantesques, qui couvrent leurs pertes et nourrissent l'espoir de trouver un modèle économique tout en se livrant à une guerre concurrentielle sans merci en subventionnant très largement le consommateur.

L'implantation du dark store de la place de l'Europe dans le 6^e arrondissement que vous mentionnez, Monsieur Blache, est une illustration parfaite de ce phénomène. En sept mois d'activité, cette société venue de Berlin est valorisée à 2,1 milliards de dollars et s'est implantée dans 60 villes. En France, elle prévoit de déployer 50 entrepôts de 200 à 300 mètres carrés dans les principales métropoles, fragilisant ainsi toujours plus le petit commerce.

Alors, votre question est très juste, Monsieur Blache. Que peut faire la Ville de Lyon face à cela ?

Le concept est récent et il reste de nombreuses questions sans réponse. Je peux vous assurer néanmoins que la Ville étudie très strictement les différents dossiers qui sont déposés au regard des règles de l'urbanisme et de nos compétences en matière de police administrative. Notre vigilance nous a déjà conduits à refuser la déclaration préalable d'une dark kitchen dans votre arrondissement. En effet, le projet aurait généré des stationnements sur le domaine public et un trafic inadapté à son environnement, ce qui n'aurait pas permis de garantir la sécurité des usagers et de l'espace public.

En ce qui concerne le projet de la place de l'Europe, je vous informe que nous allons refuser l'implantation du dark store, car la catégorisation comme entrepôt de cette activité n'est pas compatible avec le PLU-H à cet endroit.

Vous l'avez compris, Monsieur Blache, vous pouvez compter sur notre soutien à chaque fois qu'il nous en sera possible, car nous n'en sommes qu'aux prémices de ce phénomène. Aujourd'hui, nous parlons de la place de l'Europe, mais au regard des objectifs de croissance de ces start-ups, demain, nous pourrions discuter de dizaines d'implantations.

Mais votre question permet surtout de réinterroger la société que nous voulons et celle que nous ne voulons pas. Nous ne voulons pas d'une société où tout est dark, où tout est quick. Nous ne voulons pas d'une ville entrepôt, sans vitrine, où chacun reste chez soi sans convivialité, sans aucun prétexte pour rencontrer l'autre. Nous ne voulons pas d'une ville où les livreurs remplacent les promeneurs, où l'espace public est livré à la logistique et ne sert pas le collectif. Nous ne voulons pas d'une ville où l'on se nourrit grâce à des clics, où le lien de confiance se base sur des commentaires déposés par des inconnus.

Ces entreprises nous font croire que l'immédiateté de la livraison est gratuite ou presque, mais il y a un vrai coût social et économique du zéro frais, zéro délai, et nous ne souhaitons pas le payer.

Nous voulons d'une ville où l'on noue des liens avec ses commerçants, où l'on se salue, où l'on demande des conseils. Nous voulons d'une ville où les rues sont animées, où les couleurs, les odeurs mettent nos sens en éveil. Nous voulons d'une ville où l'on découvre et l'on croise ses voisins, où l'on nourrit le vivre ensemble, où l'on fait société.

Alors, vive le commerce de proximité, vive le contact humain.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Madame Augey. Merci pour le soutien collectif que vous lui avez apporté également.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

2021/1288 - Débat d'orientations budgétaires pour 2022 - Rectificatif

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'examen de notre ordre du jour, en commençant par la Commission Finances, Commande publique, Administration générale, Promotion des Services publics et Ressources humaines, avec un premier dossier qui est rapporté par Madame Hénocque. C'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai le plaisir de vous présenter le débat d'orientations budgétaires. Comme vous le savez, avant le vote du budget 2022, qui passera au Conseil municipal de janvier, nous devons débattre des grandes orientations qui sont détaillées dans le rapport d'orientations budgétaires qui vous a été transmis.

Comme nous sommes dans cette salle et que nous avons souhaité ne pas louer à grands frais des moyens de projection, nous vous avons remis sur table le support que je vais présenter maintenant pour le débat d'orientations budgétaires. Le document a également été mis en ligne depuis hier soir sur le site lyon.fr.

Nous aborderons six points différents :

- D'abord, un rappel du cadre qu'est notre stratégie financière pour le mandat ;

- Les premiers éléments qu'il est possible de dessiner sur le compte administratif prévisionnel de cette année qui se termine ;

- Je vous indiquerai succinctement les enseignements du projet de loi de finances 2022, qui auront un impact sur la Ville de Lyon ;
- Ensuite, nous pourrions regarder le cadrage du budget 2022 proposé, ainsi que le budget de personnel ;
- Enfin, nous terminerons en regardant comment ces éléments, notamment le cadrage 2022, ont un impact à l'horizon 2026.

Sur la diapositive numéro 3, la stratégie financière pour le mandat, il s'agit d'un rappel. Vous savez que la stratégie de notre mandature est de garder un équilibre entre les dépenses et les recettes, tout en nous permettant de mettre en œuvre un projet de mandat ambitieux. Nous avons donc le projet d'avoir des dépenses d'investissement en augmentation par rapport au mandat précédent, afin de faire face à l'ensemble des besoins que nous avons constatés en termes de remise à niveau du patrimoine bâti de la Ville et d'accompagnement de la dynamique de la population. Ce sont les dépenses d'investissement qui sont toujours ambitieuses.

Nous avons également des dépenses de fonctionnement qui sont plus importantes, et c'est un choix, pour pouvoir accompagner les besoins de services publics de notre population et les nouvelles politiques publiques en termes de transition écologique, justice sociale et démocratie participative.

Ceci dit, si les recettes de la Ville augmentent de 1 %, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter de plus de 2 % les dépenses réelles de fonctionnement. L'objectif, vous l'avez compris, est de garder un équilibre financier maîtrisé pour la Ville de Lyon, pour préserver sa santé financière. Cela vous est présenté en diapositive numéro 4.

Cette stratégie d'équilibre financier qui nous permet de maintenir l'endettement de la Ville dans le raisonnable et en même temps de disposer de moyens de mettre en œuvre notre politique a été saluée de nouveau par Standard&Poors lors de leur visite en octobre, qui a maintenu pour Lyon la note maximale.

Nous examinons désormais la diapositive numéro 5, à savoir ce que devrait donner le compte administratif 2021. La crise sanitaire que nous traversons aura encore des impacts importants sur la situation financière de la Ville pour 2021. Vous vous souvenez que, sur 2020, le coût était d'environ 45 millions d'euros. Pour cette année 2021, le coût reste encore important, puisqu'il est estimé à 23 millions d'euros. La diapositive vous montre le détail. Nos recettes sont minorées à hauteur de 21 millions d'euros. Nous avons des surcoûts liés à cette crise sanitaire pour environ 11 millions d'euros, qui sont couverts partiellement par des économies d'environ 5 millions d'euros. Comme il fallait s'y attendre, la Ville n'a pas pu bénéficier de la clause de sauvegarde instituée par l'État, mais certaines pertes de recettes ou actions engagées pour lutter contre le Covid ont pu être compensées partiellement par des financements extérieurs, à hauteur d'environ 4 millions d'euros.

Si nous regardons la diapositive numéro 6, nous observons en résultat que l'épargne brute anticipée pour 2021 devrait avoisiner 80 millions d'euros, en légère augmentation par rapport à 2020 du fait de la reprise progressive des activités et de la diminution des impacts du Covid. Les dépenses d'équipement pourraient s'élever à 95 millions d'euros en 2021. Il s'agit d'un montant inférieur à l'objectif attendu qui était de 110 millions d'euros, mais qui est tout à fait normal en début de mandat et notamment pour cette année 2021, au cours de laquelle nous avons à la fois voté la programmation pluriannuelle des investissements et planifié concrètement le lancement des diverses opérations. L'encours de dette diminué du fait de l'amélioration de l'épargne brute. Il s'établira ainsi à un niveau proche de 380 millions d'euros en 2021 contre 400 millions d'euros au compte administratif 2020.

La diapositive numéro 7 présente une illustration de l'amélioration de la capacité de désendettement pour l'année 2021.

Si nous zoomons sur le projet de loi de finances pour 2022 (diapositive suivante), il s'agit d'un projet de loi de finances sans grande ampleur, ce qui n'est guère étonnant une année d'élections législatives et présidentielle. Il ne comporte pas de mesures de grande ampleur, même s'il s'appuie sur les réformes adoptées depuis le début du quinquennat. Parmi ses principales propositions, notons les modifications de calcul du potentiel fiscal. Il s'agit de l'intégration de nouvelles recettes dans cet indicateur de richesse, comme les droits de mutation ou la majoration de la taxe d'habitation et la simplification et le changement d'approche du critère d'effort fiscal. Ces mesures, lissées dans le temps, pourront avoir un impact négatif sur les finances de la Ville à l'horizon plutôt de 2028, 2029. Elles généreront une baisse des dotations forfaitaires, une sortie de la dotation de solidarité urbaine à terme et une augmentation de la contribution de la Ville au Fonds de Péréquation intercommunal. Par ailleurs, suite aux demandes de révision formulées par des collectivités, le calcul de la compensation mise en place lors de la suppression de la taxe d'habitation est revalorisé des rappels de taxe opérés en 2021. Il s'agit d'une bonne nouvelle à laquelle la Ville a contribué, notamment via France Urbaine. Enfin, les exonérations de taxe sur le foncier bâti appliquées aux logements sociaux ayant obtenu leur agrément entre 2021 et la mi-2026 devraient également compenser intégralement sur la durée de 10 ans. Il s'agit de l'amendement Rebsamen, qui constituera une recette supplémentaire pour la Ville.

La diapositive suivante montre la continuité et la stabilité des dispositifs existants pour soutenir les collectivités locales.

Nous en arrivons au cadrage du budget 2022. Ce cadrage a été opéré en tenant compte de la nécessaire préservation de l'épargne brute dans un contexte de progression des recettes de fonctionnement liée à la fiscalité directe et indirecte. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement ont une évolution autorisée d'environ 15 millions d'euros de budget primitif à budget primitif, y compris les anticipations d'évolution de la masse salariale et les intérêts de la dette. Cette augmentation couvre les besoins plus importants identifiés sur la transition écologique, la démocratie ouverte et la politique sociale, qui souffraient jusque-là d'une carence de financement. Ces demandes de dépenses supplémentaires, que nous avons pu entendre partiellement, resteront pertinentes au regard de la marge de progression constatée sur les recettes. Il est à noter – cela n'apparaît pas directement dans la diapositive – qu'une enveloppe supplémentaire de 6 millions d'euros est prévue au titre des dépenses Covid auxquelles la Ville pourra être amenée à faire face cette année pour 2 millions d'euros et également des dépenses exceptionnelles à retraiter. Dans ces dépenses exceptionnelles à retraiter, il s'agit notamment d'un changement concernant l'Opéra pour répondre aux demandes de la Chambre régionale des Comptes, puisque dorénavant la masse salariale mise à disposition par la Ville à l'Opéra sera refacturée à l'Opéra. Il s'agit donc de vases communicants sur un volume de 3 millions d'euros.

Ce cadrage du budget 2022, si nous regardons la balance, c'est-à-dire le résultat global que nous y retrouvons, nous proposons une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 2,5 %, alors que le cadrage pluriannuel est de 2 %, parce que nous avons, comme je l'ai indiqué, eu des bonnes nouvelles sur le plan des recettes, puisque celles-ci, estimées à 1 % d'augmentation par an dans la prospective, augmenteront en réalité de 3 à 3,5 % en 2022 par rapport à 2021. Ce surplus de recettes nous permet de financer les besoins supplémentaires identifiés. De ces évolutions des dépenses et des recettes résulte une épargne brute prévisionnelle qui sera entre 80 et 82 millions d'euros.

Concernant le budget de personnel en 2022, je serai synthétique car, à la fin de ma présentation, Monsieur Bosetti nous présentera les créations de postes prévues pour 2022 et détaillera l'évolution de la politique RH à travers les autres délibérations prévues à ce Conseil municipal. Je rappellerai simplement que, fin 2020, le personnel était constitué de 8289 agents pour une masse salariale globale de 334,5 millions d'euros. Le cadrage pour 2022 autorise une augmentation de la masse salariale de 3 %, comme prévu dans la prospective, qui nous amènera à une possibilité de dépenses totales pour le personnel de 356,5 millions d'euros. Il s'agit d'un engagement fort de l'exécutif pour pouvoir mettre en œuvre les grandes orientations de nos politiques et le pacte social.

Concernant les créations d'emplois, comme je l'indiquais, je laisserai Monsieur Bosetti les détailler, mais elles sont réparties dans différents champs, afin de nous permettre d'accompagner les ouvertures et extensions de services publics, de mettre en œuvre la PPI et également de réaliser les actions prioritaires dans les politiques publiques qui souffraient de manque de personnel jusqu'à présent.

Nous allons terminer cette synthèse du rapport d'orientations budgétaires avec la projection à l'horizon 2026.

Concernant les recettes d'abord, comme je l'ai indiqué, les recettes s'avèrent plus importantes que prévu, notamment grâce au dynamisme des recettes de fiscalité directe, qui nous permettent de réévaluer notre prospective, non plus à 1 % d'augmentation des recettes annuelles, mais dorénavant à 1,2 %.

En revanche, nous avons une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) d'environ 4 millions d'euros, qui pourrait s'établir à 64,5 millions d'euros en 2022. Cette baisse est liée à deux éléments, d'abord un prélèvement net de 1,2 million sur la dotation forfaitaire, un écrêtement qui finance la péréquation au sein de l'enveloppe DGF, et d'une probable sortie du dispositif dotation de solidarité urbaine, confortée par une position de la Ville en bas du classement des communes éligibles. Cette sortie représenterait une perte de 50 % de la dotation la première année, donc une baisse de 2,8 millions d'euros, et une sortie totale en 2023.

Comme je l'indiquais également rapidement précédemment, d'ici 2029 – nous sommes davantage dans le long terme –, la modification du calcul des indicateurs de richesse, décidée par le projet de loi de finances de cette année, aura un impact significatif sur les recettes de la Ville, puisque d'ici 2029, nous aurions une baisse de la dotation forfaitaire de 2,5 millions d'euros par an, une augmentation de notre contribution au FPIC, le fonds de péréquation, de 1,6 million d'euros et une confirmation de la sortie totale de la dotation de solidarité urbaine, donc une perte de 5,6 millions d'euros par an. Ces impacts seront neutralisés en 2022, puis auront un effet progressif jusqu'à 2028, 2029.

Concernant les dépenses, l'évolution annuelle de la masse salariale reste fixée à un maxima de 3 %. Ce dynamisme vise à accompagner le déploiement des nouvelles politiques publiques que l'exécutif souhaite développer. L'évolution moyenne des dépenses de fonctionnement est donc contenue à 2 %. Comme je l'indiquais, nous faisons une exception sur 2022 avec une possibilité d'augmentation de 2,5 % liée aux recettes exceptionnelles que nous escomptons cette année.

Au final, sur le résultat projeté (diapositive 18), l'augmentation plus rapide des dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre d'une PPI très ambitieuse auront naturellement des impacts sur les grands indicateurs de santé financière de la Ville et nous nous projetons sur 2026 à une épargne brute attendue autour de 60 millions d'euros par an, un endettement prévisionnel devant s'établir autour de 565 millions d'euros sous l'effet de la baisse de l'épargne brute et de la progression des dépenses d'équipement et donc une capacité de désendettement qui pourrait être contenue à environ 9,3 ans.

Ces indicateurs restent tout à fait acceptables pour garantir l'équilibre budgétaire de la Ville, tout en permettant de mettre en œuvre le projet politique basé sur la transition écologique et le renforcement des services publics.

Au-delà de cette question d'équilibre budgétaire et de financement de la transition écologique et sociale, ce sont l'élaboration budgétaire et la gestion financière de la Ville qui évoluent. Un effort important est par exemple mené pour rendre plus éthiques les emprunts de la Ville de Lyon. Sur le rapport d'orientations budgétaires, vous verrez par exemple en page 9 que près de la moitié de l'encours de dette est constitué aujourd'hui de Banque populaire, Caisse d'épargne et de la Société Générale. C'est pour diversifier ces sources de financement et chercher des institutions faisant des efforts de transparence financière et de financement de la transition écologique que nous avons fait le choix d'emprunter 20 millions d'euros récemment à la NEF, au Crédit coopératif, à la Banque de la Transition énergétique et à Arkéa.

Voilà ce qui pouvait être indiqué pour lancer le débat d'orientations budgétaires sur l'année 2022.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Monsieur Bosetti, un complément sur les effectifs et le personnel.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais en effet compléter l'intervention d'Audrey Hénocque par un mot sur ce personnel municipal.

Alors, cela a été dit, le budget 2022 sera résolument en faveur de la promotion des services publics. Nous allons consolider les effectifs. Nous allons revaloriser les salaires et nous allons renforcer notre politique sociale. Et j'aurai l'occasion de revenir là-dessus sur les délibérations qui vont suivre, mais je voulais m'arrêter un instant sur notre ambition de nous doter d'un service public plus étoffé. Nous tenons notre promesse de créer 150 postes en solde net sur les deux premières années du mandat, dont 50 nouveaux postes sur l'année 2022. Et pour tout dire, nous en créerons probablement près de 400 sur la mandature. C'est là un effort sans précédent qui traduit une ambition.

Je parlais d'un nouveau modèle lyonnais, désormais tourné sur les biens communs, sur les services à la personne. Nous avons remplacé le maire bâtisseur par un maire des services publics, des services publics du quotidien, un maire qui investit sur les personnels des écoles, des crèches, des équipements sociaux, des équipements culturels et sportifs, des espaces verts, pour répondre aux justes besoins des familles.

Nous avons remplacé le maire bâtisseur par un maire rénovateur, avec des techniciens qui se préoccupent du bon entretien du parc immobilier, qui reprennent en main des bâtiments délaissés, vétustes et énergivores, qui pensent à entretenir et pas seulement à construire.

Je prends le temps de dire cela pour que ce débat d'orientations budgétaires ne soit pas qu'un débat comptable. Derrière les 50 nouveaux postes programmés pour 2022, il y a des hommes et des femmes, il y a des métiers et des savoir-faire. L'année prochaine, ces nouveaux postes porteront notamment l'effort sur l'accompagnement éducatif des enfants, sur la transition écologique, sur la prise en compte du handicap, sur les politiques de santé publique, sur la démocratie locale et la proximité.

Quand Valérie Pécresse parle de supprimer 150 000 postes de fonctionnaires, de se débarrasser de l'Administration administrante...

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, laissez terminer Monsieur Bosetti. Je vous remercie.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Mais de qui parle donc Valérie Pécresse ? Elle-même ne le sait pas, puisqu'elle ne supprimera aucun des 11 000 postes du Conseil régional d'Île-de-France en 2022. Et pour cause, ils ont tous essayé avant elle, ces candidats à la présidence qui voulaient « tailler à la hache le secteur public », mais tous dans la fonction y ont finalement renoncé, y compris Emmanuel Macron, qui tablait pourtant sur 120 000 têtes de fonctionnaires. Son gouvernement a l'honnêteté d'avouer aujourd'hui, par la voix d'Amélie de Montchalin, qu'il faut tirer des leçons du passé et ne plus raisonner comptablement.

Dans son ouvrage Trop de fonctionnaires, histoire d'une obsession française, Émilien Ruiz examine plus de deux siècles d'injonctions poujadistes. Aucune de ces injonctions n'a finalement jamais abouti ou bien a été corrigée immédiatement après au regard des dysfonctionnements. Selon lui, ces échecs sont le fait d'une absence de vision des services publics. Les décideurs affirment leur capacité à réaliser des coupes massives, mais sans jamais en expliciter les conséquences.

À Lyon, que supprimerait Valérie Pécresse ? Nos auxiliaires de puériculture, nos aides-soignantes, nos policiers, nos jardiniers, nos techniciens, notre Administration administrante ? Laquelle ? Le service formation aux agents, la paie, la comptabilité, l'achat responsable, la sécurité juridique, la délivrance des titres d'identité, le contrôle des Airbnb, le contrôle des dark stores et des dark kitchen, qui préoccupent légitimement Monsieur Blache ?

M. LE MAIRE : Oui, nous sommes dans un Conseil municipal et la première des règles est de laisser s'exprimer chacun et chacune dans ce Conseil. Je vous demande de laisser terminer Monsieur Bosetti. Vous aurez la possibilité de vous exprimer à la suite de son intervention et nous prendrons le temps de vous écouter avec respect. Merci.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Et je vous le dis d'autant plus tranquillement que je ne suis candidat à rien. Je suis simplement en débat d'orientations budgétaires et je vous explique pourquoi nous créons des postes en faveur du service public.

Alors, sur tous ces domaines d'activité...

M. LE MAIRE : Madame Bacha-Himeur, s'il vous plaît. Monsieur Bosetti est en train d'intervenir, je vous demande de l'écouter. Vous aurez la possibilité de vous exprimer. C'est comme cela que se déroule un débat d'orientations budgétaires et je vous prie de laisser parler Monsieur Bosetti. Madame... Madame Bacha-Himeur, je vous demande de laisser s'exprimer Monsieur Bosetti. Nous sommes dans une assemblée d'élus. Monsieur Bosetti est en train d'exprimer un point de vue et de dérouler sa présentation. Je demande à chacun et à chacune dans cette assemblée de garder son calme et d'écouter.

Monsieur Bosetti, c'est à vous.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Madame Bacha-Himeur, en réalité, je devais intervenir moins de 5 minutes. Si vous aviez eu l'amabilité de m'écouter jusqu'au bout, j'aurais tenu ce temps-là.

La deuxième chose, vous dites : « Parlez du budget. » Je suis en train de vous parler du budget, mais vous ne raisonnez à chaque fois qu'en termes de fiscalité, d'impôt, sans dire ce qu'il y a derrière ce budget en termes d'actions publiques.

Dernier élément, je parle des débats budgétaires...

M. LE MAIRE : Je vais répéter. Monsieur Bosetti, je vous demande de poursuivre votre intervention, s'il vous plaît. Madame Bacha-Himeur, je vous demande de laisser s'exprimer Monsieur Bosetti. Merci.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Je crois que, dans les rangs de la droite locale, il y en a un certain nombre qui veulent supprimer des postes, c'est pour cela que je m'exprime sur le sujet.

Pour autant, vous allez peut-être ne pas vouloir en supprimer, mais vous pourriez vouloir confier ces activités au privé. Le collectif Nos Services publics a mis en lumière en 2021 combien la logique d'externalisation était souvent plus coûteuse pour les collectivités et fragilisait par ailleurs le service public en lui retirant progressivement toute expertise métier et par là-même tout moyen de contrôle. J'en profite donc au passage pour saluer la reprise en régie du service public de l'eau ce lundi par notre cousin métropolitain, qui marque là un tournant historique.

Mes chers collègues, dans une ville qui voit sa population s'accroître et qui fait des services publics du quotidien sa nouvelle priorité, félicitons-nous d'investir à nouveau dans l'humain, dans les hommes et les femmes qui rendent le service public et qui offrent ainsi un patrimoine à ceux qui n'en ont pas.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque et Monsieur Bosetti, pour cette présentation.

Je passe la parole au groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliot, c'est à vous pour 8 minutes.

Mme GAILLIOT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, Monsieur le Maire, au nom de notre groupe Progressistes et Républicains, je tiens à remercier Madame Nathalie Perrin-Gilbert pour sa réponse apportée suite à l'intervention de notre élue, Madame Sylvie Palomino. Je vois qu'elle n'est plus là, mais on lui transmettra. En revanche, nous nous étonnons que vous-même et votre Première Adjointe n'ayez pas pris le soin de lui répondre, mais peut-être le ferez-vous d'ici la fin de la journée.

Je reprends sur le DOB.

Madame la Première Adjointe,

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le document que vous nous présentez aujourd'hui est à la fois une prise en compte de ces un an et demi de mandat écoulés et présente les orientations que vous souhaitez impulser pour l'année à venir. Et force est de constater que la situation n'est pas très réjouissante, malgré la manière dont vous présentez le sujet.

Premièrement, concernant l'investissement, vous nous avez présenté en début de mandat un programme très massif d'investissement pour notre commune, un programme qui impactera très fortement par la dette comme par les coûts induits notre autofinancement, un programme donc trop massif à nos yeux pour préserver l'équilibre financier de notre institution et lui permettre de poursuivre ses investissements sur le long terme dans de bonnes conditions.

Sur ce sujet, le mieux est l'ennemi du bien et la précipitation dans l'urgence est le meilleur moyen de gripper la machine en créant un effet entonnoir tout en aboutissant à des résultats décevants. Et c'est ce que nous constatons déjà après seulement un an et demi de mandat. Votre taux de réalisation est décevant. A peine 70 % de projets lancés sur ce qui était prévu et cela, dès le premier exercice. C'est problématique et n'augure rien de bon pour la suite, surtout que la planification de votre PPI est inexistante et que l'on est censé découvrir l'ordonnement des projets au fil de l'eau. A se demander si l'ordre est fixé selon ce que vous parvenez à lancer ou non. Alors, vous justifiez ces résultats par un retard à l'allumage, la conjoncture nationale et une difficulté des services à suivre le nouveau rythme. Mais on ne peut en tout état de cause qu'être inquiet sur ce qui sera laissé en héritage à la fin de votre mandat à vos successeurs.

Deuxièmement, concernant le fonctionnement, vous avez acté une augmentation des dépenses de fonctionnement en lien avec le volume d'investissement, mais aussi de vos choix de recrutement très orientés pour la valorisation de votre action ainsi que de vos choix de management. Là encore, nous sommes inquiets, parce que vous nous présentez une augmentation des dépenses plus rapide chaque année que celle de nos recettes. C'est ce que nous appelons communément l'effet ciseau, c'est-à-dire un phénomène qui, dans un premier temps, limite l'autofinancement de notre collectivité et, par extension, nos capacités d'investissement, mais qui, dans un second temps, s'il n'est pas jugulé, va vous obliger, à l'image de nombreuses collectivités, à augmenter fortement les impôts, ce que vous nous annoncez déjà à demi-mots en commission et à diminuer les actions de notre Ville en direction de ses habitants. Ce sont à nos yeux deux mauvaises solutions, d'autant plus que vous ne nous présentez pas de prévisions sérieuses pour l'éviter.

Troisièmement, concernant les arrondissements, dans la droite ligne de ce que vous nous avez annoncé lors du Conseil municipal de septembre, l'année 2022 ne sera pas encore celle où les arrondissements deviendront de véritables acteurs de terrain et de proximité. Vous nous expliquez que c'est à cause de la loi, que c'est parce que les choses sont compliquées à mettre en place. Bref, quand on veut, on trouve des solutions. Quand on ne veut pas, on trouve des justifications.

Parce que, si l'on ne peut que se réjouir de la mise en place des budgets participatifs, qui permettront aux habitants de s'impliquer davantage dans la vie de notre Ville et de porter des projets, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cela pour considérer que les arrondissements se renforcent, bien au contraire. Parce que renforcer l'implication directe du citoyen, sans renforcer l'arrondissement, revient à invisibiliser cet acteur, pourtant primordial de notre territoire. Aussi sommes-nous surpris lorsque certains Maires d'arrondissement de votre majorité nous présentent de bonne foi et avec sincérité cette enveloppe comme faisant partie du renforcement de leur action, car rien n'est plus éloigné de la réalité. Cette enveloppe sans moyens pour eux les contourne plus qu'elle ne les nourrit.

En tout état de cause, pour renforcer les arrondissements, il faudra leur octroyer des moyens supplémentaires et vous augmentez déjà fortement vos dépenses sans le faire, ce qui n'est pas pour nous rassurer.

Quatrièmement, concernant l'urbanisme, vous pratiquez, Monsieur le Maire, l'urbanisme de Schrödinger. En effet, vous nous annoncez à la fois construire des milliers de logements, notamment sociaux, supplémentaires par rapport à ce qui était prévu sous les précédents mandats, et, en même temps, dans chaque projet qui nous est présenté ou presque, vous nous expliquez que vous allez moins construire que ce qui était prévu. C'est le cas notamment pour les projets de la Sauvegarde, de la Part-Dieu, de la Confluence ou Mermoz.

Alors, pour le coup, nous sommes quelque peu perplexes. Construire moins pour construire plus est un concept avec lequel nous avons un peu de mal. Aussi, et afin d'y voir un peu plus clair, nous souhaiterions savoir où vous en êtes réellement à une échelle plus globale. Combien de logements nouveaux avez-vous réellement autorisés ? Combien ont réellement été mis en chantier ? Combien ont réellement été commercialisés depuis le début de votre mandat ? Enfin, combien vous en fallait-il pour espérer tenir les engagements très optimistes que vous nous aviez annoncés en début de mandat et qui, visiblement, ne sont pas tenus ?

Cinquièmement, concernant votre rapport à la Métropole, il semblerait malheureusement, Monsieur le Maire, que vous ne remportiez que peu d'arbitrages à la Métropole et le dossier de la transformation de l'usine Fagor – dossier d'ailleurs sur lequel nous demandons de nouveau à Madame Dubot de nous redonner son point de vue – en dépôt TCL, transformation dont vous êtes obligé désormais de faire le service après-vente, alors que la pérennisation de ce lieu en lieu de culture doublé d'un espace de vie et de création avait la préférence de votre exécutif, en est un parfait exemple.

De même, sur la Guillotière, la Métropole vous laisse bien seuls dans la gestion du problème, en se contentant de quelques aménagements à la marge par rapport à ce qui serait réellement nécessaire.

Si vous semblez avoir pris conscience du problème, on a l'impression que vos collègues métropolitains ne sont pas décidés à vous accompagner solidement comme cela serait nécessaire.

Sixièmement et finalement, concernant la vision globale, on vous le répète à chaque Conseil, mais il est absolument nécessaire de concevoir Lyon non pas comme une collectivité déconnectée que l'on pourrait plus ou moins adapter pour qu'elle ne soit plus un poids pour la planète, mais bien comme une ville en lien étroit avec les territoires qui l'entourent. Une ville et des territoires connectés par des flux qui, telles les artères et les veines d'un corps, les nourrissent et leur permettent de se développer. Dès lors, les actions que vous menez ici doivent être considérées avec l'ensemble de leurs répercussions, c'est-à-dire avec une vision plus large, plus globale.

On vous l'a déjà dit et on vous le redit aujourd'hui, vous ne pourrez pas opposer les Lyonnais aux Grands Lyonnais dans votre logique d'aménagement et de politique publique, car ils ont besoin les uns des autres. Le faire quand même revient à attiser des conflits et des rancœurs et, à terme, à détruire la dynamique qui permet à notre Ville d'améliorer les conditions de vie de ses habitants en nuisant à l'innovation sociale, culturelle, technologique et écologique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Collomb, c'est à vous pour 10 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord, comme je l'avais fait l'année dernière, remercier Madame l'Adjointe en charge des Finances et les services de nous présenter un document qui, contrairement à celui de la Métropole, est un rapport détaillé, qui donne donc des éléments pour un vrai débat.

Je ne m'attarderai pas sur le contexte international et national. Il est aujourd'hui assez favorable, mais nous le savons, il peut très vite se détériorer. Demain, on ne pourra continuer en France sur la trajectoire qui est celle d'aujourd'hui, car la dette atteint des sommets abyssaux. Lorsque l'on regarde dans le monde, on s'aperçoit qu'en Chine, la croissance est en train de ralentir, qu'aux États-Unis, on est au contraire en surchauffe, mais avec des taux d'intérêt qui risquent de réaugmenter et enfin que la politique de la Banque centrale européenne ne sera pas

toujours aussi accommodante. Donc ceci devrait nous amener à avoir une démarche prudente.

Tout à l'heure, Monsieur Bosetti m'a qualifié de maire bâtisseur. En un moment où l'on ne construit plus un seul logement dans la Métropole de Lyon, nous sommes passés de 10 000 à 5 000, et sur la Ville de Lyon, ce qualificatif m'honore. Et je m'honore, par exemple, comme maire bâtisseur d'avoir réalisé la Confluence, Gerland, la Part-Dieu, l'Hôtel-Dieu, la Duchère, Mermoz Nord, etc., etc., etc. Je pense que si vous en faisiez autant, ce ne serait pas plus mal qu'aujourd'hui où il y a, par exemple, 10 000 personnes qui demandent un logement social. Oui, il faut un peu construire.

D'autre part, je me flatte aussi d'être un maire qui a géré sa ville avec une certaine rigueur, parce que je préfère le maire de la rigueur au maire qui conduirait sa ville à la banqueroute et nous risquons, si nous continuons sur la même voie, d'aller vers cet aboutissement-là en fin de mandat.

Madame l'Adjointe, vous avez l'honnêteté de reconnaître que le bilan financier des mandats passés a été un bon bilan et donc vous nous dites, sur le plan financier, nous n'avons rien à dire. Je le répète en effet, lorsqu'entre 2014 et 2020, nous avons subi une perte qui était de 142 millions en cumulé du fait de la baisse des dotations et qu'en même temps, l'épargne brute atteint en fin de ce mandat 111,5 millions lorsqu'elle était de 71 millions en 2014, je pense que nous n'avons pas mal agi. Quant à la dette que nous vous laissons, je rappelle toujours, mais c'est important, qu'elle se montait à 389 millions en 2019 et qu'elle était de 428 millions en 2001. Cela signifie que nous nous sommes désendettés tout au long des trois mandats, alors que nous avons beaucoup réalisé. Pour ce qui est des dépenses d'équipement, parce que j'ai vu que le déficit n'était pas financier, mais qu'il était patrimonial, nous avons prévu 100 millions d'euros par an, soit 600 millions, portés à 650 millions en 2018 et nous en avons réalisé 615, ce qui n'est pas si mal. Pour atteindre un tel résultat, nous avons fait ce qu'il faut faire, essayer d'augmenter les recettes et diminuer, ou en tout cas faire en sorte que les dépenses ne dérapent pas. Et c'est ainsi que nous avons pu affronter la crise sanitaire avec un autofinancement brut important et avec un fonds de roulement qui était de 45 millions, c'est-à-dire à peu près l'équivalent de ce que nous avons dû supporter pour le Covid.

Alors, vous nous présentez la suite et vous nous dites, sur 2021, nous allons encore avoir 23 millions d'euros de coûts Covid, mais, hélas, on voit bien la cinquième vague, nous risquons encore d'en avoir pour 2022. C'est cela qui m'appelle à vous dire qu'il faut une certaine prudence dans la suite des choses.

Pour ce qui concerne le CA 2021 prévisionnel, vous nous annoncez des recettes de 670 à 675 millions d'euros. Lorsque nous regardons ce qu'étaient les recettes, non pas en 2020, parce que c'était totalement déséquilibré, mais en 2019, elles étaient de 683 millions d'euros. Les dépenses, elles, sont de 600 millions d'euros en prévisionnel en 2021, elles étaient de 568 millions. Lorsque l'on a des recettes qui baissent et des dépenses qui augmentent, il ne faut pas être grand clerc pour savoir que la suite n'est pas forcément bonne. Des tas de personnes qui sont en surendettement ont commencé ainsi. Ils dépensaient beaucoup et ils avaient moins de recettes. À un moment donné, on va dans le mur et moi, je n'aimerais pas que la Ville de Lyon aille dans le mur.

Pour la suite, vous nous disiez, au début de votre mandat, parce que c'était cela, vous, vous aviez un bon bilan financier, mais un déficit patrimonial. Mais là où je me surprends, je me dis, eux, ils vont investir comme des fous, et vous nous annonciez effectivement que vous alliez investir 800 millions d'euros de crédits de paiement ! D'ailleurs, vous confondez toujours parce que c'est mieux, en tout cas, Monsieur le Maire le fait souvent, les crédits de paiement et les autorisations de programme, donc évidemment, il nous parle de 1,2 milliard. Non, ce n'est pas 1,2 milliard sur le mandat, c'est 800 millions. Encore faut-il y arriver et quand on regarde le premier exercice que vous annonciez de manière triomphante à 130 millions d'euros, il est à 95 millions d'euros, moins que ce que nous faisons par le passé, alors qu'il y avait un certain nombre de projets qui étaient lancés et que vous n'aviez qu'à continuer. Il doit y avoir un tout petit problème entre les élus et les services, parce que je connais leur capacité de dynamique. Donc, pour qu'on en arrive à un tel résultat, c'est qu'il y a des difficultés.

Alors, pour ce qui concerne la suite, vous nous annoncez des dépenses de fonctionnement à 2 % et des dépenses de masse salariale à 3 %. Je vous trouve extrêmement osés. Pour ce qui concerne les recettes, si, dans Lyon, on ne veut plus d'entreprises, si on ne veut plus construire de logements, je ne vois pas comment nos recettes fiscales vont augmenter de manière fantastique. Si, dans le même temps, nos dépenses de fonctionnement dérapent, alors, pour le coup, cela va être extrêmement difficile pour nous. Je vous donne simplement quelques chiffres. J'ai regardé à combien nous étions en 2014 en dépenses de masse salariale et à combien nous sommes aujourd'hui. Je m'aperçois qu'entre 2014 et 2019, nous étions passés de 311,5 millions à 329, et j'ai retiré le budget de l'Orchestre national qui, entre-temps, est sorti du budget global, soit + 17,5 millions sur la masse salariale. Et vous, vous faites plus en l'espace de deux ans. C'est hallucinant ! Vous allez aller où comme cela ? Nous faisons des revues de projets pour voir quelles étaient les politiques que l'on pouvait mettre de côté, parce que les temps changent, et quelles étaient celles qui étaient prioritaires. Nous avions donc, sur tout le mandat, créée, je crois, 87 postes. C'était même 53 si on enlevait à la fois les rythmes scolaires et les dédoublements de classes. Donc je vous mets en garde, Madame l'Adjointe. Dites, c'est votre rôle, à vos amis qu'il faut quand même un tout petit peu faire attention pour l'avenir. Parce que, quand pour la fin du mandat, vous nous dites que, finalement, vous allez être à 9 ans et 3 mois pour la dette, que l'autofinancement va baisser drastiquement, qu'il pourrait être à 60 millions d'euros à l'horizon 2026 quand nous étions à 129, il y a un problème. Vous allez voir les prochaines notes de Standard&Poors. Vous allez voir que cela ne va pas être exactement la même chose. Évidemment, si on a une dette importante, les gens regardent votre bilan et ils vous prêtent de manière plus chère et si les taux remontent un peu, vous n'allez plus pouvoir financer et vous allez dans le mur.

Alors, vous avez une recette que vous indiquez légèrement, ce n'est pas ce qu'il y a de plus précis dans votre rapport. Vous nous dites : selon l'évolution des impacts de la crise sanitaire sur la population, nous pourrions éventuellement étudier – écoutez bien, chers collègues – l'adaptation des tarifications de certains services publics et de la structure de la fiscalité directe pour adapter la contribution des Lyonnais et des Lyonnaises aux services publics selon l'augmentation de la qualité du service rendu et les capacités des foyers. Cela veut dire : Lyonnais, attendez-vous à payer. Aujourd'hui, nous sommes les cigales, demain, c'est vous qui devrez être les fourmis.

Merci.

M. LE MAIRE : Qu'il est plaisant d'avoir un débat d'orientations budgétaires dans le respect et l'écoute mutuelle, n'est-ce pas ?

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver, c'est à vous pour 12 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Monsieur Bosetti, je vous ai senti un petit peu tendu tout à l'heure et, en même temps, quand on regarde un petit peu les différents sondages, cela peut se comprendre. Quand on voit aujourd'hui l'état de la gauche, quand on regarde Arnaud Montebourg à 2 %, quand on regarde Yannick Jadot, votre choucou à tous, à 7 %, quand on regarde Jean-Luc Mélenchon, à 8 %, et je dirais même celle dont vous imitez la politique Anne Hidalgo, qui est à 4 %, je comprends à tous votre agacement et votre tension.

Nous voici aujourd'hui à parler des orientations budgétaires 2022, exercice obligatoire restitué dans un contexte international incertain, du fait notamment de la crise sanitaire, dont personne n'est capable de voir l'issue.

Plus près de nous, avec ce fameux « quoi qu'il en coûte », notre pays s'est endetté comme jamais, rejetant sur les générations futures la responsabilité de cette dette. Certes, il fallait accompagner nos concitoyens et les acteurs économiques de notre pays pour qu'ils puissent affronter au mieux cette crise, mais contrairement à d'autres pays plus vertueux, l'état de déliquescence de nos finances publiques à la veille de cette crise rend l'avenir encore plus sombre.

La difficulté majeure, c'est que nous avons le sentiment qu'au niveau national sur les finances publiques, cela navigue à vue. Et l'avis rendu le 3 novembre par le Haut Conseil des Finances publiques lors de sa seconde saisine sur le projet de loi de finances 2022 n'est pas de nature à nous rassurer soulignant, je cite, « le surcroît de recettes attendu n'est pas consacré au désendettement, mais qu'il est au contraire plus que compensé par un surcroît de dépenses ». C'est, hélas, le lot des périodes électorales et le candidat ou plutôt futur candidat Macron n'échappe pas à la règle. Inévitablement, le Haut Conseil conclut « que la soutenabilité à moyen terme de la dette publique prévue en hausse de 16 points du PIB en 2022 par rapport à 2019 appelle à la plus grande vigilance ». En langage diplomatique, ces choses-là sont dites ! En langage plus clair, nous allons dans le mur.

Comme nous avons pu le dire l'an passé, il faut que les collectivités s'attendent à devoir mettre la main à la poche, pour contribuer non pas au redressement des finances publiques, ce qui serait évidemment une version optimiste, mais plutôt à un ralentissement de la spirale du déficit. Nous en avons un premier aperçu avec les orientations concernant les collectivités où il nous faut nous attendre à une poursuite de la baisse de notre dotation forfaitaire (-1 million d'euros en 2022) et une montée de notre contribution au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources intercommunales et communales). C'est donc une première baisse de recettes.

Le retour sur la table de nouveaux contrats de Cahors à compter de 2023 – tiens, encore, après les élections – pourrait être une seconde baisse de recettes. Une vertu toutefois dans cet outil, il permettrait d'encadrer votre volonté de dépenses tous azimuts.

Une troisième baisse de recettes, que nous avons connue de façon momentanée en 2020, mais qui devrait à l'avenir être plus durable, c'est naturellement les effets du futur règlement local de publicité de la Métropole sur la taxe sur la publicité extérieure, pour laquelle nous n'avons toujours pas entendu de compensation de la part de la Métropole.

Dans la carte postale de votre compte administratif 2021 que vous nous envoyez aujourd'hui à l'occasion de ce débat, nous le voyons, vous cherchez à nous présenter une belle photo que vous appuyez avec la notation de Standard&Poors. Et d'ailleurs, c'est toujours amusant de constater que les ennemis du grand capital pour certains de la majorité se félicitent de ce genre de brevet.

Un moindre impact de la crise Covid, heureusement.

Un record de droits de mutation à 45 millions et là-dessus, vous pouvez remercier la majorité précédente car, compte tenu du décalage de perception de deux ans, c'est bien l'écosystème existant qui l'explique.

Des dépenses de fonctionnement en progression de 1,52 %, soit en deçà de votre engagement à 2 %.

Une masse salariale en hausse de 1,76 %, là aussi, moins que votre prévision annuelle de 3 %, mais, vous le voyez bien, cela s'explique par des postes non pourvus, que ce soit dans le secteur de la petite enfance où, aujourd'hui, des berceaux ferment faute de professionnels ou également dans le secteur de la police municipale où, malgré les annonces de recrutement à flot, les départs ne semblent pas se tarir.

Une capacité de désendettement qui s'affiche à 4,7 années contre 5,5 fin 2020, mais c'est un signe trompeur, car le recul est dû à un remboursement anticipé de 20 millions d'euros permis par un investissement loin des prévisions. Je voudrais m'attarder quelque peu sur cette question des investissements, car on le sait votre ambition est grande avec un affichage à 1,25 milliard d'euros sur le mandat, qu'il faut tout de suite tempérer par une réalisation non pas à 100 %, mais à 800, voire 765 millions d'euros, quand je reprends ce que vous indiquez en page 23, soit une légère différence de 485 millions d'euros, excusez du peu. Nous voyons bien que le décalage est engagé, puisque vous prévoyez une exécution de vos investissements 2021 pour un montant de 95 millions d'euros contre 130 millions inscrits au budget primitif et 113 millions d'euros annoncés en janvier lors du débat d'orientations budgétaires 2021, ce qui, avec un taux de réalisation de 73 %, vous mettra au plus bas depuis 15 ans hors année 2020, très impactée, elle, par le Covid. Ce chiffre annoncé de 95 millions nous interpelle sur la sincérité de votre délibération d'actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement présentée ici même le 18 novembre, puisque vous affichez alors 161 millions de crédits de paiement sur 2021. 66 millions d'euros envolés en moins d'un mois, chapeau. Il va falloir nous dire tout ce que finalement vous aviez promis et que vous n'avez pas fait en 2021.

Alors, après, vous pouvez vous poser en donneurs de leçons sur la dette patrimoniale, mais finalement vous y contribuez d'une certaine manière. Sur la cause de cette dette patrimoniale, il faut prendre en compte les impacts des décisions nationales, certes intéressantes pour l'attractivité de notre territoire, mais coûteuses pour les finances locales, et les détournant d'une finalité peut-être plus centrée sur les compétences de la Ville. Je pense par exemple au Centre international de Recherche contre le Cancer avec le foncier mis à disposition, l'aide apportée à l'Académie de l'OMS, la sollicitation qui nous est faite pour Interpol, mais aussi les 20 millions d'euros de financement qui, en novembre 2014, ont pu être votés pour la construction du pavillon N à l'hôpital Édouard Herriot. 20 millions d'euros, c'est un groupe scolaire. Alors, Monsieur le Maire, comment choisir, l'école, la santé ?

Mais nous pourrions aborder aussi la question des charges de centralité que notre Ville porte pour l'agglomération. Elles sont particulièrement importantes au niveau culturel avec, par exemple, l'Opéra, l'Auditorium, le Théâtre des Célestins, le Musée des Beaux-Arts, le Musée d'Art contemporain, où une majeure partie du public évidemment ne vient pas stricto sensu de la Ville de Lyon. Comment la Métropole peut-elle demain intervenir davantage pour nous épauler ?

Sur vos orientations 2022, elles sont finalement assez faibles. Vous affichez une moindre progression des dépenses que des recettes grâce au levier fiscal que vous avez actionné, en portant au maximum la surtaxe sur les résidences secondaires et comptant sur les droits de mutation. Mais votre propension à la dépense, notamment à travers des recrutements massifs – vous nous avez annoncé 100 postes en 2021, 50 en 2022 et là, nous avons appris 400 sur l'ensemble du mandat... Juste pour que les Lyonnais comprennent bien, un agent, c'est en moyenne 46 000 euros annuels fois 400 personnes, cela fait notamment 18,5 millions d'euros en plus. Je le dis à Monsieur Bosetti, d'ailleurs, ce n'est pas moi qui le disais, c'est l'ancienne prix Nobel de Littérature en 2015, Svetlana Alexievitch : « Le communisme, c'est comme la prohibition. L'idée est bonne, mais on le sait, ça ne marche pas. »

Les effectifs scolaires sont en baisse, vous le savez et pour la seconde année consécutive d'ailleurs. Nous pensons qu'elles entraîneront à moyen terme des fermetures de classe supplémentaires et donc un moindre besoin en postes. Ajoutons à cela une pyramide des âges défavorable, puisque nous passons de 38,8 % des agents âgés de 50 ans et plus à 40,4 % et, compte tenu du système de progression de la fonction publique, le coût d'un agent augmente avec son âge. D'ailleurs le glissement vieillesse-technicité représente 14 % de l'évolution de la masse salariale.

Sur le volet investissement, vous ne nous indiquez aucune grande masse d'investissements prévus. En reprenant les rapports d'orientations budgétaires, je suis au regret de vous dire, Monsieur le Maire, que, pour des gens qui se veulent les chantres de la transparence, vous faites preuve d'une opacité crasse. Vos prédécesseurs, Gérard Collomb et Georges Képénékian, étaient plus transparents dans ce domaine et affichaient les principaux investissements prévus. Là, nous avons juste un chiffre, 150 millions d'euros, avec une réalisation déjà anticipée à 130 millions, à mettre au regard des 187 millions de vos crédits de paiement prévus pour 2022. Nous verrons si vous serez en capacité de les atteindre.

Ce moindre investissement a un corollaire, qui est celui de l'estimation de l'encours de la dette en 2026 : 565 millions contre 640 millions annoncés l'an dernier, et donc une capacité de désendettement de 11 années, qui nous faisait friser la mise sous tutelle, ramenée à 9,3 années. Ce qui est curieux, c'est que vous augmentez la dette tout en nous disant, comme vous l'avez fait en Commission, Madame la Première Adjointe, que le secteur bancaire est particulièrement dommageable pour l'environnement. Or, pour emprunter, vous avez naturellement besoin du secteur bancaire.

Vous ne pourrez pas faire uniquement avec des emprunts que vous qualifiez d'éthiques et qui ne représentent pas grand-chose aujourd'hui au regard du volume de notre dette, mais provoquent un surcoût estimé à 136 000 euros sur les 15 ans.

Si nous soulevons les orientations qui n'apparaissent pas dans ce rapport d'orientations budgétaires, mais que nous avons apprises il y a 7 jours, celles que vous voulez donner à l'éducation musicale dans notre Ville, en diminuant de près de 320 000 euros la participation nette de notre collectivité au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement régional, qui dispose pourtant d'une marge de manœuvre limitée, mais peut-être ne préférez-vous pas vanter cette ponction et je ne crois pas que vous puissiez nous faire, comme avec l'Opéra, le coup de l'élitisme.

Voilà quelques éléments, Monsieur le Maire, qui font que, si nous prenons acte de la tenue de ce débat sur vos orientations budgétaires, nous ne les partageons pas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe les Écologistes, Madame Runel, c'est à vous.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci.

Monsieur le Maire,
Madame l'Adjointe,
Mes chers collègues,

Exercice traditionnel mais non moins intéressant, le débat d'orientations budgétaires se déroule cette année encore dans un contexte particulier, celui de la crise sanitaire qui dure et qui a à la fois des conséquences sur les recettes et les dépenses passées et, en même temps, porte encore de nombreuses incertitudes pour les mois et les années à venir.

Cette délibération traduit une vision de l'avenir et des engagements de notre majorité. C'est l'expression pour nous de notre projet politique. J'en profite dès à présent pour féliciter et remercier Audrey Hénoque pour avoir orchestré ce travail et les services de la Ville qui ont su produire dans un contexte particulier et parfois stressant une analyse et un rapport de qualité. Nous avons maintenant des chiffres consolidés sur l'impact économique, financier et social de la pandémie pour 2020. Nous commençons à avoir ceux pour 2021 et, sans surprise, l'effet ciseau sur les recettes et les dépenses de fonctionnement est maintenant clairement mesuré.

L'épargne brute des collectivités françaises a baissé en 2020 de 10 %, l'épargne nette a chuté de 18 %. Les chiffres sont effarants, effarants pour nos collectivités, effarants, car ces dernières années, ce sont nos territoires qui ont porté l'investissement public et la croissance. La Ville

de Lyon ne fait pas exception, puisque notre épargne brute s'élève à 72,4 millions d'euros contre 111 en 2019, soit une baisse de 35 %, dont la majeure partie est directement imputable à la crise sanitaire avec un recul de 4 % des recettes de gestion et une augmentation des dépenses de gestion de 2 %.

Car, nous le savons maintenant, les crises révèlent des failles plus qu'elles ne les créent. De fait, nous ne pouvons que constater l'action de notre collectivité et nous féliciter des engagements pris par la Ville de Lyon pour répondre de manière appropriée à la crise et porter assistance aux plus fragiles, aux associations, aux clubs sportifs, aux commerçants, aux différentes structures culturelles ayant le plus souffert.

Si nos finances ont été impactées par ces décisions, notre capacité à assurer le bien-être de l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais, lui, n'a été que renforcée. Dans cette crise et malgré l'augmentation des dépenses, nous avons pu tirer quelques profits. Profit de gagner en cohésion, profit de notre capacité à faire commune comme à faire solidarité, à assurer un accès équitable à toutes et tous aux ressources disponibles et au bien commun, à une alimentation pour tous quand les fins de mois étaient difficiles, à maintenir l'autonomie personnelle et collective de nos concitoyens.

La crise des inégalités, aggravée par la Covid-19, a mis en lumière un modèle économique injuste et défaillant. Cela doit donc nous servir à transformer en profondeur nos modèles économiques, afin qu'ils soient bénéfiques à toutes et tous. Cela passe par des régulations publiques et c'est ce que nous avons fait avec l'exonération des redevances pour les terrasses, les commerçants ou encore la gratuité des stationnements en surface.

Et malgré tout, je vais en rassurer plus d'un, enfin surtout un, notre politique budgétaire permet à la Ville d'obtenir la note maximale pour les agences de notation. Nous obtenons, à l'instar de la Région Rhône-Alpes, la même note, un double A. Alors, je pourrais reprendre la célèbre citation du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et parler de notre collectivité comme la mieux gérée de France, mais pour autant, loin de moi l'idée d'en faire un argument politique tant ces dernières sont biaisées. Je me suis dit que ce double A, si convoité, pourrait réchauffer le cœur d'un certain nombre de conseillers municipaux, nostalgiques du temps des palmarès et pourquoi pas même les tranquilliser à la veille des fêtes de fin d'année. Vous voyez, à la Ville de Lyon, quand l'opposition s'inquiète, nous la rassurons.

Le début de cette mandature, je le disais, s'est fait sous le signe d'une crise sanitaire sans précédent, qui nous a obligés à revoir complètement notre manière de travailler, nous, élus, mais surtout les agents de la Ville, ceux en première ligne, qui ont su s'adapter à de nouvelles contraintes très fortes pour assurer la continuité du service public. On peut citer, parmi beaucoup d'exemples, les fonds d'urgence pour la culture, un fonds exceptionnel, l'aide aux commerçants ou encore la mobilisation dans le cadre de la campagne vaccinale. Bien sûr, je ne peux pas ne pas citer les services du CCAS de la Ville, qui se sont investis tout entier pour aider et accompagner les Lyonnaises et les Lyonnais les plus fragiles, que cette crise a projetés dans la pauvreté et parfois même dans la rue.

Aussi, ce qui ressort de cette délibération, c'est notre engagement et notre ambition pour la Ville et pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Ce rapport, c'est notre support à la mise en œuvre du projet municipal de notre majorité. Il y a d'abord notre budget d'investissement et bien sûr la PPI, qui donne une place centrale à l'émancipation par l'intermédiaire de l'école, la culture et un cadre de vie de qualité, végétalisé, qui donne toute sa place au vivant.

Cette politique ambitieuse pour changer Lyon, rendre la ville plus vertueuse, mettre en œuvre une politique de transition écologique et sociale et faire jouir nos concitoyens d'une ville apaisée, cette politique n'est possible qu'avec le travail des agents de la commune, qui agissent au quotidien pour faire de notre projet politique une réalité et je voudrais ici publiquement, au nom de nos trois groupes, les remercier.

Car notre action en matière budgétaire comme dans d'autres domaines ne s'inscrit pas dans l'opposition ou dans le rejet de ce qui a été fait auparavant, mais plutôt dans la rupture. Et c'est justement après une analyse fine de la situation économique et sociale, des dérèglements et des injustices qu'elle provoque, des drames et des exclusions qu'elle engendre, des inégalités insoutenables qu'elle produit, de la rareté des ressources naturelles pour les générations qui viennent, que nous avons fait ces choix.

Nous rompons avec la lecture comptable des dépenses patrimoniales et salariales, ne les voyant pas comme une variable d'ajustement pour générer des marges de manœuvre, mais comme les instruments et les acteurs du service public, car le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Il nous faut aujourd'hui rattraper ce retard pris et solder cette dette, mais bien sûr la dette dont je veux parler ne figure pas dans ce rapport d'orientations budgétaires. Cette dette n'obère pas encore le double A, puisque nous l'avons obtenu. Cette dette n'est pas contrôlée par les Chambres régionales des Comptes. Je veux parler de cette dette sociale et environnementale que nous laissons aux générations futures. Je veux bien sûr parler de cette dette salariale et patrimoniale qui nous a été laissée.

Cela nécessite de s'en donner les moyens et d'investir massivement. Le budget n'est rien de moins que l'expression brute sous format Excel de notre ambition politique et cette dernière est immense.

Mais notre majorité ne joue pas avec les finances publiques. Non, notre majorité ne joue pas ni à la banqueroute ni ne fonce dans un mur. On nous avait prédit l'apocalypse financière à notre arrivée aux responsabilités. Force est de constater que la prédiction ne s'est pas réalisée et, au vu des éléments présentés, elle ne risque pas d'advenir. Peut-être que cela aurait pu être le cas pour l'apocalypse climatique qu'on nous avait prédite, mais au vu des derniers rapports du GIEC, je doute fort que nous soyons aussi chanceux en la matière.

Charge à nous alors de mettre en place des politiques publiques nécessaires pour réduire notre impact environnemental d'une part, mais également permettre à chacune et chacun d'être acteur du changement. La tâche est immense, mais notre majorité s'y attèle, en mettant en place un pacte social pour les agents, afin d'augmenter leur pouvoir d'achat, en mettant en place un bouclier social pour les plus fragiles, en rendant la culture accessible au plus grand nombre, en favorisant la végétalisation, notamment dans les écoles, mais aussi dans l'espace public, en faisant des choix plus vertueux dans l'alimentation, dans la consommation et dans l'ensemble de notre action.

Si les indicateurs sont majoritairement au vert, tout n'est pas rose pour autant, pas encore. Les sujets d'inquiétude sont nombreux. Nous sommes convaincus et voulons faire la démonstration que Lyon, c'est aussi une terre d'innovations sociales, de qualité de vie, de solidarité, capable de faire une place à chacun et de répondre aux défis de notre temps en refusant de subir. Aujourd'hui, il faut retrouver l'équilibre et remettre la vie des Lyonnaises et des Lyonnais au cœur de la ville.

En conclusion de ces quelques propos, vous l'aurez compris, dans la traduction de ce rapport d'orientations budgétaires, notre projet, nourri d'expériences qui ont fait leurs preuves, est soucieux de l'argent public. Il veut mettre un terme à cette marche forcée au toujours plus grand, privilégiant les premiers de cordée au détriment des plus fragiles.

Aussi, Madame la Première Adjointe, les élus des trois groupes, Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et les Écologistes, prennent acte plus que positivement de ce rapport d'orientations budgétaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Compte tenu des différentes interpellations et questions qui ont été soulevées, je vais être amené à distribuer un peu la parole, mais je vous propose, chère Audrey, que vous la preniez en premier, pour revenir sur les principaux éléments. Nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires, vous êtes Première Adjointe et Adjointe aux Finances, donc c'est bien à vous de parler en premier.

Mme HÉNOUCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur tous les éléments, en tout cas pas dans une première série de réponses, parce que le débat était riche et beaucoup de choses ont été dites.

Globalement, revenir sur la question du modèle sur lequel se base ce budget. Il a été rappelé la situation internationale difficile dans laquelle nous nous situons. Certains ont même évoqué la Chine, le contexte national. C'est justement parce que nous sommes en crise, en crise climatique, mais également en crise sociale, avec de plus en plus d'injustice sociale et de bombes à retardement au niveau de ce que vivent certains de nos concitoyens qu'il est important, non pas d'augmenter une épargne brute pour augmenter une épargne brute et continuer à faire des économies, mais au contraire d'investir maintenant dans la transition écologique et dans les dépenses, que ce soit de l'investissement ou des dépenses de fonctionnement, qui, en réalité, sont généralement, un investissement pour l'avenir quand on permet à nos concitoyens de sortir des difficultés ou qu'on accompagne les enfants et le reste de la population grâce à des services publics de qualité.

Quand Monsieur Collomb indique qu'il est fier d'avoir créé seulement 87 postes sur six ans sur le dernier mandat sur une masse salariale de 8300 personnes environ, cela représente environ 1 %. Je trouve justement problématique d'attirer la population, de faire venir des entreprises, de construire, tout le modèle que vous mettez en avant à chaque Conseil municipal, donc d'attirer des populations, c'est-à-dire des besoins

de services publics, et de ne pas augmenter à due proportion les agents, les personnels qui doivent accompagner ces populations dans leur installation et dans leur vie quotidienne au sein de notre Ville.

Cela m'amène à mon deuxième point, qui est revenu beaucoup dans toutes les prises de parole, la question de l'équilibre entre les dépenses et les recettes au niveau de notre Ville. Nous menons finement un pilotage de ces évolutions entre les dépenses et les recettes en nous appuyant sur des prévisions. Nous assumons totalement de mettre en place un effet ciseau, qui dégrade en partie l'endettement de la Ville. Cela a été toute la discussion du premier débat d'orientations budgétaires de cette mandature. Nous avons indiqué que nous aurions besoin de nous endetter pour faire face à des dépenses d'investissement qui n'ont pas été faites par le passé et des dépenses de fonctionnement qui sont également nécessaires. C'est pourquoi, l'année dernière, nous prévoyions même d'arriver potentiellement entre 10 et 12 ans d'endettement à la fin du mandat. Vous l'avez compris à travers la présentation d'aujourd'hui, la prévision est plus positive, puisqu'elle redescend en dessous de 10 ans. C'est ce travail fin que nous essayons de mener pour nous donner les moyens de répondre aux besoins de la population pour l'avenir et pour aujourd'hui, tout en restant dans un endettement qui est maîtrisé au niveau de la Ville.

Sur l'aspect de l'investissement, beaucoup de choses fausses ont été dites. Il est vrai que, pour cette année 2021, nous terminerons certainement l'année avec des dépenses d'investissement de 95 millions d'euros quand nous aurions souhaité en faire déjà 110, mais, par le passé, nous avons eu des années où l'investissement était beaucoup plus faible. Je vous renvoie au rapport d'orientations budgétaires en page 7 avec un graphique très bien conçu, qui montre l'évolution des dépenses d'investissement. En 2009, nous étions à 80 millions, en 2010 à 84 millions. Ensuite, il y a eu une augmentation à la fin du deuxième mandat de Monsieur Collomb, parce que comme toujours les dépenses sont beaucoup plus faibles en début de mandat quand on planifie qu'à la fin quand on réalise. Sur le dernier mandat, nous étions à 95 millions en 2016, c'est-à-dire le même montant que cette année et il y a eu un creux à 85 millions en 2018. En réalité, ce creux n'était pas lié, comme c'est le cas pour nous cette année à une crise sanitaire et à une planification d'une PPI ambitieuse, il était lié à un manque de prévision, quand la Ville s'est rendu compte qu'il fallait mettre des Algeco dans les parcs pour compenser l'absence de classes et que la Ville de Lyon a dû faire un stop dans sa PPI pour tout replanifier et reprogrammer la construction de nouvelles écoles.

Nous, au contraire, nous sommes dans la planification. Nous ne confondons pas les crédits de paiement et les autorisations de programme. Au contraire, quand nous disons 1,2 milliard, c'est justement pour être transparent et j'accepte vos félicitations, Monsieur Collomb, que nous soyons transparents, que nous planifions et que nous donnions à voir. En effet, nous espérons lancer pour 1,2 milliard de programme sur cette mandature. Nous savons évidemment que tout ne se réalisera pas avant 2018. Nous disons clairement quand nous parlons d'autorisations de programme ou quand nous parlons de crédits de paiement.

Voilà les premières réponses que je souhaitais apporter, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Comme j'ai noté un certain nombre de questions, même si elles n'ont pas nécessairement de rapport les unes avec les autres, je souhaitais, puisque vous avez été interpellée une deuxième fois, Madame Dubot, vous laisser la parole pour répondre sur la question qui vous a été posée par Madame Gailliot.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame Gailliot et Madame Palomino, pour vos questions. Je suis désolée de ne pas y avoir répondu au Conseil municipal précédent, mais il est vrai que je me suis exprimée à plusieurs reprises en Conseil d'arrondissement du 7e et je vous suggère d'ailleurs de vous rapprocher de votre collègue Sarah Peillon, avec qui j'échange régulièrement sur le sujet.

Je voudrais rappeler un élément physique concernant les anciennes usines Fagor Brandt. Le sol est pollué à cet endroit-là. Tout le monde est désormais au courant. Des études ont été menées très récemment, des captages, notamment sur l'écoulement de la nappe phréatique au sud des anciennes usines Fagor Brandt. Cette étude sera restituée aux riverains le 6 janvier à la Maison Ravier. Cette pollution des sols implique que nous ne pouvons pas implanter n'importe quelle activité sur ce terrain. D'ailleurs, l'urbanisme transitoire culturel ne permettait la tenue que de trois événements par an sur ce site.

Je tiens néanmoins à souligner que, pour moi, il s'agissait d'une occupation tout à fait intéressante et bénéfique pour le territoire. Cependant la Métropole de Lyon, qui est propriétaire du terrain, a décidé de consacrer une partie de ce lieu au SYTRAL. C'est pour moi logique, quand on souhaite investir massivement dans les transports en commun comme la Métropole le fait, quand on souhaite créer trois nouvelles lignes de tramway, d'avoir un lieu dédié aux transports en commun.

Mais il n'y aura pas seulement un dépôt de tramways à Fagor Brandt, il y aura aussi un atelier de maintenance et cela, les élus du 7e arrondissement y tiennent. Un atelier de maintenance, c'est une activité en cœur de ville, une activité créatrice d'emplois, entre la Cité Jardin et la Cité Moulin-à-Vent. On parle de 50 emplois et les élus du 7e arrondissement se sont assurés que les structures d'insertion locales fassent un travail conjoint avec le SYTRAL pour que ces emplois bénéficient justement au territoire.

Par ailleurs, et je l'ai dit aussi en Conseil du 7e arrondissement, le SYTRAL n'occupera pas tout le site et des discussions sont en cours entre la Ville de Lyon, la Mairie du 7e arrondissement et la Métropole de Lyon pour la programmation urbaine sur le reste du site. Nous avons évoqué avec eux des activités productives et artisanales comme annoncé pendant la campagne, mais aussi des questions d'ouverture au public, aux gens du quartier, avec notamment un aspect culturel, création, diffusion, cher aux élus Lyon en Commun, comme je l'ai entendu tout à l'heure.

C'est donc une affaire à suivre et je ne manquerai pas d'informer les élus du 7e arrondissement des suites données, ainsi qu'évidemment les habitants et habitantes du quartier de Gerland qui sont les premiers concernés.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire.

Sur un tout autre sujet, chère Nathalie, comme il a aussi été question de sujets culturels, je vous redonne la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Oui, j'ai entendu que le Conservatoire à Rayonnement régional avait été abordé. Le budget du Conservatoire n'a pas encore été voté. Il sera voté en janvier 2022 et c'est en effet un débat d'orientations budgétaires que nous avons eu récemment.

Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis toujours étonnée des doubles discours, mais tant mieux finalement, je garde cette capacité d'étonnement.

Je suis étonnée d'un discours qui, ce matin, nous accusait d'être irresponsables et trop dépensiers. J'ai entendu dire que nous étions des cigales. Trop dépensiers quand nous donnons à nos services municipaux les moyens de fonctionner. C'est tout simplement de nos crèches dont nous parlons, de nos écoles, de nos gymnases, enfin d'un service réel rendu au public. Nous sommes donc trop dépensiers quand nous donnons les moyens à nos services municipaux de fonctionner.

En même temps, je viens d'entendre des reproches quand nous prenons des mesures qui nous semblent justifiées et qui sont menées là où elles sont possibles. Cher Olivier, vous le savez, pour avoir participé à l'Assemblée générale de l'Opéra, me semble-t-il, récemment, les comptes de l'Opéra en 2021 sont excédentaires. Toujours en Assemblée générale, à laquelle nous participions, l'Opéra, sa présidence, sa direction ont reconnu combien la Ville était à leurs côtés dans le travail mené actuellement suite au rapport de la Chambre régionale des Comptes, un rapport sévère, un rapport qui redit des choses qui avaient été dites en 2019 et les années auparavant, mais des remarques sur lesquelles l'exécutif précédent avait choisi de fermer les yeux, là aussi nous léguant une situation que nous voulons rétablir, en lien avec l'État, la Préfecture, en lien avec la Région qui est associée, en lien également avec la Métropole. Voilà pour l'Opéra, puisqu'une petite remarque a été formulée.

Concernant le Conservatoire à Rayonnement régional, je voudrais tout d'abord dire qu'il représente le quatrième poste de dépenses du budget à la Culture, après la Bibliothèque municipale, après l'Opéra et juste après l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. La Ville de Lyon consacre, et même suite à ce débat d'orientations budgétaires, 8 millions d'euros par an de fonctionnement au Conservatoire, auxquels nous devons ajouter, et tant mieux, les mises à disposition gracieuses de bâtiments et de différents locaux dans nos écoles. Et c'est normal que le Conservatoire à Rayonnement régional soit notre quatrième budget à la Culture, car l'éducation culturelle et artistique est pour nous une priorité fondamentale.

En revanche, ce qui n'est pas normal, c'est la situation que j'ai découverte quand je suis arrivée en tant qu'Adjointe à la Culture et de fait présidente du Conservatoire. D'ailleurs, je pourrais demander à mes collègues élus qui siégeaient auparavant au sein de ce Conseil syndical ce qu'ils ont fait auparavant.

La première priorité que nous nous sommes donnée à la découverte de cette situation et en accord avec l'ensemble des corps enseignants, techniques, administratifs du Conservatoire, est de prioriser nos efforts sur les bâtiments. Celles et ceux qui le souhaitent d'ailleurs, je vous invite à venir visiter les bâtiments du Conservatoire et les conditions dans lesquelles les enfants, les élèves sont accueillis et les enseignants dispensent leurs enseignements musicaux, théâtraux et chorégraphiques. Vous le savez, une ligne de 4,5 millions d'euros a été votée à la PPI et pour

pouvoir déployer cette ligne, nous travaillons avec les services, avec Sylvain Godinot, avec Audrey Hénocque, pour que cette somme puisse être versée en subvention d'équipement au CRR pour qu'il puisse mettre en œuvre un véritable plan de travaux durant ce mandat et sans attendre.

Et si le CRR a perdu quelques élèves et quelques recettes donc, quelques inscriptions, l'état des locaux n'est pas étranger à cette perte. Nous allons donc y remédier.

La deuxième priorité pour nous et pour moi a été de demander à la Direction du Conservatoire d'établir un budget pluriannuel. J'ai rarement vu en effet un établissement qui fonctionne d'une année sur l'autre sans avoir de vision pluriannuelle de son fonctionnement. Ces outils n'existaient pas au sein de notre Conservatoire. Ce travail est donc en train d'être mené. J'ai proposé au nouveau directeur, qui l'a accepté, que nous entamions un dialogue de gestion avec la Ville de Lyon. Au fur et à mesure de l'avancée de ce travail en commun, bien sûr, la Ville sera aux côtés du Conservatoire. Mais, à un moment donné, il fallait remettre un petit peu d'ordre dans l'usage de l'argent public.

J'ai quatre points, j'en suis au troisième.

Une autre de nos priorités est le déploiement du Conservatoire dans les écoles auprès des élèves de notre Ville. C'est pour cela que nous augmentons de 12 %, dès 2022, le budget consacré par la Ville au Conservatoire pour les interventions en milieu scolaire. La Ville de Lyon désormais va consacrer 1 million d'euros à ce que des professeurs, des enseignants du Conservatoire, puissent dispenser un certain nombre d'enseignements dans l'ensemble des quartiers de notre Ville. Je connais peu de villes qui mettent autant dans l'enseignement musical dans les écoles publiques. C'est une mesure que nous prenons dès 2022. Très clairement, c'est plus 130 000 euros sur cette ligne pour le Conservatoire.

Je terminerai, mais vous le savez, en vous rappelant que le Conservatoire à Rayonnement régional n'est pas un service municipal, c'est un syndicat mixte. La Ville de Lyon participe donc à hauteur de 8 millions plus les éléments financiers que je viens de vous donner, en investissement et en mise à disposition de locaux. La Métropole est à nos côtés et participe à hauteur de 1,7 million d'euros chaque année. L'État, sur des missions qui sont pourtant d'éducation, consacre 200 000 euros chaque année au Conservatoire et la Région, alors que le Conservatoire prépare et accueille des lycéens et prépare à l'enseignement supérieur, depuis plusieurs années, consacre zéro euro de budget au Conservatoire. Alors, oui, l'une de mes missions, en tant qu'Adjointe à la Culture et Présidente de ce syndicat mixte, est d'aller voir nos partenaires, d'aller voir la Région, d'aller voir l'État, pour travailler avec eux sur une meilleure implication de leur part dans ce syndicat mixte. J'ai le plaisir d'ailleurs de vous annoncer que, dans le cadre d'une convention que nous aurons l'occasion de signer avec le Centre national de la Musique, le Centre national de la Musique reconnaîtra et financera le travail du Conservatoire auprès de jeunes professionnels, notamment en matière musicale évidemment, puisqu'il s'agit du CNM. Je ne manquerai pas de vous tenir informés au fur et à mesure.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Compte tenu de l'attachement de Monsieur Oliver à l'égard du Conservatoire, à n'en pas douter, la Région s'évertuera à rétablir cette injustice que vous venez de souligner et ne manquera pas d'investir dans notre Conservatoire, dont nous sommes si fiers, comme vous l'avez rappelé, chère Nathalie.

À mon tour de vous dire quelques mots. J'ai bien vu votre demande de parole, Monsieur Hernandez, et je la note, mais, si vous me le permettez, je vais dire quelques mots.

Alors, loin de moi l'idée d'aller chercher des excuses en évoquant la crise sanitaire, mais j'aimerais quand même rappeler à tout un chacun ici que nous sommes encore en période de crise sanitaire et que, bien évidemment, la mobilisation de nos services pour répondre à de multiples enjeux qui sont soulevés par cette crise sanitaire, oui, impacte quelque peu parfois notre capacité à mettre en œuvre un certain nombre de nos grands chantiers, que nous avons pourtant à cœur de réaliser le plus rapidement possible, tant, je vous le rappelle, nous sommes dans une situation d'urgence, notamment d'urgence climatique, que nous avons ici tous – peut-être pas tous – votée dans ce Conseil municipal. Il est très important d'agir et d'agir vite, nous le savons.

Sur cette crise sanitaire, j'aimerais quand même dire un mot. Elle doit nous avoir appris ou nous avoir rappelé ce qui était essentiel. En tout cas, il y a un an, à la sortie du premier confinement, on évoquait beaucoup ce qui était essentiel et on parlait, à l'époque, un peu moins aujourd'hui et je le regrette, des services essentiels, des personnels essentiels. Alors, oui, comme cela a été dit par Monsieur Bosetti tout à l'heure, j'assume d'être le maire des services publics, j'assume totalement d'investir dans nos services publics et d'ambitionner de créer près de 400 postes sur cette mandature, parce que cela est nécessaire dans nos écoles, dans nos crèches, pour développer notre démocratie de proximité, pour accélérer la transition écologique. Je ne vais pas lister ici tous les champs dans lesquels nous devons investir, je crois que, Laurent, vous y reviendrez notamment tout à l'heure. Donc oui, j'assume complètement d'investir dans les services publics, car, comme cela a été dit, les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

J'assume notamment d'investir dans le personnel de la Petite Enfance, cher Pierre Oliver. Et sur ce sujet encore, je déplore l'absence de mobilisation à la hauteur de la Région, car si aujourd'hui nous ne pouvons pas ouvrir un certain nombre de berceaux, ce n'est pas parce que nous ne disposons pas à la Ville de Lyon des ressources financières nécessaires, mais c'est tout simplement parce qu'il n'y a pas suffisamment de personnel formé. Et ce déficit de personnel formé, il est essentiellement dû à l'incapacité de la Région à avoir anticipé, à avoir agi au moment où il le fallait dans la formation du personnel de Petite Enfance. Pas un seul crédit de plus cette année pour former des éducatrices et des éducateurs de jeunes enfants. Sommes-nous ici à la hauteur des enjeux ? Je ne le crois pas.

Monsieur Oliver toujours, vous me demandiez un peu plus tôt de choisir. Oui, choisir, c'est renoncer, c'est d'ailleurs ce que nous avons fait quand nous avons évoqué assez tôt, en début de ce mandat, chère Nathalie, que nous allions renoncer à ce projet extrêmement dispendieux des ateliers chorégraphiques dans le palais Guimet et nous avons fait le choix d'investir dans un projet plus sobre, moins dispendieux, qui verra le jour en plus à proximité de l'actuelle Maison de la Danse pour enrichir ainsi ce quartier et créer un vrai écosystème de la danse dans le 8e, dont je sais que Monsieur le Maire du 8e se réjouit.

Alors, oui, nous savons gouverner, gérer et à cet égard, je remercie ma Première Adjointe, pour le travail extrêmement précis qu'elle réalise avec nos services, que je remercie également. Comme vous l'avez souligné un peu plus tôt, Monsieur Collomb, c'est parce que nous avons des vraies compétences à la Ville de Lyon que nous avons été capables de vous présenter un rapport transparent, détaillé et non pas d'une opacité crasse comme certains ont voulu le dire. Non, nous vous donnons les chiffres. Et d'ailleurs, même si, oui, ce n'est pas nécessairement ma référence quotidienne, pour autant lorsqu'une agence de notation comme Standard&Poors nous écrit que la qualité de crédit de la Ville de Lyon repose sur une gestion financière forte et une économie solide, le tout dans un cadre institutionnel favorable, je prends acte de ce constat, de ce commentaire. Après tout, il n'y a pas que la Région qui peut s'en prévaloir. Nous aussi, nous pouvons utiliser les commentaires des agences de notation, même si nous n'en faisons pas l'alpha et l'oméga de l'évaluation de notre action.

Je souhaitais aussi revenir sur des points évoqués par Madame Gailliout tout au début, puisqu'il y a eu un certain nombre d'interventions et je ne veux pas vous oublier. Vous avez soulevé notamment la question des moyens des arrondissements. Non, je tiens à vous rassurer, le budget participatif a bien vocation à permettre de valoriser et de reconnaître le travail de proximité qui est fait dans les arrondissements. Bien évidemment que les arrondissements auront un rôle clé dans le déploiement de ce dispositif, mais l'objet même du budget participatif, vous en découvrirez dans les mois qui viennent le détail, est bien de donner le pouvoir d'agir aux citoyens dans la plus grande proximité et bien évidemment les élus d'arrondissement qui sont les premiers acteurs de cette démocratie de proximité seront clés pour déployer le budget participatif.

Quant à la question de l'augmentation ou de l'absence d'augmentation des moyens des arrondissements, me semble-t-il, Madame Gailliout, dans le cadre du mandat précédent, dans la majorité dont vous faisiez partie, vous avez bien participé au chantier Marges de Manœuvre qui consistait à réaliser 40 millions d'économies, qui assurément n'ont pas profité aux arrondissements, très certainement même l'inverse. Nous n'avons pas choisi de remettre à l'ordre du jour de chantier marges de manœuvre. Encore une fois, je l'ai dit un peu plus tôt et je le redis, j'assume d'investir dans les services publics et dans notre personnel. Vous me permettrez, chez Laurent, de redire ce chiffre que vous avez certainement prévu aussi de rappeler tout à l'heure, mais ce sont 7 millions d'euros que nous allons investir dans la revalorisation des rémunérations de nos personnels municipaux en particulier les catégories C, en particulier les métiers qui étaient historiquement mal rémunérés. Je pense bien évidemment aux filières les plus féminisées, notamment le personnel de la Petite Enfance, nos infirmières, tous ces personnels. Je ne vais pas en faire la liste exhaustive aujourd'hui et, de toute façon, cher Laurent, vous y reviendrez tout à l'heure. Mais, oui, nous investissons dans nos personnels. Il y a manifestement, assurément, non seulement un retard à rattraper, mais aussi un signal à leur envoyer. Nous comptons sur eux, parce que, si cette Ville aujourd'hui offre des services publics de qualité, je pense à l'Éducation, à la Petite Enfance – encore une fois, je ne vais pas lister tout le monde –, si nous avons pu avoir cette Fête des Lumières qui en a ravi plus d'un, bref, si cette Ville a des services publics de qualité, c'est bien parce que nous avons des agents investis et qu'il convient de rémunérer justement.

Voilà les quelques mots que je voulais dire. Monsieur Bosetti, si vous m'autorisez, je ne vous redonne pas la parole, puisque vous êtes amené à intervenir un peu plus tard sur certains rapports. Nous reviendrons sur les questions de personnel.

Monsieur Hernandez, je ne vous ai pas oublié, rassurez-vous, et je vous passe la parole.

M. HERNANDEZ Ludovic : Je vous remercie de me donner la parole.

On a dit beaucoup de choses sur ce budget. Simplement, un élément n'a pas été abordé et m'inquiète profondément. C'est l'emprunt des 20 millions d'euros à la NEF. Cela vous fait rire, pas moi.

Cette banque, que vous dites éthique, contribue aux dérives sectaires de l'anthroposophie, en finançant notamment des écoles Steiner. Je tiens à rappeler qu'en ces temps de Covid, et vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, ces écoles sont des sources de clusters, tout simplement parce que l'idéologie anthroposophique ne leur permet pas de se faire vacciner.

L'anthroposophie, ce sont aussi d'autres dérives sectaires. On tient souvent des propos misogynes, homophobes. Pierre Rabhi, qui vient de nous quitter, l'incarnait parfaitement bien.

Alors, je voulais vous poser une question à vous et à Madame l'Adjointe. Sollicitez-vous cette banque en pleine conscience de ces dérives ? Et souhaitez-vous que nous contribuions à financer ces dérives ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : J'ai cru voir une demande de prise de parole de Monsieur Oliver et après, je vous cèderai la parole, Madame Hénocque. Monsieur Oliver, c'est à vous.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, je fais très court, juste pour apporter peut-être quelques précisions à l'ensemble de notre assemblée.

Tout d'abord, on a longuement parlé de la notation de la Ville de Lyon et de celle de la Région. Vous savez pourquoi la Ville de Lyon et la Région ont aujourd'hui la même note. Parce qu'en fait, on ne peut pas aller au-dessus de la note de l'État. La vraie différence qu'il y a aujourd'hui entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon, c'est que nous, nous empruntons à taux négatif, là où vous, aujourd'hui, vous êtes plutôt sur des taux autour de 0,7 à 1 % de taux d'emprunt. C'est le premier élément.

La deuxième chose, c'est sur le manque de création de places, ce que vous nous avez dit tout à l'heure pour les auxiliaires puéricultrices et pour la Petite Enfance. Ce sont 132 places qui ont été créées en septembre dernier, mais vous le savez la Région n'est pas seule à décider et à l'heure où nous nous parlons, et Monsieur Vasselín a fait une réunion avec Madame Fautra récemment justement pour évoquer ces sujets, et je suis certain qu'il vous a informé que nous attendions une preuve de l'État et le fait que l'État joue aussi son rôle.

Le troisième sujet, il y a quand même un problème majeur. On le voit, vous créez des postes, mais vous avez des difficultés à attirer. On a des problèmes dans le 6^e arrondissement, dans le 2^e arrondissement, parce que des berceaux manquent de personnel. On a du mal à recruter des policiers municipaux, alors même que toutes les villes autour de nous arrivent à atteindre leurs ambitions et c'est là un véritable problème.

La dernière chose, c'est pour répondre à Madame Perrin-Gilbert. D'abord, mon nom, vous le savez, ce n'est pas Olivier. Surtout, la Région participe, contrairement à ce que vous avez évoqué, puisque ce sont 35 000 euros qui sont donnés chaque année, 25 000 pour les bourses de mobilité pour attirer les élèves et 10 000 euros de coopération avec les universités pour les étudiants étrangers. Nous participons quand même, même si j'entends que, pour vous, ce n'est pas assez. On ne peut pas dire un mensonge devant cette assemblée et dire que la Région ne participe pas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Hénocque.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur les allégations totalement infondées pour nous concernant la NEF. Je vous renvoie à leur site Internet. Je crois qu'ils ont fait un démenti sur ces anciennes rumeurs.

Rappeler simplement que ce ne sont pas 20 millions, mais 3 millions... Je termine.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Hernandez, de laisser terminer Madame Hénocque.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Ce ne sont pas 20 millions d'euros qui ont été empruntés à la NEF, mais 3 millions. De plus en plus de collectivités locales essaient d'emprunter à la NEF, mais qui, malheureusement, n'a pas la possibilité de pouvoir prêter autant que toutes les collectivités le souhaiteraient, puisque cette banque totalement éthique aujourd'hui a peu de facilités pour se développer. Il faut rappeler qu'en France, le secteur bancaire est totalement gelé et que la réglementation fait tout pour éviter le développement de ces banques qui sont alternatives des grandes banques les plus capitalistiques.

Pour répondre à une question évoquée précédemment, en effet, la Ville est toujours obligée évidemment d'emprunter. Elle le fait via les emprunts auprès des institutions bancaires, comme nous l'avons fait récemment avec des banques qui changent des plus grandes banques nationales, mais la Ville va aussi avoir recours à des obligations vertes et sociales en cours d'année 2022. La bonne note de Standard&Poors en effet nous garantit une bonne réputation, qui nous permet d'attirer des investisseurs. C'est uniquement pour cela que nous l'évoquons. Ensuite, nous ne souhaitons pas toujours choisir l'organisme le moins offrant et nous ne nous gargarisons pas nécessairement, à la différence de la Région, d'emprunter en négatif ou le plus bas possible, si c'est pour des emprunts qui ont un impact climatique et social délétère.

Je note, comme l'a fait Madame Perrin-Gilbert, la contradiction dans les propos du groupe de droite entre d'un côté il ne faudrait pas dépenser trop d'argent, mais on nous reproche les difficultés de recrutement du personnel. Alors, justement, peut-être qu'en payant un peu mieux, nous aurions plus de facilités à recruter.

Je salue les efforts de l'Adjointe à la Culture qui, quand elle note de nouveaux besoins dans notre population, de nouveaux besoins de financement dans le champ culturel, réalise un travail important de rebasage du budget existant, en essayant de trouver les économies qui peuvent être faites. En règle générale, c'est ce que l'opposition nous invite à faire. Nous le faisons quand c'est pertinent et que cela ne nuit pas au service public.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Alors, nous n'avons pas tout à fait terminé.

Bien noté la participation que vous avez rappelée, Monsieur Oliver, de la Région à notre Conservatoire à Rayonnement régional, je me permets d'insister sur ce dernier mot. 35 000 euros, ce n'est pas négligeable. J'en conviens. Le caractère régional de ce Conservatoire appelle, me semble-t-il, un effort à la hauteur de la Région.

Il a aussi été question de Petite Enfance. Ne voulant pas monopoliser la parole sur ce sujet, Monsieur Vasselín, je vous laisse peut-être dire un mot, puisque vous avez été cité.

M. VASSELIN Steven, Adjoint : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Simplement, une petite précision, Monsieur Oliver. Vous parliez d'une augmentation des places d'auxiliaires de puériculture. Certes, 132 places vont être ouvertes en plus. Cela reste extrêmement insuffisant par rapport aux besoins de la région. Lyon n'est pas la seule à connaître des problèmes de recrutement. Toutes les villes de toute la région et de toute la France, plus largement, rencontrent ces problèmes. Surtout, vous n'avez pas mentionné le nombre de places supplémentaires qui seront ouvertes pour les éducateurs et les éducatrices de jeunes enfants. Je vais vous le dire. C'est zéro. Rien que sur la Ville de Lyon, nous avons besoin d'un minimum de 50 places supplémentaires. Il nous en faudrait donc sur toute la région beaucoup plus. Zéro place sera ouverte en 2021 et en 2022.

Vous avez mentionné l'État, mais que l'État vient-il faire là-dedans ? La formation est une compétence de la Région, c'est votre responsabilité d'ouvrir ces places. Il n'appartient pas à l'État de les financer. C'est à vous de le faire, c'est votre choix politique. Vous ne le faites pas. Assumez vos responsabilités. En attendant, ce sont nos personnels dans les crèches qui trinquent, les familles qui ne peuvent pas voir leur enfant accueilli qui trinquent encore plus. C'est à la Région d'assumer cela, à la Région de réagir.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Chers amis, chers collègues, je vous propose de terminer sur ces mots. Merci à vous, Monsieur Vasselín.

Je mets ce dossier aux voix et, je le précise, je vous demande de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022 et de l'existence du rapport visé à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Je vous invite à voter via l'outil de vote électronique VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Progressistes et Républicains)

(M. Hernandez vote contre)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. La prise d'acte est adoptée.

2021/1294 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte Lyon Parc Auto - Exercice 2020

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame Hénocque, je vous cède à nouveau la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du rapport 1294, qui est le rapport de la société d'économie mixte Lyon Parc Auto pour l'exercice 2020. Ce rapport a été présenté en Commission et a obtenu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Hernandez, c'est à vous pour 5 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Lyon en voiture est devenue une véritable angoisse, une source de stress et de tension. Tel était votre but. Le Président de la Ville à Vélo devenu Président de Lyon Parc Auto s'en félicite tous les jours sur les réseaux sociaux, mais a-t-il conscience, avez-vous conscience que, dans ces voitures, il y a des médecins, des infirmières, des pompiers, des ambulanciers, des commerçants, des salariés, des entrepreneurs, des parents, des retraités ? Ce sont des hommes et des femmes qui, pour la plupart, ne peuvent pas se passer de leur voiture.

Ils aspirent à un monde moins carboné, moins pollué. Un bon nombre d'entre eux ont acheté un véhicule électrique. Certains ont dû faire même des crédits. Et vous, du haut de vos bureaux, du haut de vos idéaux, vous avez la certitude qu'ils peuvent se dispenser de leur véhicule et le remplacer par un vélo.

Vous avez tellement de certitudes que vous avez décidé d'appliquer une politique mobilité radicale, la contrainte, rien que la contrainte. Cette contrainte qui consiste à pourrir le quotidien des usagers qui se déplacent en voiture.

Mais qu'espérez-vous obtenir par la contrainte ? Qu'un jour, ces femmes et ces hommes craquent ? Qu'ils quittent Lyon ? Qu'ils quittent Lyon ? Qu'ils quittent leurs commerces ? Qu'ils quittent leur emploi ? De toute évidence, c'est ce qu'il est en train d'arriver.

Malheureusement, ces hommes et ces femmes ne le feront pas par choix, mais bien à cause de vos contraintes, qui rendent leur quotidien invivable. Il est devenu quasiment impossible de prendre la rue Saint-Sébastien, de plus en plus difficile d'accéder à la clinique Saint-Charles. Je ne parle même pas de la rue des Capucins et la liste est longue. Je n'ose même pas imaginer le tunnel de la Croix-Rousse que vous envisagez de passer à une seule voie, sans compter l'absurdité de votre majorité à la Métropole qui, je le rappelle, ambitionne la fermeture du parking relais d'Oullins.

Continuer dans cette voie nous mènera non seulement dans une impasse, comme celle créée par le Maire de la Croix-Rousse rue Jérôme Dulaar, mais plus dangereux encore, cela va angoisser et diviser les Lyonnais pour finalement vivre non plus côte à côte pour reprendre l'expression de Gérard Collomb, mais face à face. Automobilistes contre cyclistes. Trotinettes contre piétons. Lyonnais contre Lyonnais.

Vous êtes déconnectés de notre quotidien. Voilà plus d'un an que vous bâtissez des contraintes pour expulser les voitures de notre ville. Le résultat, il est tombé hier. Selon l'indice 2021 de l'entreprise INRIX, spécialisée dans les données de trafic routier, Lyon était seulement la 34e ville la plus congestionnée en 2020. Elle se retrouve 12e au classement en 2021. Les Lyonnaises et les Lyonnais automobilistes ont perdu 102 heures dans les bouchons en 2021. Voilà la réalité que vous avez créée et que vous faites subir aux hommes et aux femmes qui ne peuvent pas se passer pour l'instant de leur voiture.

Car soyez certain que ces hommes et ces femmes passeraient beaucoup moins de temps dans leur voiture et beaucoup moins leurs nerfs dans les bouchons s'ils le pouvaient.

Monsieur le Maire, vous et votre majorité ne cessez de prendre des postures qui n'aboutissent qu'aux polémiques. Votre politique de transition écologique aux forçeps fait naître une société de plus en plus manichéenne et cela est déjà visible.

Nous devons conduire le changement et non le faire subir, faire cohabiter tous les modes de mobilité et non les opposer et surtout, surtout, ne pas oublier les modes de vie de tous les usagers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Hernandez.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Brolquier. Intervention retirée. Très bien.

Pour le groupe Les Écologistes, Madame Delaunay, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme DELAUNAY Florence, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je reviendrai dans un premier temps sur ce rapport de Lyon Parc Auto pour répondre aux éléments qui ont été soulevés dernièrement et répondre aux questions qui ont été posées.

Dans un premier temps, nous pouvons éclairer les nouvelles orientations qui sont prises par Lyon Parc Auto. Lyon Parc Auto, sa devise a toujours été : « La mobilité est un art. » Aujourd'hui, Lyon Parc Auto s'engage dans une dynamique de transformation, qu'il faut mettre ici en lumière, parce que, justement, Lyon Parc Auto a une stratégie d'entreprise en phase avec les enjeux de mobilité au sein de la Métropole, et ce, à travers cinq axes, qui répondent aux ambitions du territoire et notamment à celles qui concernent la ZFE et l'amélioration des conditions de mobilité pour toutes et tous.

Ces cinq axes, je vais les balayer très rapidement. Ils vont permettre de diversifier les offres de services de LPA, qui va passer d'une monoactivité, à savoir le stockage de voitures, vers des activités plus variées, composées de services offerts non plus à des véhicules, mais à des utilisateurs et utilisatrices considérés non pas comme des clients, mais comme des passagers urbains.

Brièvement, donc, ces cinq axes sont les suivants.

Il s'agit d'abord de confirmer LPA comme un acteur de la mutualisation avec le développement de l'autopartage. En effet, l'autopartage permet à plusieurs personnes d'utiliser le même véhicule. LPA envisage 300 voitures supplémentaires en 2022, afin d'atteindre par la suite un volume suffisant d'offres, appelé masse critique, et contribuer ainsi activement aux alternatives de mobilité sur le territoire métropolitain.

Il s'agit également avec la structure LPA&Co de développer des outils, notamment digitaux, et de répondre aux besoins de gestion des parcs privés et des entreprises dans un objectif visé de 1 000 places supplémentaires. Il s'agit donc de mutualiser des places qui existent déjà afin de les rendre disponibles pour tous les usages.

Il s'agit également pour Lyon Parc Auto d'accompagner la politique de mobilité active en faveur du vélo et de la marche. En faveur du vélo, il s'agit d'investir pour augmenter l'offre diffuse de stationnement sécurisé et aller vers 4 000 places de stationnement vélo sécurisées. Il s'agit d'agrandir les zones existantes dans les parcs actuels pour offrir de nouveaux services et de diversifier l'offre Citiz, donc des véhicules de location, avec la mise à disposition de vélos cargos. Pour les piétons, car chaque automobiliste qui quitte son véhicule devient aussitôt un piéton, il s'agit d'investir pour améliorer le cheminement piéton, d'assurer un meilleur lien entre le sous-sol et la surface, grâce à la signalétique.

Lyon Parc Auto s'engage également dans le développement de l'électromobilité. Il s'agit d'anticiper la demande à venir. LPA investit pour déployer 865 bornes de recharges électriques, favorisant ainsi sa mise en conformité avec les objectifs de la loi LOM, qui organise le nouveau

cadre juridique pour la mobilité.

Quatrième axe, LPA s'inscrit en partenaire clé de la mise en œuvre du schéma de logistique urbaine de la Métropole. Il s'agit d'aménager 1000 mètres carrés dédiés à la logistique urbaine, donc des espaces de stockage, des pôles de livraison, afin de réaliser un maillage indispensable pour la réussite d'une logistique urbaine décarbonée.

Enfin, par la recherche d'innovations à travers le Lab LPA dont l'objectif est d'accueillir et d'accompagner de jeunes entreprises dont l'activité est en lien avec l'activité Lyon Parc Auto.

En conclusion, Lyon Parc Auto opte pour une diversification de ses activités, afin de pouvoir mieux s'adapter aux enjeux à venir en devenant plus résiliente en cas de crise sanitaire – on a vu les résultats avec la crise qui a fait que plus personne n'avait besoin de stationnement en hyper centre – en offrant des services multiples destinés à promouvoir une mobilité décarbonée et accessible pour toutes et tous.

Pour illustrer ce propos, je souligne l'action importante de LPA au sein du projet d'hôtel de logistique urbaine, qui sortira de terre en 2023, afin de donner une vocation logistique plus forte au port de Lyon.

Enfin, sur les questions de mobilité, j'attire votre attention sur le fait qu'il n'y a pas à Lyon que des automobilistes, il y a aussi de nombreuses personnes qui utilisent les transports en commun et qui se réjouissent, par exemple, que de nombreux couloirs de bus aient été mis en site propre afin d'accélérer ce mode de transport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Delaunay. Je me permettrai de préciser que, dans ces bus, il y a aussi des médecins, des infirmières, des parents, des commerçants, enfin, bref, pour ne pas reprendre toute la liste, mais on y trouve les catégories de personnes qui finalement font la ville comme n'importe qui.

Puisque vous aimez les chiffres, Monsieur Hernandez, je me permets de revenir sur l'étude que vous avez citée. Si vous regardez avec un peu plus d'attention, dans cette étude, il est précisé que le taux de congestion à Lyon par rapport à la période pré-Covid a baissé de 2 %, c'est-à-dire par rapport à l'année de référence qui est 2019. Il y a donc moins de congestion aujourd'hui qu'en 2019. Quel étonnement ! Vous pouvez vous en étonner, mais puisque vous faites référence à une étude, je me permets de vous y renvoyer. Vous regarderez les chiffres avec précision.

À cela j'ajoute la baisse de la fréquentation des transports en commun d'environ 15 % qui est constatée du fait de cette période de crise sanitaire que nous vivons et qui a conduit un certain nombre d'habitants de la Ville et de la Métropole à craindre de se retrouver dans les transports en commun. Donc il est fort à parier qu'avec la fin de cette crise sanitaire, même si elle dure malheureusement, de nouveau, les Lyonnaises, les Lyonnais, les Grandes Lyonnaises et les Grands Lyonnais retrouveront le chemin des transports en commun pour celles et ceux qui l'auraient déserté.

Je vous remercie et je mets ce dossier aux voix et vous demande de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Je vous invite à voter via l'outil de vote électronique VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(M. Broliquier ne prends pas part au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Merci de m'avoir donné acte.

2021/1297 - Rapport des mandataires - Société publique locale Confluence

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame Hénocque, c'est à vous de nouveau.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Il s'agit de nouveau d'un rapport de mandataires, mais cette fois, la société publique locale Confluence. Là aussi, la situation financière de la SPL est bonne et la Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver, c'est à vous pour 5 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Avant de commencer cette intervention, vous venez de vous glorifier des - 2 % comparés avec la période pré-Covid. Pour que toute l'assemblée soit bien au courant de ce qui s'y passe, l'ensemble des autres villes, Rome, par exemple, baisse de 35 %, Toronto baisse de 45 %, Mexico baisse de 60 %, Boston baisse de 47 % et nous, Lyon, 2 %. Juste pour que l'on remette un petit peu tout cela au clair.

D'ailleurs, vous nous avez encore donné une leçon aussi sur le Conservatoire régional, vous l'avez bien dit. En fait, ce Conservatoire régional, pourquoi il est régional, parce que c'est dans le décret gouvernemental. C'est la commune qui est compétente qui demande que ce soit un conservatoire régional. Donc c'est bien le fait que la Ville de Lyon le demande. Bref.

Ceci étant dit, nous allons intervenir sur le rapport de la Confluence.

Comme tous les ans depuis sa création en 1999, la SPL Confluence aménage la pointe sud de la Presqu'île. L'an dernier, nous avons clôturé la ZAC 1, le côté Saône de la Confluence, qui aura vu émerger les premiers bâtiments à énergie positive de France, qui aura vu la création d'un groupe scolaire, qui aura vu la création d'un centre commercial, qui aura vu la création ou la relocalisation d'un terrain de foot, la création d'un terrain de boule lyonnaise, la création de nombreux espaces publics comme les jardins de Ouagadougou ou d'autres ouvrages à vocation tertiaire.

Quand on regarde ce qui a été fait sur cette phase 1 de la Confluence, on peut voir tout ce que l'urbanisme à mon sens peut faire de mieux : mélanger les usages entre le commerce, le résidentiel, le tertiaire, mélanger les lieux de loisirs et de travail, mélanger les modes de transport entre les pistes cyclables, les bus, les trams, les vélos, les voitures, mélanger également les types d'habitats entre le logement en accession et le logement social, en mélangeant d'ailleurs les différentes catégories de logement social, le PLAI, le PLUS, le PLS, finalement pour trouver une certaine harmonie à l'ensemble de ces usages. Même si, je le dis, certains îlots à mon sens ont été trop densifiés en logements sociaux, il y a quand même globalement un certain équilibre.

Et peut-être pour terminer cet hommage à la phase 1 de la Confluence, dire que, de mon point de vue, les bâtiments qui ont été construits, font partie des plus beaux bâtiments qui ont été construits dans les années 2010 à 2020.

Alors que la phase 2 du projet est largement engagée et, là aussi, nous pouvons rendre hommage à l'équilibre qui prévalait jusqu'à juin 2020, je suis très désagréablement surpris par le tournant qui a été opéré dans notre quartier.

Je ne dis pas cela pour vous faire un nouveau reproche, mais depuis votre arrivée beaucoup de choses ont changé et notamment sur vos fondamentaux : l'environnement, la concertation et le logement social.

Pour l'environnement, rien n'a changé et je dirais même les choses se sont aggravées. Nos habitants subissent depuis maintenant plus d'un an la fermeture du cours Charlemagne qui enclave le quartier, mais surtout qui génère des bouchons supplémentaires, notamment aux abords du centre commercial de la Confluence. Nous le savons, et l'étude qui vient de nous être rappelée par notre collègue Ludovic Hernandez le souligne, ces congestions apportent plus de pollution et donc un effet néfaste pour l'ensemble de nos concitoyens. Là-dessus, nous aimerions mieux être dans la politique du résultat plutôt que dans la politique punitive. Je ne vais pas revenir sur cette étude, je l'ai fait en début de rapport.

Je vais maintenant passer au second pilier de votre politique qui est la concertation et la transparence. Et là, vous venez de nous donner la preuve que tout ce que vous mettez en œuvre va à l'inverse de ce que vous défendez. Quelle claque pour la démocratie et l'opposition ! Je ne vais pas revenir sur cette pseudo concertation, où vous aviez fait les travaux et lancé après la concertation, mais je vais peut-être revenir sur ce qui se passait au précédent mandat, où la majorité municipale et métropolitaine organisait un rendez-vous tous les mois avec le Maire d'arrondissement pour lui présenter les différentes avancées. Et je pose la question à l'ensemble de cette assemblée. Savez-vous combien de rendez-vous ai-je eus avec les services et avec la Confluence depuis que je suis élu Maire du 2^e arrondissement ? Un seul.

Un seul et quand j'y suis allé, pour que vous soyez en contexte, pour me présenter les différentes programmations de la Confluence, on m'a envoyé le Cabinet du Maire de Lyon, les équipes de l'Adjoint à l'Urbanisme, bref, une vraie visite où on explique au Maire d'arrondissement dans

un climat assez serein et assez sobre ce qu'il va se faire à la Confluence.

Savez-vous combien de fois j'ai rencontré le nouveau directeur de la SPL ? Zéro fois. Pour le coup, j'ai dû décaler une fois le rendez-vous, mais j'ai une bonne nouvelle, nous devrions nous voir fin janvier.

Je vois que mon temps de parole est écoulé, donc je vais accélérer, Monsieur le Maire. Peut-être vous dire que je suis inquiet sur la granulométrie et ce que vous avez dans l'attribution de ces nouveaux lots.

Sur B1-C1, près de 230 logements vont être construits et sur 230 logements, il y a uniquement 20 logements qui vont être en accession libre. Cela veut dire que près de 90 % vont être de près ou de loin encadrés par du social. Il y a une part en BRS, une part en logement social, mais vous savez que l'équilibre des quartiers est extrêmement fragile. Là-dessus, je vous invite, Monsieur le Maire, à être peut-être plus ouvert et, sur le reste, à être beaucoup moins opaque lorsqu'il s'agit des questions immobilières et peut-être d'informer un peu plus l'opposition. Ne tombez pas dans les dérives de vos amis de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Alors, merci, Monsieur Oliver, d'avoir cité Toronto, Boston, Vancouver, je ne sais plus quelles sont les villes nord-américaines que vous avez citées tout à l'heure dans l'étude, parce qu'en fait, il faut savoir que ces villes se sont engagées bien plus tôt que la Ville de Lyon dans des politiques de développement de la pratique du vélo, dans la piétonnisation des centres-villes. En réalité, si aujourd'hui ces villes connaissent des baisses de la congestion significatives, c'est bien parce qu'elles ont pris le virage, et vous me pardonnerez cette métaphore, bien plus tôt que nous sur la réduction de la place de l'automobile.

Donc, effectivement, merci de les avoir citées, parce que je prends cela comme tout simplement un encouragement à aller plus loin, peut-être même plus vite encore, dans le réaménagement de notre ville, en particulier du centre-ville et, je l'espère, très prochainement, de la Presqu'île que vous connaissez bien.

Quant à la Confluence que vous venez d'évoquer, oui, nous avons mis en place ce qu'on appelle une expérimentation, c'est-à-dire que nous avons cherché à donner à voir ce que pouvait être une portion de rue rendue à la pratique de la marche et du vélo et, sur la base de l'usage, interroger les habitantes, les habitants, les usagers et usagères du quartier. Et il se trouve que la consultation et concertation menées par les équipes de la SPL Confluence avec le plus grand professionnalisme qui soit, puisque cela fait maintenant des années que l'équipe de la SPL Confluence pratique ces exercices de concertation, cette concertation a abouti à un satisfecit général de la part des usagers et des habitants, satisfecit général majoritaire. Bien évidemment, cela nous encourage à aller plus loin.

Quant à la question de l'absence ou du déficit de transparence, cher Pierre Oliver, j'aimerais simplement vous rappeler que, quand vous m'avez demandé une fois d'avoir accès à des informations, je vous l'ai immédiatement accordé. Je n'ai pas hésité une seule seconde. Et le rendez-vous avec le nouveau directeur de la SPL Lyon Confluence, c'est moi qui ai demandé au directeur de la SPL Lyon Confluence d'aller vous voir. Il n'y a donc aucune volonté de la part de qui que ce soit de cacher quoi que ce soit.

Je vous rappelle par ailleurs qu'au Conseil d'administration de la SPL Lyon Confluence siègent aussi un certain nombre de membres de l'opposition. Il n'y a pas d'opacité crasse, c'est le terme que vous avez utilisé tout à l'heure. En l'occurrence, les informations sont disponibles. Il ne se passe pas tous les mois des choses significatives. Pour tout vous dire, moi-même, je n'ai pas nécessairement un rendez-vous tous les mois avec le directeur de la SPL. Parfois, les rencontres sont plus éloignées, tout simplement parce que l'actualité n'est pas si importante.

Mais, rassurez-vous, si vous me demandez de nouveau d'avoir accès à des informations, je ferai en sorte que vous puissiez y avoir accès.

Monsieur Oliver, rapidement, puisque vous avez déjà dépassé votre temps de parole sur le sujet.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Je fais très court.

Vous avez mis en avant ces villes qui ont piétonnisé leurs centres-villes. J'avais pris les exemples des villes, je dirais, occidentales, mais j'aurais pu donner Moscou, Saint-Petersbourg, Bucarest, Istanbul, Bogota, Mexico, qui, à mon sens, n'ont pas piétonnisé le centre-ville et qui ont une diminution encore plus importante des voitures.

Sur la concertation, nous aussi, à la Mairie du 2e, nous en avons mené une, auprès des habitants, donc en fait ceux qui y habitent, pas ceux qui passaient par là un peu par hasard et là, près de 79 % des habitants y étaient fermement opposés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Ah, ces controverses de sociologues qui n'en finissent jamais. Bref.

Je mets ce dossier aux voix et vous demande de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Je vous invite à voter via l'outil de vote électronique.

(Vote.)

(*MM. Michaud et Billard ne prennent pas part au vote.*)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2021/1298 - Rapport des mandataires - Société publique locale Part-Dieu

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Madame Hénocque, c'est à vous de nouveau.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci.

Il s'agit maintenant du rapport 1298 qui est le rapport sur l'exercice 2020 de la SPL de la Part-Dieu.

Là aussi, une présentation nous a été faite de ce rapport en Commission Finances par son directeur, pas de remarque particulière et nous avons pris acte de sa présentation.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Collomb, c'est à vous pour 7 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Merci bien, Monsieur le Maire.

Je voudrais avant d'aborder la problématique de la Part-Dieu vous remercier pour la longue réponse que vous avez fournie tout à l'heure à mon intervention sur le débat d'orientations budgétaires. Elle m'a beaucoup éclairci par rapport aux questions que je posais.

Pour ce qui concerne la Part-Dieu, je pense que chacun le voit bien ici, malgré les efforts qui sont faits, la Part-Dieu restera le cœur économique de l'agglomération lyonnaise. Il le restera évidemment parce que vous disiez dans le PLU-H que vous voulez modifier qu'il fallait beaucoup construire autour des lieux où il y a une forte possibilité de mobilité. Quand on est auprès de la gare de la Part-Dieu, évidemment, où peut-on avoir le plus de mobilité, puisqu'on a à la fois des transports en commun sur l'agglomération, demain peut-être le futur RER, qu'on a des dessertes des grandes villes voisines sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, des grandes villes françaises, de Paris et des villes internationales. Et même lorsque l'on va à Leipzig, on peut partir de la Part-Dieu. C'est dire que c'est un lieu extrêmement bien desservi.

Ensuite, sur la façon dont on a réalisé la Part-Dieu jusqu'à présent. On a toujours voulu faire de la Part-Dieu un quartier à vivre avec à la fois ce qu'on appelait à l'époque les socles actifs, c'est-à-dire des commerces installés en pied d'immeuble, plus cet urbanisme de dalle que nous avions jusqu'à présent, avec ce qu'on appelait les sols faciles. Et j'ai vu que, dans les derniers documents, vous vous félicitez du fait que nous aurons plus d'espace à marcher dans les prochaines années, mais c'est exactement ce que nous avons voulu et Garibaldi en est un exemple. Et aussi une forte végétalisation. Lorsque je regarde ce qui s'est réalisé dans le passé, c'est évidemment Garibaldi, là encore, avec ces arbres plantés qui, aujourd'hui, font de ce quartier un quartier extrêmement agréable à vivre. Je pense que, dans les prochaines années, il faudra planter beaucoup d'arbres pour pouvoir rivaliser avec ce qui a été fait sur cette avenue Garibaldi.

Sur la place Mandela, nous avons 2 hectares par le passé et nous avons dans les derniers temps rajouté encore 2 hectares, donc cela pourra faire un très, très bel espace vert. Nous avons prévu, ce qui n'était pas évident, mais nous avons des urbanistes de qualité, que l'on puisse lorsque l'on va faire la cité administrative de la Part-Dieu, nous allons prolonger la place du Lac et donc la prolongation de la place du Lac sera aussi évidemment un très, très bel élément. Quand la cité administrative première phase sera réalisée, alors que nous avons végétalisé le côté droit de Garibaldi, on pourra le faire également sur le côté gauche, comme Monsieur Marguerit l'avait indiqué.

Alors, j'ai bien compris que vous n'aimez pas les immeubles de grande hauteur, peut-être parce que vous avez moins l'habitude que d'autres comme parisien d'avoir vu comment a évolué le quartier de la Part-Dieu, mais je ne comprends pas pourquoi Madame Vessiller partage votre point de vue, elle qui est de Villeurbanne. S'il n'y avait pas les gratte-ciel à Villeurbanne faits par Lazare Goujon, qu'y aurait-il à Villeurbanne ? Ce sont eux qui donnent effectivement... Dans le monde entier, on connaît Villeurbanne, l'œuvre de Lazare Goujon, avec un jury présidé par Tony Garnier. La preuve d'ailleurs est qu'aujourd'hui, la municipalité va faire le symétrique sur l'autre côté du cours de ce qui a été fait sur les gratte-ciel. Donc, lorsque je regarde effectivement ce qui aujourd'hui est construit, je me dis, par exemple, est-ce que Silex, c'est vraiment un très vilain bâtiment ? Est-ce que cela dépareille la ville ? Est-ce que ce que vous allez faire sur la place de Milan en mettant des immeubles de 50 mètres de hauteur, qui seront forcément d'une moindre qualité architecturale, parce qu'on ne met pas, pour un immeuble de 50 mètres de hauteur, la même rémunération que pour des immeubles qui sont à des prix importants... Et l'on voit bien, par exemple, que, sur tout Lyon, nous avons choisi un de ceux qui a été primé comme l'un des plus grands architectes du monde. Et on ne parle plus beaucoup d'architecture aujourd'hui, je pense, dans cette ville. Il y a une beauté de la ville et des éléments, comme ceux que nous avons construits par le passé, participent à cette beauté de la ville.

Sur l'îlot de Milan, lorsque l'on regarde le bilan financier, sur les 100 000 mètres carrés en moins, quasiment la moitié va se trouver sur la place de Milan, une place dont on ne peut pas dire qu'aujourd'hui, c'est un des lieux les plus agréables de l'agglomération et j'emploie, je crois, un euphémisme. Peut-être que l'on verra que d'autres endroits, demain, boisés, deviendront aussi des lieux qui abriteront peut-être une délinquance telle que celle que l'on pouvait voir sur la place de Milan. Sur cette place, donc, vous allez laisser uniquement l'immeuble du Sytral. Ce sont 25 millions d'euros de moins pour le bilan de la ZAC, donc cela fera des économies pour la ZAC, mais cela permettra de financer aussi les 100 000 mètres carrés en moins, l'augmentation des participations des promoteurs fera le reste sur le logement public comme sur le logement privé. Ce sera donc un coût supplémentaire pour l'ensemble de ces acteurs. Quant au SYTRAL, comme il sera obligé de réhabiliter son immeuble, nous avons à peu près compté, ce sont une quinzaine de millions d'euros qui n'iront pas sur les transports en commun, mais dans la réhabilitation de l'immeuble du Sytral.

Donc je ne suis pas sûr que les évolutions nouvelles de ce quartier de la Part-Dieu en fassent un quartier qui, demain, sera à la hauteur de ce que nous voulions faire.

Lorsque l'on nous dit en plus qu'il y a aujourd'hui une baisse de la demande en matière de bureaux, les derniers éléments que nous voyons sur l'agglomération lyonnaise prouvent exactement le contraire. Et demain, si nous ne construisons pas, nous allons, et en particulier sur ce quartier, avoir une pénurie de bureaux et nous ne pourrons plus offrir de locaux aux entreprises qui voudront venir s'installer sur Lyon.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Collomb.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Croizier, c'est à vous.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La délibération que vous nous proposez nous demande de prendre acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la société publique locale Lyon Part-Dieu au titre de l'exercice 2020, ce que nous ferons bien évidemment.

Permettez-moi toutefois de revenir sur cette année 2020, qui a vu une réorientation du projet Part-Dieu, marquée par une communication très travaillée comme vous en avez l'habitude.

Côté forme, rien n'a vraiment changé, puisqu'il s'agit de faire de la Part-Dieu un quartier à vivre, mais, en même temps, qui pourrait avoir l'idée saugrenue de proposer le contraire ?

Sur le fond, sur la constructibilité, vous avez souhaité une dé-densification avec la réduction des hauteurs et, je cite, « une ambition plus importante sur le logement social et le logement intermédiaire, le tout dans un équilibre budgétaire contenu, voire une équation économique identique ».

Or, comme notre groupe l'a déjà indiqué, le nouveau projet consiste à diminuer l'ensemble de la surface de plancher d'environ 100 000 mètres carrés, donc 85 000 mètres carrés de moins en tertiaire et 15 000 mètres carrés de moins en logement, soit une baisse de logement de 11 % de la surface, un peu paradoxal quand nous rappelons tous, séance après séance, la difficulté de se loger à Lyon, difficulté renforcée par l'encadrement des loyers, puisqu'en cœur Presqu'île, cette mesure pousse actuellement les propriétaires à sortir de la location classique pour du meublé touristique, un autre paradoxe. Un peu paradoxal également quand votre majorité nous explique que, pour limiter les déplacements, nous devons construire en proximité des gares.

Cette baisse de 11 % se traduit par :

- une stagnation du nombre de mètres carrés de logements locatifs sociaux traditionnels ;
- une baisse de 13 000 mètres carrés des logements en accession libre ;
- une diminution forte d'environ 10 000 mètres carrés de logements intermédiaires, donc - 65 % de logements intermédiaires ;
- mais heureusement la création de 9 500 mètres carrés de logements en BRS qui compensent un peu ;
- Ceci vous permet d'afficher un pourcentage de logements loi SRU d'environ 40 %, tout en construisant moins, là où pourtant c'était non seulement possible, mais pertinent.

Quant à l'équilibre financier identique, là aussi, il est plutôt mis à mal. Au-delà de l'augmentation des parts de la Ville et de la Métropole, cette baisse de constructibilité s'accompagne d'une hausse de 18 % de la taxe aménageur, donc mathématiquement d'une hausse choisie du prix du logement sur ce secteur. Mais pour votre exécutif, je cite encore, « l'impact sur le logement social sera marginal, puisque la charge foncière ne représente qu'un coût limité du total ». Il me plaît à penser, puisque cette expression est l'une de vos favorites, Monsieur le Maire, que, quelle que soit la façon de tourner cette hausse de 18 %, elle n'allège pas la facture finale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Croizier.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Giraud, c'est à vous pour 5 minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Ce sujet de la transformation du programme des constructions sur le projet Part-Dieu s'invite régulièrement dans notre Conseil, quitte à en émouvoir celles et ceux qui en ont été à l'initiative, quitte à faire preuve d'une certaine mauvaise foi, permettez-moi, quant à la nécessité objective de le faire évoluer. C'est le jeu politique, mais les nouvelles pratiques de la ville, l'évolution de sa sociologie et plus encore les événements sanitaires récents font bien la démonstration que la ville au sens large et plus globalement les politiques d'urbanisme doivent gagner encore plus en résilience.

Sans vouloir radoter, il apparaît, semble-t-il, nécessaire de devoir évoquer quelques réalités, tout aussi objectives sur la politique d'urbanisme et du logement à l'œuvre aujourd'hui, ici comme ailleurs.

Pour aborder sereinement le débat sur le projet Part-Dieu, en évitant tout raccourci intellectuel, peut-être faudrait-il renouveler les visions de ce que l'on attend de la qualité urbaine dans notre ville, qualité urbaine qui conditionne évidemment l'acceptabilité par tous de la densification. Il s'agit bien de poser le curseur. Cela a déjà été dit dans un autre Conseil, de bien poser le curseur au bon endroit entre d'un côté intensification urbaine nécessaire et aération vitale de notre cité. Et je pense que la modification du programme y répond.

Deuxième point, nous ne sommes ni malthusiens et encore moins inconscients. Lyon doit évidemment prendre sa part dans la production de logements en tant que moteur de la Métropole où notre Ville représente 30 % de la population et 40 % des logements. Mais en creux cela signifie aussi que l'effort doit être également porté en cohérence par nos collègues voisins, notamment ceux qui aujourd'hui réclament à cors

et cris des créations ou extensions de lignes de métro. J'ai même lu hier que des courriers au père Noël déposés par la Mairie de Tassin étaient arrivés au siège du SYTRAL. Il est certes légitime de réclamer des transports en commun performants pour peu que ceux qui puissent être fréquentés à la hauteur des enjeux financiers d'un tel chantier à plusieurs milliards d'euros en assumant des logements à construire.

Faut-il de nouveau rappeler que les autorisations de construire sur la Ville de Lyon et la Métropole s'appuient aujourd'hui sur un PLU-H approuvé sous l'ancienne mandature qui portait pourtant une certaine ambition en matière de développement résidentiel? Donc le PLU-H actuel, quand bien même il serait modifié dans les prochains mois, ne constitue pas une entrave au développement urbain.

Mais faut-il rappeler que la dynamique de construction à Lyon, sur la Métropole de Lyon comme en France, a connu un coup d'arrêt depuis 2016, baisse amplifiée par la crise sanitaire et non pas des motifs à trouver dans l'alternance politique de 2020?

Peut-être aussi faudrait-il plutôt s'interroger à l'échelle nationale sur les raisons qui font que notre pays produit moins de 400 000 logements par an, alors qu'il devrait en produire plus de 600 000 pour espérer offrir un toit à toutes et tous. Je serais très heureux d'ailleurs que ce débat puisse enfin s'inviter au débat des présidentielles, mais à l'évidence, c'est un non-sujet aujourd'hui pour ceux qui se sont présentés et le duo de choc sécurité-immigration apparaît bien plus bankable.

L'action publique n'attend pas que la reprise de la construction soit effective sur la ville comme ailleurs. Je prendrai seulement pour exemple les engagements que nous prenons avec Raphaël Michaud, son Président, à la SACVL, en donnant la possibilité à ce partenaire de produire davantage de logements à court et moyen terme. La programmation envisagée à horizon 2030 libérera notamment les capacités d'action de la SACVL et les prévisions de livraison n'auront jamais été aussi élevées depuis la livraison des grands ensembles des années 60-70.

Enfin, notre groupe tient à saluer tous les efforts portés, peut-être plus silencieux, mais tout aussi efficaces, toutes les actions menées ces dernières semaines pour trouver un toit à toutes celles et ceux qui n'en ont pas, des actions fortes, efficaces, coordonnées, en interdélegation, qui plus est, entre Sandrine Runel, Raphaël Michaud et Sylvain Godinot, des actions qui n'entrent pas dans le champ statistique, auquel beaucoup d'entre vous s'accrochent, mais qui revêtent un caractère vital et pour lesquelles la Ville de Lyon dans sa tradition humaniste assume bien évidemment sa part.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Giraud.

Je mets ce dossier aux voix et vous demande de prendre acte de la présentation de ce rapport. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Condemine et M. Lévy votent contre)

(Abstention de MM. Cucherat, Hernandez et Sécheresse)

(Mme Bacha-Himeur, Borbon et Croizier ne prennent pas part au vote)

(M. Michaud ne prend pas part au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Acte est pris de la présentation de ce rapport.

2021/1303 - Organisation du temps de travail

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Bosetti, je vous cède la parole.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Chers collègues,

Vous connaissez peut-être le groupe LDLC, qui est coté en bourse et qui est un acteur majeur du matériel informatique et high-tech. 800 collaborateurs, 80 magasins, 7 plateformes de vente en ligne. Cette entreprise a son siège social dans notre agglomération, à Limonest.

Laurent Villemonte de la Clergerie, son Président, n'est a priori ni communiste ni insoumis, mais il a fait le choix en 2021 de passer l'ensemble de ses salariés à 32 heures sur quatre jours à salaire constant, non pour faire un coup de communication, nous dit-il, mais pour améliorer la qualité de vie au travail au sein de son entreprise.

C'est là une belle expérience dans laquelle s'est engagée LDLC. Pourtant, au 1er janvier 2022, les collectivités territoriales, elles, ne pourront plus tenter cette expérience. Avec la loi de formatage de la fonction publique, les agents devront désormais travailler 1 607 heures par an et surtout pas une seconde de moins. Contrairement au secteur privé, il ne sera plus question de pouvoir expérimenter des accords locaux sur le temps de travail. Tout le monde marchera au pas et tant pis pour l'autonomie des employeurs territoriaux, tant pis pour le dialogue social et tant pis pour la responsabilité sociale de l'employeur.

Mais au fond de quelle situation parle-t-on à la Ville de Lyon? De quel crime de lèse-majesté les agents se sont-ils donc rendus coupables? Tenez-vous bien, il s'agit d'une vingtaine d'heures de repos sur les 1 607 heures annuelles que prévoit la loi. Voilà ce qui fait frémir la droite locale, voilà ce qui hystérise les apothicaires de la CANOL, les uns et les autres passant leur temps à compter les heures de fonctionnaires plutôt qu'à saluer leurs efforts.

Dans un de ses rodéos médiatiques dont il a le secret, mon très cher collègue Pierre Oliver déplorait récemment ce que les fonctionnaires municipaux allaient coûter aux contribuables lyonnais. Mais, mon cher Pierre, remerciez plutôt les agents. Après bientôt deux ans de crise sanitaire, changez vos représentations sur l'engagement des agents publics. Avez-vous compté le nombre de jours travaillés et non récupérés stockés sur les comptes épargne-temps des agents? Plus de 6 millions de jours au niveau national. Avez-vous compté leurs heures supplémentaires, les heures supplémentaires des cadres jamais dénombrées, jamais remerciés? Avez-vous prêté attention aux services publics qui fonctionnent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au travail de nuit, au travail du dimanche, à ces ATSEM qui enfilent des journées de 10 heures, tout ceci avec des salaires indiciaires gelés depuis plus de 10 ans?

Mesdames, Messieurs, chers collègues, à Lyon, nous sommes fiers de notre service public. Notre exécutif est fier des agentes et des agents municipaux. Face à cette loi qui stigmatise les fonctionnaires, nous avons souhaité au contraire les considérer, en nous saisissant d'une disposition du texte, qui permet à l'employeur territorial de reconnaître la pénibilité des métiers, ceci à travers les rythmes de travail, le port de charges, les gestes répétitifs, les environnements de travail plus exposés.

Pour tous ces personnels dits de la première ligne, davantage touchés par l'usure professionnelle, nous proposons donc de conserver leurs horaires actuels, soit en moyenne trois jours de repos bonifiés par an. Environ 5000 agents, soit près de 60 % de notre personnel municipal, verront ainsi leur temps de travail inchangé.

Pour les autres agents, nous proposons de nouveaux cycles horaires à 38 heures ou 38 heures 45, qui permettront de compenser la perte sèche de jours de repos avec des RTT.

Nous faisons ainsi valoir pleinement notre responsabilité sociale d'employeur.

Chers collègues, cependant soyons honnêtes, cette reconnaissance en pénibilité reste avant tout symbolique, même si elle est évidemment extrêmement importante pour les agents, car il nous faudrait aller sur une véritable réduction du temps de travail à 32 heures si nous voulions réduire significativement l'usure professionnelle, ce que la loi ne permet plus. C'est donc à une grande réforme nationale du temps de travail que nous appelons aujourd'hui.

Demain, lorsque je siégerai à la Commission de Réforme médicale, j'examinerai encore des dizaines de dossiers d'ATSEM, d'agents d'entretien, de jardiniers, d'aides-soignants, toutes et tous inaptes physiquement en seconde partie de carrière, condamnés à une reconversion professionnelle subie et souvent douloureuse, voire mis à la retraite pour invalidité avec une pension de misère. C'est aussi à tous ces invisibles que je veux dédier notre travail et le bouclier social que nous mettons aujourd'hui en place.

Il s'agit là bien sûr d'une première marche. Nous avons aussi inscrit à l'agenda social 2022 avec les représentants du personnel un dossier où combien important sur la prévention des risques professionnels.

Je veux dire solennellement aux agents combien nous serons engagés à leurs côtés sur ce chantier.

Dans l'attente, je vous invite à voter favorablement ce bouclier social.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur Bosetti.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blache, c'est à vous.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Je vais faire une petite synthèse de ce dossier, parce que Monsieur Bosetti a donné les éléments, tout en finesse, tout en douceur.

Effectivement, je suis assez favorable à ce que vous disiez en début de Conseil. Faire de 2022 l'année des services publics est une bonne idée. Vous parlez de Laurent de la Clergerie, je le connais très, très bien. C'est un modèle que vous ne pouvez pas reporter sur le service public. C'est lui qui a eu une vraie volonté de générer un écosystème dans son entreprise. Il a trouvé cela. Je trouve cela super. Cela fonctionne bien. Même l'ambiance au sein de l'entreprise est un peu hors catégorie, mais on ne peut pas ramener une entreprise privée, dont la possibilité du chef d'entreprise est de prendre ses décisions, dans le monde public, qui lui va être soumis à une multitude de critères différents, ce qui est normal. C'était le premier point.

Concernant le sujet, j'ai les deux sujets. Le premier sujet, c'est l'allocation du nombre d'heures. La Cour des Comptes dit aujourd'hui, ce sont 1607 heures et nous n'avons pas le choix. Depuis longtemps, nous aurions dû le gérer, ce qui revient à 35 heures par semaine. Je sais que la France insoumise était favorable à 32 heures, mais, pour le moment, il faut appliquer ce que nous pouvons appliquer.

Les agents de la Ville avaient des jours de congés supplémentaires dits extralégaux pour compenser, ce qui a créé une usine à gaz, car ces congés ne pouvaient pas être pris. On donnait des congés et, à la fin, on n'avait pas nécessairement suivant les définitions de poste la possibilité de les prendre. J'ai relu en détail ce projet. Si vous voulez, faites-le, c'est une usine à gaz.

Tout cela est une obligation qu'il faut arriver à adopter. Donc, à compter du 1^{er} janvier 2022, le cycle de référence sera de 38 heures 45 par semaine. C'est la règle. Le Maire de Lyon doit appliquer cette loi. C'est de son ressort. C'est lui qui doit la faire appliquer, mais nous sentons bien, Grégory Doucet, que dans vos communications, vous cherchez à en limiter un peu l'impact. Pourquoi pas ?

Si on veut un peu plus de paix sociale, deux options étaient proposées, une augmentation du temps de travail de 6 minutes par jour avec une compensation de trois jours de RTT, elle-même compensée par trois jours de congés payés. C'était donc neutralisé. Il n'y avait ni perte ni gain de congés. Une autre option est une augmentation de travail plus importante de 15 minutes, qui générait 7 jours de RTT, ce qui impliquait de répartir dans un système avec déjà des congés qui n'étaient pas pris et des RTT supplémentaires. Il s'agit de vous faire comprendre que c'était compliqué.

Aujourd'hui, comment cela se passe-t-il ? Vous l'avez dit, Monsieur Bosetti, 60 % des agents sont classés dans une catégorie de la pénibilité et il reste 40 %, dans lesquels les cas particuliers sont légion suivant les statuts, suivant le type de métier, ce qui est logique. Nous repartons donc quelque peu dans un système complexe.

Tous ces choix m'interrogent un peu. J'ai essayé de voir comment je pouvais simplifier tout cela. Je n'ai pas trouvé comment simplifier tout cela. Des questions peuvent également se poser. À l'échelle de la Ville, combien coûtent les 7 jours de RTT supplémentaires par agent ? Quel est le coût réel pour la collectivité ? Quel est l'impact pour les services pour beaucoup déjà en tension, avec un absentéisme important dans certains services ? Les 15 minutes supplémentaires auraient-elles réellement bénéficié aux usagers ? Je suis Maire d'arrondissement, je peux vous assurer que nous vivons cela de manière très proche. Nous demandons aux agents. Ils nous disent qu'ils préfèrent continuer sur la base de 38 heures. Cela évite également de modifier à nouveau les horaires d'ouverture des mairies. Nous avons habitué les populations à venir à des horaires précis, si nous modifions tout, nous repartons pour six mois de « galère ».

Je proposais, avec la Mairie du 2^e, puisque j'en ai parlé avec Pierre Oliver, était de choisir les 38 heures. Cela permet d'éviter de modifier le fonctionnement des mairies, de ne pas avoir d'impact pour les agents ni de surcoût pour la collectivité.

Deuxième sujet sur le cadre indemnitaire, nous avons un rapport qui vient finaliser les travaux sur le cadre indemnitaire applicable aux agents communaux. La Ville de Lyon a proposé en mai dernier une enveloppe de 4,7 millions d'euros pour revaloriser les salaires des agents avec pour axe la cohérence et la transparence indemnitaire dans un cadre de gestion commun, une revalorisation des montants servie aux filières les plus féminisées pour l'égalité professionnelle et redonner de l'attractivité à la collectivité, parce que nous avons des concurrences de collectivités. Si c'est plus intéressant à la Métropole, à la Région ou ailleurs, une concurrence se crée et nous sommes moins bankables à la Ville et nous avons des difficultés à trouver des agents. J'ai essayé de résumer.

Un sujet était très important à mes yeux, le sujet des puéricultrices, qui étaient des catégories C. Nous parlons essentiellement des femmes. Il faut savoir que le premier échelon de catégorie C correspond à 1640 euros bruts par mois, 1300 euros nets, pour des femmes, souvent, qui ne vivent pas nécessairement à Lyon, qui doivent se rendre sur leur lieu de travail avec un coût. Je trouve positif que cette catégorie ait été transformée en catégorie B, au moins pour attribuer une rémunération normale pour essentiellement des femmes qui consacrent du temps et de l'énergie avec des impacts forts parce qu'il y a aussi de l'affect dans ces métiers – je vais finir. Mais attention de ne pas augmenter les charges liées au fonctionnement de manière trop importante – c'est aussi la conclusion – qui pénaliseront les comptes publics de la Mairie et, à terme, très certainement les contribuables, parce qu'il faudra bien compenser.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blache.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe les Écologistes, Madame Runel, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint à la Promotion des Services publics, chers Laurent,

Mes chers collègues,

J'ai eu l'occasion déjà de rappeler l'importance de notre majorité pour le service public. Cela ressemble peut-être à un poncif, mais je pense nécessaire de rappeler dans cette assemblée l'importance de cette notion, alors que la fonction publique est trop souvent dénigrée. On veut régulièrement la raboter, la réveiller, la moderniser, la supprimer, la rendre plus efficace et surtout moins coûteuse, travailler plus et gagner moins.

Pourtant, nous avons pu constater durant cette crise sanitaire, et j'espère convaincre un peu plus encore ceux qui en doutaient, le caractère indispensable et primordial du service public. Le Covid aura au moins eu le mérite de montrer comment il permet de garantir l'accès de tous à la santé, la culture, l'éducation, l'aide sociale, la justice, la sécurité et j'en passe. En somme, le service public est la colonne vertébrale de notre État-providence, un élément essentiel d'émancipation, d'intégration et de protection.

Cela, notre majorité en a bien conscience et nous savons que le service public, c'est avant tout les femmes et les hommes qui le font vivre au quotidien. Sans eux, pas d'école, pas de culture pour tous, par tous et accessible à tous, pas d'espaces verts, pas de politique sociale.

C'est la raison pour laquelle, dès notre prise de fonction, notre majorité a pris l'engagement d'améliorer les conditions de travail de ses agents et face au sous-dimensionnement de notre administration d'investir massivement dans ce domaine. Nous le faisons dans l'Éducation ou la Petite Enfance. Nous le faisons pour la Culture, nous le faisons dans les arrondissements, mais également pour un grand nombre de fonctions supports, invisibles aux yeux du public, mais pas moins essentielles à la mise en œuvre de notre politique.

Car c'est bien de cela dont il s'agit. Il ne suffit pas de déclarer vouloir mettre en œuvre la transition écologique et sociale, encore faut-il s'en donner les moyens et c'est ce que nous faisons, car les agents de la Ville sont le bras armé de notre action. Sans eux, pas de PPI, et donc pas transition.

C'est pourquoi l'intégration de nos nouveaux agents est essentielle, notamment pour le premier poste d'investissement de notre mandat, l'école. Cela nous permettra d'accompagner l'ouverture ou l'extension de nouveaux groupes scolaires, notamment dans un contexte de démocratie en croissance dans plusieurs arrondissements, ne vous en déplaise.

Ainsi, ce sont une cinquantaine de postes qui seront créés pour donner à la Ville la capacité d'agir et de mettre en œuvre son action, notamment dans le domaine de l'éducation, mais pas seulement.

Sur la valeur et l'importance des agents de notre commune, je connais votre engagement, Monsieur l'Adjoint, et je voulais profiter de cette occasion pour vous adresser nos remerciements pour l'ensemble du travail qui a été mené depuis le début du mandat, à l'écoute des besoins de l'exécutif et des agents.

L'échange et la concertation avec les organisations syndicales ont toujours été dans votre façon de penser, votre façon de faire, d'être, et je reconnais la grande qualité de votre investissement en la matière. C'est une tâche difficile, à laquelle vous devez vous atteler, car les enjeux

sont grands, mais ce que nous voyons depuis notre arrivée est très encourageant pour nos agents, mais également dans la perspective de l'action publique.

La délibération qui nous est présentée aujourd'hui intervient aussi bien sûr dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique qui oblige les collectivités territoriales à redéfinir les règles relatives au temps de travail des agents et qui définit donc un seuil plancher d'heures travaillées sur une année civile à 1 607 heures.

Aussi, par cette délibération, la Ville de Lyon se met en conformité avec la législation en vigueur – que pourrions-nous faire d'autre? –, tout en reconnaissant la valeur du travail des agents et sans renoncer à leur fournir les conditions de travail dignes et adaptées à la pénibilité de leurs tâches. Tous les agents ne travaillent pas dans les mêmes conditions, c'est pour cela qu'il est essentiel d'organiser au mieux leur temps de travail.

Mais nous portons également notre engagement au-delà de l'organisation du temps de travail. Avec une évolution des dépenses de personnel entre 2020 et 2021 à hauteur de 1,8 %, nous pouvons voir la volonté de la Ville de faire progresser sa masse salariale, mais ce chiffre nous montre dans le même temps les difficultés à recruter de nouveaux agents, avec des postes qui restent vacants plus longtemps faute de candidats adaptés ou de candidats tout court.

C'est pour cela que nous pensons que, trop longtemps, les services publics ont été bradés et qu'adopter une politique du chiffre et de la rentabilité amènerait beaucoup d'agents à être face à une perte de sens et des conditions de travail. Notre projet vise à redonner du sens, du sens à notre action, du sens à l'action des services publics de la Ville.

Les agents sont victimes également d'une perte de pouvoir d'achat. Cette perte de pouvoir d'achat intervient par ailleurs dans un contexte de baisse d'effectif et parfois de précarisation importante des agents publics, notamment ceux qui enchaînent les contrats plus ou moins courts. On comprend alors que beaucoup se détournent de la fonction publique pour chercher leur bonheur dans le privé.

Notre majorité souhaite conjurer ces difficultés en améliorant sensiblement le cadre d'emploi des agents et leurs conditions de travail. Cela se fera donc par l'intermédiaire d'une politique de rémunération plus transparente et équitable.

C'est pourquoi la Ville fait le choix de revaloriser en 2022 les rémunérations de ses agents à hauteur de 7 millions d'euros en favorisant en priorité les petites rémunérations, notamment celles des postes de catégorie C, souvent occupés par des femmes, notamment dans les domaines de l'Éducation et de la Petite Enfance. À cela s'ajoute un ensemble de mesures qui permettront à ces agents de bénéficier d'une augmentation moyenne d'environ 50 euros bruts par mois, soit 600 euros par an.

Notre majorité poursuit également sa politique de déprécarisation. Ainsi, ce seront une vingtaine de postes qui seront créés en 2022 pour recruter des agents qui, auparavant, enchaînaient des petits contrats.

À travers l'ensemble de notre action en matière de ressources humaines, nous souhaitons valoriser et reconnaître l'engagement de nos agents au service des habitantes et des habitants.

Enfin la Ville de Lyon s'engage également dans une politique d'insertion ambitieuse, notamment en direction des jeunes, en accueillant davantage d'apprentis au sein des services, le maintien d'une enveloppe pour gratifier les stagiaires et l'expérimentation du recours au service civique au sein de Mairies d'arrondissement.

En 2020, les dépenses de personnel s'élevaient à 334 millions d'euros. Alors, vous pourriez y voir 330 millions d'euros de dépenses, de charges, de dette peut-être. Non. 330 millions d'investissements, 330 millions de services pour les Lyonnaises et les Lyonnais, 330 millions d'investissements pour l'accès au bien commun.

En 2022, la Ville poursuivra ses engagements et ce sont 356 millions qui seront dépensés, mais je préfère dire « investis », pour financer de nouveaux recrutements et l'augmentation du régime indemnitaire.

Lorsque nous débattons dans cette assemblée du personnel municipal, tâchons de garder en mémoire le professionnalisme des agents municipaux engagés, efficaces, investis, performants, prêts à répondre aux besoins divers de la population. Gardons en mémoire leur force de travail et de réactivité, de ces serveurs du service public, alors même que les protocoles sanitaires successifs s'imposent à nous sans aucune concertation.

Dans ce contexte extrêmement difficile et changeant, ils n'ont jamais perdu de vue l'intérêt général et jamais le service public n'a connu de discontinuité. Alors, pour leur investissement passé et futur, merci à eux. Cette délibération est une juste reconnaissance de leur action. Nos trois groupes voteront bien évidemment favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention des groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon)

(Mmes Bacha-Himeur et Borbon ne prennent pas part au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2021/1306 - Régime indemnitaire applicable au personnel municipal - Rectificatif

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Bosetti, c'est de nouveau à vous la parole.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Avant la prochaine pause méridienne, un peu d'histoire. Vous rappelez-vous, chers collègues, les événements qui ont marqué l'année 2010 ? À l'époque, la terre tremblait à Haïti. Plusieurs millions de manifestants défilaient contre Nicolas Sarkozy et la retraite à 62 ans. À Lyon, Gérard Collomb était encore au Parti socialiste et il construisait alors sa première tour à la Part-Dieu. Les Verts étaient d'ailleurs encore dans la majorité, emmenés par Gilles Buna.

(Intervention hors micro de Monsieur Gérard Collomb.)

M. LE MAIRE : Et c'est toujours le cas. Merci à vous, Monsieur Bosetti, de poursuivre.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Ma collègue Nathalie Perrin-Gilbert claquait juste la porte de la majorité municipale et Pierre Oliver réussissait brillamment son baccalauréat. C'était une autre époque. Vous mesurez le chemin parcouru depuis par les uns et par les autres.

Mais si l'histoire déroule, elle ne déroule pas pour tous. Depuis 2010, la fonction publique, elle, n'a pas bougé. Elle est entrée dans une ère glaciaire. Ce que les glaciologues ont dénommé depuis le gel du point d'indice, c'est-à-dire le gel de la part principale de leur rémunération, celle qui compte en plus pour le calcul de la retraite.

L'INSEE nous précise ainsi que, sur 10 ans, la rémunération du secteur public a reculé de 1 point quand celle du secteur privé augmentait de 5 points. Et jeudi dernier, en conférence salariale, la ministre Montchalin a avoué aux syndicats que le point d'indice ne serait pas revalorisé non plus en 2022 et qu'il ne fallait d'ailleurs plus compter sur le point d'indice à l'avenir.

À force de regarder la mer monter depuis 12 ans, les gouvernements libéraux ont profondément entamé l'attractivité salariale de la fonction publique. Sachez que les plus bas salaires du public, qui sont réglementairement indexés sur le SMIC, vont désormais talonner à 5 euros près le salaire indiciaire d'un cadre intermédiaire. En d'autres termes, au 1er janvier 2022, il n'y aura plus de différence indiciaire entre quelqu'un qui embauche en catégorie C et quelqu'un qui embauche en catégorie B.

C'est dans ce contexte délétère pour le service public que notre exécutif a décidé en tant qu'employeur local d'opérer une revalorisation des salaires inédite de plus de 7 millions d'euros, d'une part pour considérer un personnel engagé, présent tout au long de la crise sanitaire et d'autre part pour revaloriser les métiers du service public, de plus en plus boudés par les jeunes générations.

Mes chers collègues, il s'agit là sans doute de la revalorisation la plus importante de France sur la période. C'est un signal fort envoyé par notre exécutif et pour autant ce big-bang salarial ne saurait suffire à rattraper 12 années de gel du point d'indice ni à revaloriser l'ensemble de nos agents.

Nous nous sommes donc fixé trois priorités politiques fortes pour structurer le plus intelligemment possible cette revalorisation : d'abord un objectif de justice sociale avec la revalorisation des agents les plus modestes. Près de deux tiers de l'effort budgétaire sera consacré aux agents de terrain, à la catégorie C, qui a tenu la barrette pendant toute la crise sanitaire. Près de 5 000 agents percevront en moyenne plus de 600 euros bruts par an.

Ensuite, nous poursuivons un objectif d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Nous revalorisons fortement les filières les plus féminisées et structurellement les moins bien payées et je pense aux filières médicosociales, administratives, culturelles. Nos assistantes sociales, nos éducatrices, nos infirmières scolaires, pour ne citer qu'elles, bénéficieront d'augmentations pouvant aller parfois jusqu'à + 200 euros, voire 250 euros bruts par mois sur certains métiers.

Enfin, nous avons porté une attention particulière aux métiers en tension. Nos policiers municipaux, qui ont beaucoup été évoqués tout à l'heure, bénéficieront d'une revalorisation de plus 1 400 euros bruts par an. Nous voulons en effet recruter 20 % de policiers municipaux supplémentaires sous le mandat. Nous revaloriserons aussi les professionnels de la Petite Enfance. Nos auxiliaires de puériculture verront leur régime indemnitaire augmenter de plus de 1 000 euros bruts par an, de manière à pourvoir une certaine de postes sur nos futures crèches municipales.

Cet effort sans précédent, nous le réalisons tout en respectant le cadrage budgétaire que nous nous étions fixé en début de mandat.

Chers collègues, en prenant le contrepied des orientations nationales et du fonctionnaire bashing, Lyon est désormais très regardée par les autres collectivités. Nous sommes en train de faire tomber des murs, de faire évoluer des représentations. Il est heureux de pouvoir être à nouveau fier de notre service public. Il est heureux de pouvoir enfin gratifier correctement le travail et l'engagement des agents.

Je vous invite pour eux, pour elles, à voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Bosetti.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, le groupe Lyon en Commun et le groupe les Écologistes, Monsieur Revel, c'est à vous pour 6 minutes.

M. REVEL Ivan : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur d'intervenir au nom du groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, du groupe Lyon en Commun et du groupe les Écologistes, sur la délibération 1306 relative au régime indemnitaire applicable au personnel municipal.

Je suis admiratif de tous ceux qui, dans cette salle, et je sais qu'ils sont nombreux, ont réussi à maîtriser ce texte dès la première lecture. Pour ceux qui ne sont pas familiers de la fonction publique, comme c'est mon cas, et qui se perdent dans ce document de 17 pages et de 37 pages d'annexes, où ils rencontrent des RIFSEEP, des CIA, des filières, des groupes, des cadres, même des métaprofiles, je vais essayer de faire simple pour rester clair.

Oui, dans le 6e, vous l'avez vu avec Monsieur Blache, on aime bien essayer de simplifier les choses.

Que les agents de la Ville qui m'écoutent pardonnent par avance les quelques approximations que je risquerais de faire, mais elles n'ont qu'un but pédagogique. Je sais aussi qu'ils comprendront que l'on peut parler sur un ton léger d'un sujet sérieux et que l'on a à cœur.

Alors, pour ceux qui, comme moi, ne sont pas du secteur public, je dis : « Concentrez-vous, les amis, c'est parti pour 3 minutes de modalités de rémunération de la fonction publique territoriale pour les nuls. »

Pour faire simple, la rémunération des fonctionnaires comprend deux parties, d'une part le traitement brut ou régime de base. Il repose sur une grille indiciaire liée au grade de l'agent. Le très médiatique point d'indice en est la pièce maîtresse. D'autre part, une partie indemnitaire, davantage liée à l'employeur, aux fonctions exercées ou à des sujétions particulières, cette partie indemnitaire représente environ un quart de la rémunération brute des agents. La collectivité n'a pas la main sur le régime de base, car elle n'a pas la main sur le fameux point d'indice. C'est le gouvernement central qui décide. Et depuis dix ans, il semblerait que le point d'indice reste coincé dans une période glaciaire prolongée que Monsieur Bosetti a rappelée.

Comme vous avez tous suivi, mes chers collègues, vous avez compris que, pour faire évoluer le montant de la rémunération des agents, la collectivité a un outil : le régime indemnitaire. Cette délibération traite donc de ce régime indemnitaire et pas du régime de base.

Ce régime indemnitaire était très complexe et fragmenté, ce qui nuisait à sa lisibilité. Ce système fragmenté est depuis 2014 progressivement remplacé par un nouvel outil indemnitaire de référence, le RIFSEEP. Je vous fais grâce de la signification de l'acronyme. En gros, la majorité des multiples primes et indemnités existantes est progressivement remplacée par deux éléments, par une indemnité fixe mensuelle, qui dépend du poste occupé et de l'ancienneté, et par un complément variable annuel, qui repose sur une appréciation individuelle de l'activité de l'agent.

Cette délibération vient finaliser l'extension de ce cadre indemnitaire initiée en 2019 par la Ville en l'étendant aux derniers agents non encore pris en compte par la réforme du régime.

Nous avons revalorisé aussi d'autres régimes qui sont restés en dehors de ce RIFSEEP. Ce sont les assistants d'enseignement artistique et la filière sécurité.

Voilà pour l'aspect technique.

Pour l'aspect politique, Monsieur Bosetti l'a bien rappelé, délibérer sur l'extension du RIFSEEP est l'occasion de mettre en œuvre une politique volontariste en matière de rémunération en faveur du personnel municipal, ce personnel qui agit quotidiennement au service des Lyonnaises et des Lyonnais.

Monsieur Bosetti annonçait une revalorisation sans précédent, un big-bang salarial. C'est tout à fait juste. Les mots ne sont pas excessifs, car désormais, ce sont 7,1 millions d'euros supplémentaires qui sont consacrés à la rémunération des agents municipaux au service des habitantes et des habitants.

Les salaires de tous les agents augmenteront équitablement. Des efforts particuliers sur trois objectifs sont faits : la justice sociale pour le personnel dit de première ligne, qui concentrera près de deux tiers de l'effort budgétaire. Ils percevront en moyenne 600 euros bruts par an comme l'a rappelé Monsieur Bosetti. Ensuite, nous augmenterons la rémunération des filières les plus féminisées pour répondre à l'objectif numéro 12 du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, élaboré en décembre 2020 avec les représentants du personnel. Enfin, nous augmenterons la rémunération des métiers en tension qui ont été évoqués. La faiblesse de la rémunération des agents de notre collectivité impacte la capacité de la Ville à recruter dans certains domaines. Cela est flagrant dans la filière sécurité depuis longtemps en sous-effectif chronique.

Comme le rappelle le baromètre du service public, comme nos trois groupes d'élus y sont attachés, les Français aussi sont satisfaits et attachés au service public surtout de proximité, car ils savent qu'il peut jouer un rôle important dans le développement futur de nos territoires, dans l'écoute des citoyens et dans le développement des énergies renouvelables.

Au-delà des questions d'argent, au-delà de l'amélioration de l'environnement et des conditions de travail et au-delà de l'effort salarial sans précédent, je le répète, porté par cette majorité, je tiens ici à saluer au nom de chacun des groupes de la majorité l'engagement de chaque agent motivé quotidiennement par le sens du service public et de l'intérêt général.

Je vous invite donc à adopter ce projet de délibération au bénéfice de nos agents et dans l'intérêt des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur Olivier, c'est à vous, brièvement.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Juste une petite explication.

Tout d'abord, évidemment, l'ensemble de l'opposition salue le travail de nos agents municipaux et là-dessus, ne croyez pas que nous allons à contre-courant.

Peut-être rappeler une chose à Monsieur Bosetti qui vient de nous expliquer que nous venions de vivre 10 années de gouvernements libéraux. Je rappellerais juste que, depuis 2012, il y a eu François Hollande, le PS, les Écologistes, voire une gauche un peu dure et que, depuis 2017, nous avons Emmanuel Macron issu des rangs de la gauche et qui, lui-même, est dopé à la dépense publique et à la relance keynésienne et même au déficit budgétaire depuis même avant la crise sanitaire.

Juste pour notre explication de vote, il y a quelque chose que vous n'avez pas dit. Nous, nous allons nous abstenir sur cette délibération, parce que, d'un côté, nous sommes favorables à l'application de la loi, mais, de l'autre, vous oubliez de le dire à l'ensemble de votre assemblée, ce fameux big-bang, c'est juste parce qu'en réalité, vous n'avez pas le courage et vous n'arrivez pas à appliquer la loi. Ces 7 millions d'euros de la poche des Lyonnais sont là parce que vous aviez des grèves et que vous aviez des manifestations des agents et que vous n'arriviez pas à appliquer la loi. Le problème est là.

Ne venez pas nous expliquer toutes ces choses-là. La réalité est qu'aujourd'hui, vous manquez de courage, vous manquez d'ambition. Arrêtez de nous faire croire qu'il n'y avait pas de service public avant. Ces 400 employés supplémentaires pour la Ville auront un coût, un coût énorme, et, pour autant, il y avait déjà du service public sous les précédents mandats.

Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur Bosetti, souhaitez-vous réagir à cette interpellation ?

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Non, simplement confirmer à Monsieur Oliver, qui a d'ailleurs délibéré sur ce sujet en Conseil municipal, la revalorisation des salaires était actée il y a plusieurs mois à travers l'adoption du Pacte social de la Ville de Lyon en faveur du service public et des agents municipaux. C'était bien un engagement de début de mandat de notre exécutif.

M. LE MAIRE : Merci pour ces précisions.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention des groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon)

(Mme Bacha-Himeur et Borbon ne prennent pas part au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2021/1316 - Moyens RH affectés au Cabinet du Maire et des Maires d'arrondissement

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Bosetti, c'est de nouveau à vous.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Monsieur le Maire,

Notre majorité s'est engagée à renforcer les prérogatives des Mairies d'arrondissement et à déconcentrer progressivement l'action publique.

En Conférence des Maires d'arrondissement, nous avons acté de renforcer les équipes d'arrondissement pour que les élus soient mieux outillés pour répondre aux demandes des usagers.

À travers le rapport qui vous est proposé aujourd'hui, nous consolidons l'ingénierie des arrondissements en matière de démocratie locale. Les Cabinets d'arrondissement sont en effet les maîtres d'œuvre de la concertation à l'échelle de l'arrondissement. Ils impulsent l'organisation des réunions publiques auprès des élus. Ils travaillent à l'amélioration continue des dispositifs de participation citoyenne.

Ainsi, entre 2020 et 2021, les neuf Cabinets d'arrondissement auront été renforcés afin d'anticiper notamment la mise en œuvre du budget participatif dans les arrondissements en 2022 pour faire écho aux revendications légitimes de Madame Gailliout.

Ce rapport est par ailleurs complémentaire du traditionnel tableau des effectifs qui vous sera proposé tout à l'heure. Sera créé dans ce rapport, pour chaque arrondissement, un poste de coordinateur technique en charge du suivi des espaces publics et des bâtiments, ceci pour instruire les chantiers de manière plus réactive en proximité.

Ces forces d'appoint aux élus d'arrondissement sont un bon signal, mais elles ne sauraient suffire. Nous travaillons avec mon collègue, Bertrand Maes, sur une articulation renforcée entre administration centrale et arrondissements, ceci pour que les exécutifs locaux puissent s'appuyer plus fortement sur les directions centrales pour mieux répondre à leurs besoins, mais nous y reviendrons ces prochains mois.

Je vous invite à voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, cher Laurent.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme FERRARI Laura : Monsieur le Maire, Madame Gailliout a dû partir.

M. LE MAIRE : Au temps pour moi, allez-y, Madame Ferrari.

Mme FERRARI Laura : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous constatons par le biais de cette délibération que, si les moyens de terrain n'augmentent pas, les moyens que vous dédiez à la valorisation de votre politique, eux, augmentent, dans les 1er et 4e arrondissements notamment, donc arrondissements de la majorité.

À ce titre, nous sommes surpris de ne rien voir figurer pour le 5e arrondissement, alors que la Mairie a décidé de l'arrivée d'une collaboratrice de Cabinet supplémentaire, comme annoncé lors du dernier Conseil d'arrondissement.

En tout état de cause, ces moyens nouveaux ne viennent pas en appui de davantage de proximité, mais pour mieux valoriser vos élus ou pour compenser dans certains cas justement une moindre implication de ces derniers sur le terrain, ce que regrettent certains habitants, commerçants et associations. L'important n'est pas de communiquer plus, mais de s'impliquer davantage.

Enfin, nous voulions exprimer notre surprise quand nous découvrons que la majorité présente, comme cela a été le cas au Conseil d'arrondissement du 4e, l'augmentation du nombre de services civiques dans les arrondissements comme une augmentation de moyens pour ces derniers. Élus de gauche, nous avons toujours considéré que le service civique était d'abord et avant tout un dispositif pour permettre à des jeunes, parfois en difficulté, de mettre un pied dans le monde du travail ou de rebondir après un échec. Ces postes nécessitent accompagnement et suivi particulier si l'on souhaite qu'ils donnent de bons résultats. Nous ne les avons jamais considérés comme un moyen d'appoint ou de substitution pour accomplir des missions qui devraient l'être par nos agents municipaux. Ce n'est ni bon pour ces jeunes ni bon pour le service public. Aussi, nous sommes surpris que ce soit des élus de votre majorité qui portent une logique comme celle-ci.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Berzane, c'est à vous pour 8 minutes.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8e arrondissement : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Mesdames et Messieurs les élus,

Alors, moi, je suis quand même heureux au fil des Conseils d'arrondissement et Conseils municipaux de voir que, sur ce sujet, malgré tout, du renforcement des moyens aux arrondissements, il semble qu'il y ait de plus en plus d'accord sur notre politique. De fait, nous sommes capables de rassembler a priori au-delà de nos propres rangs, comme l'a dit d'ailleurs au tout début de ce Conseil Madame Gailliout. Ce n'est pas une unanimité et j'y reviendrai.

Je m'étonne malgré tout de voir que certains élus ici, dont un maire, sont contre l'augmentation des effectifs, contre l'augmentation des

salaires, mais quand il s'est agi d'accepter la proposition de renforcer leur Cabinet quand vous l'avez fait au début de mandat, Monsieur le Maire, ont accepté sans rechigner. Alors, de fait, que vont-ils faire sur la suite ? Nous verrons. Le conseiller territorial de proximité proposé, en veulent-ils ou non ? Pour le bien des habitants de leur arrondissement, j'espère qu'ils vont l'accepter comme ils ont accepté déjà le renforcement des moyens aux arrondissements.

Cette délibération est importante. C'est un nouvel acte, vous l'avez dit, Monsieur l'Adjoint, de l'engagement pris par la majorité à renforcer les moyens alloués aux arrondissements. Elle traduit le travail engagé depuis 17 mois au sein de la Conférence des Maires d'arrondissement, à laquelle j'invite tous les Maires à participer, ce qui n'est pas toujours le cas dans ses différentes réunions, et donc à pouvoir débattre de la politique mise en place. Cette conférence a entamé une réflexion sur le transfert des équipements aux arrondissements et sur ces questions des moyens financiers et humains. En ce sens, les arrondissements sont écoutés par la Ville. De cela, nous devons être extrêmement reconnaissants.

C'est donc un engagement de campagne qui prend forme à travers une meilleure mise en œuvre de la loi PML. Plus de moyens aux arrondissements, plus de décentralisation et une plus forte coopération entre la Ville et ses arrondissements.

Je dis cela parce que la situation qui prévalait et que nous avons trouvée à notre arrivée était très loin d'être celle-là. En effet, aucun des arrondissements ne disposait du nombre de conseillers ou conseillères techniques auquel ils avaient pourtant droit au regard de l'effectif de leur population. Sur mon arrondissement, le 8e, à titre d'exemple, un seul poste sur les quatre que j'aurais dû trouver en arrivant dans l'arrondissement avait été créé, un sur quatre. Je veux le dire ici, mes chers collègues, ce n'était pas là une mesure de bonne gestion, pas du tout, c'était une volonté politique. Il faut remettre les choses à leur place. Surtout ne pas donner le moindre pouvoir, la moindre capacité d'agir aux arrondissements.

Je vais revenir aussi un peu en arrière, mon cher Laurent. Je me souviens d'un Conseil municipal du mois de septembre 2020. À ce moment-là, Monsieur le Maire, votre prédécesseur attirait votre attention sur les risques que vous preniez avec votre volonté décentralisatrice et vous exprimait toute sa crainte de voir la Ville de Lyon dépossédée de ses prérogatives au profit d'une part de la Métropole et d'autre part des arrondissements. Je me demande ce que vous faites maintenant de vos journées, franchement.

Et puis, il vous assurait que, finalement, la réalité de l'exercice du pouvoir prendrait vite le dessus sur vos belles intentions de début de mandat. Alors, rassurons-nous. Apparemment, un an et demi plus tard, il semble que la Ville de Lyon existe toujours et que le renforcement des moyens aux arrondissements n'ait pas entamé, je l'espère, votre ego de manière trop importante, Monsieur le Maire, mais se poursuive mettant ainsi fin à une conception cette fois-ci dépassée de la politique, où un chef au sommet devrait décider de tout et le plus loin possible bien entendu de la vie des arrondissements et des habitants et des habitantes.

La question ici est donc bien de reconnaître la place des arrondissements dans leurs missions de proximité et de lien avec les habitants et de leur redonner des moyens d'agir. D'agir pour mieux décliner notre plan de mandat et notre PPI avec les habitants et les habitantes. D'agir en multipliant les concertations et en écoutant les habitants et les habitantes. D'agir en mettant en place dans chaque quartier le budget participatif. D'agir en allant vers les habitants pour les informer, pour les mobiliser, pour les accompagner dans ce que sera le dépôt des idées sur la plateforme numérique d'information et d'initiative citoyenne. D'agir en construisant avec toutes et tous les quartiers, les arrondissements et la ville de demain. C'est à cela concrètement que vont servir les nouveaux moyens qui sont donnés aux arrondissements et je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Berzane, et merci de vous préoccuper de ma santé mentale aussi et tout va bien.

J'ai une demande de prise de parole de Monsieur Oliver et de Monsieur Collomb. Monsieur Oliver, c'est à vous.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Très rapidement, pour une explication de vote et pour répondre évidemment aux inquiétudes de mon collègue Maire du 8e arrondissement, Olivier Berzane. Je fais partie, et je pense que Pascal Blache aussi, de ces maires qui considèrent que cette création de postes est vraiment utile pour les arrondissements. J'ai un technicien d'arrondissement dans le 2e et il est vrai que c'est un véritable plus. Encore faut-il que nous soyons écoutés par la Mairie centrale et la Métropole pour pouvoir répondre à ces problèmes, mais le rôle de ces agents est vraiment de réparer ou de nettoyer la voie publique et de faire le lien entre les différents services publics et, de ce point de vue, c'est une bonne chose. Nous allons évidemment le voter.

Pour Monsieur Berzane, lui rappeler que, malheureusement, nous avons moins de pouvoir que sous le précédent mandat. Rappelez-vous, lors du précédent mandat et je dirais même lors de la première année de ce mandat, nous avions la possibilité, les Mairies d'arrondissement, d'avoir une enveloppe FIC et une enveloppe PROX. Par exemple, pour le 2e, c'était 500 000 euros de travaux de voirie par an. Là, vous le savez, une des deux enveloppes a été récupérée par la Mairie centrale. Pour moi, par exemple, ce sera - 250 000 euros environ par rapport au précédent mandat.

Voilà la différence. Attention à ne pas tout mélanger. Je pense qu'il y a moins de pouvoir qu'avant, même si cette création de postes est une bonne chose.

M. LE MAIRE : Monsieur Collomb.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire, il se trouve que moi, j'ai commencé par être Maire d'arrondissement, donc je connais un peu le fonctionnement à la fois de la Mairie centrale et des Mairies d'arrondissement. Je me souviens qu'à l'époque, nous avions des représentants qui sont essentiels pour un arrondissement, de la Communauté urbaine de Lyon et que nous avions des réunions tous les 15 jours avec l'ensemble des services. J'espère que cela perdure encore aujourd'hui. En tout cas, je n'y avais rien changé.

Alors, au cours des mois précédant la campagne électorale, j'ai entendu des propositions qui tenaient, et c'était là mon propos, un peu du délire, parce qu'effectivement, on allait tout remettre aux arrondissements. J'écoutais un certain nombre de vos amis sur le terrain. Quand ils ont vu la façon dont les subventions aux arrondissements étaient votées, ils ont été un peu déçus et j'ai même dit lors d'un Conseil d'arrondissement, je vais voter contre pour défendre celles et ceux d'entre vous qui croyaient à ce qu'ils disaient et qui s'aperçoivent aujourd'hui que c'était totalement faux et qu'on allait faire du Collomb sur ce problème et pas, comme ils le disaient, la grande révolution, le grand big-bang territorial.

Après, vous nous dites, « regardez, on est sympa, on accorde un poste supplémentaire aux arrondissements ». Mais, quand on crée 400 postes, c'est ce que vous nous avez dit tout à l'heure, 9 postes, c'est quand même un renforcement plutôt de la Mairie centrale que des Mairies d'arrondissement. Nous sommes donc bien dans le même type de système et, au contraire, vous le renforcez, c'est-à-dire que la Mairie centrale aura plus de moyens. Quand je regarde les Cabinets du Maire, dans les Cabinets du Maire, il y avait de nombreux services qui n'étaient pas à proprement parler de Cabinet et que vous avez transférés aujourd'hui à nouveau dans des services, ce qui vous a permis de redimensionner de manière beaucoup plus importante votre Cabinet.

Alors, Monsieur Berzane, vous savez, il y a un proverbe latin qui dit un haruspice ne regardait jamais un autre haruspice sans rire, Haruspex Haruspicem no videbat quin ridere. C'est exactement le genre de dialogue que nous avons aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Madame Bacha-Himeur, il y a déjà eu une demande de prise de parole de quelqu'un de votre groupe. De plus, c'est l'heure d'aller déjeuner. Nous allons avancer et je mets ce dossier aux voix. Coordonnez-vous entre vous si vous voulez faire une intervention.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention des groupes Pour Lyon et Progressistes et Républicains)

(M. Sécheresse vote contre)

(Mme Bacha-Himeur ne prend pas part au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2021/1308 - Évolution des taux de cotisation santé pour 2022

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers sans demande d'intervention. Au regard de l'importance de ses enjeux, j'ai souhaité que Laurent BOSETTI vous présente particulièrement le rapport relatif à l'évolution du taux de cotisation santé pour 2022. Cher Laurent, c'est à vous.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Chers collègues,

Nous nous sommes engagés au printemps dernier à une forme d'exemplarité employeur en adoptant le Pacte social de la Ville de Lyon en faveur du service public et des agents municipaux.

Nous déclinons aujourd'hui cette ambition en renforçant la politique sociale de notre collectivité, en renforçant la couverture santé des agents municipaux.

Alors que la mutuelle santé-prévoyance des agents va augmenter ses tarifs de 6 % à compter de 2022, nous avons souhaité prendre en charge la moitié de cette augmentation tarifaire, soit un effort de 150 000 euros de l'employeur en faveur de son personnel.

Nous avons également négocié des tarifs plus avantageux pour les familles monoparentales, souvent des agentes, ceci pour une enveloppe de 40 000 euros, afin de leur garantir un bon accès à la couverture santé. C'était d'ailleurs un engagement de notre part dans le plan d'action égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Enfin, nous mettons en place un fonds d'urgence annuel de 40 000 euros, disponible pour couvrir les frais de santé exceptionnels de nos agents en difficulté financière.

Nous sommes fiers de porter cette responsabilité sociale et nous poursuivrons nos engagements ces prochains mois sur d'autres dossiers. Je pense par exemple à l'accès au logement des agents municipaux ou encore à la facilitation de la garde d'enfants.

Pour l'heure, je vous propose d'adopter ce rapport qui a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, cher Laurent.

2021/1286 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon et CGI dans le cadre de la modernisation de la Carte Culture

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Adopté.)

2021/1315 - Concession de service public de la fourrière automobile - Rapport annuel du délégué EGS-Lyon pour l'exercice 2020 - Rapport soumis pour information, aucun impact financier pour la Ville

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Adopté.)

2021/1287 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SCIC Entreprendre pour humaniser la dépendance pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 683 182 euros pour l'acquisition en VEFA de 58 logements (46 PLAI et 12 PLS étudiants) situés 222, cours Lafayette à Lyon 3e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1289 - Délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Lyon - Rapport annuel du délégué - Exercice 2020

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1290 - Révision de la nomenclature fournitures-services - Travaux de la Ville de Lyon pour 2022

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1292 - Convention de groupement avec le CCAS de Lyon pour la collecte, le traitement et la valorisation des biodéchets des sites de la Ville de Lyon

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Mme Blanc et M. Duvernois ne prennent pas part au vote)
(Adopté.)

2021/1295 - Rapport des mandataires - Société anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Exercice 2020

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(M. Michaud ne prend pas part au vote)
(Adopté.)

2021/1296 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte patrimoniale du Grand Lyon - Exercice 2020

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1299 - Liste des provisions constituées et reprises au cours de l'exercice 2021 pour le budget principal

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1300 - Inventaire comptable et règles d'amortissement - Mise à jour des durées d'amortissement

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1301 - Convention de mise à disposition d'un logiciel d'observatoire fiscal par la Métropole de Lyon

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1309 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 81426 euros pour l'acquisition-amélioration de 2 logements PLAI situés 29, rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1310 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 209236 euros pour l'acquisition-amélioration de 3 logements (2 PLAI et 1 PLS) situés 200, rue Garibaldi à Lyon 3e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1311 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1519 198 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 13 logements PLS situés 1, place Louise à Lyon 3e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1312 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1620947 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 17 logements (12 PLUS et 5 PLAI) situés 18 rue Germain et 71 rue Bellecombe à Lyon 6e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1313 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 725 176 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 5 logements PLS situés 25, rue de la Corderie à Lyon 9e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1314 - Maintien des garanties accordées par la Ville à hauteur de 15 % sur le transfert de deux emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 755 419,56 euros - Opération de cession par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes à la SA Opérateur national de Vente de 50 logements sociaux sis au 96-98, avenue Debourg, Lyon 7e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/1291 - Modification du tableau des effectifs - Rectificatif

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2021/1302 - Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités - Année 2022

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2021/1304 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention socle commun de compétences avec le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2021/1305 - Approbation et autorisation de signature de cinq conventions financières de reprise de compte épargne-temps

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2021/1307 - Adhésion au fonds social Ac'Team

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2021/1317 - Avis du Comité technique sur le Rapport social unique 2020

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2021/1293 - Approbation du rapport d'activité 2020 de la Halle Tony Garnier

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mmes Ferrari et Verney-Carron ne prennent pas part au vote)
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à le signaler en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

Chers collègues, il est 13 heures 13, nous allons nous interrompre pour le déjeuner. Je vous invite à être de nouveau ici en place à 14 heures 45, ce qui laisse à tout le monde le temps de déjeuner convenablement.

(La séance est interrompue pour le déjeuner de 13 heures 15 à 14 heures 45.)

M. LE MAIRE : Nous reprenons notre Conseil municipal avec l'étude des rapports de la Commission Petite Enfance, Éducation, Sports, Jeunesse et Vie associative.

COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

2021/1355 - Approbation du nouveau Projet éducatif de Lyon 2021-2026 et prorogation pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 de la convention relative au Projet éducatif et au plan mercredi 2018-2021

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Je commence avec ce premier rapport que Madame Léger va nous présenter. C'est à vous.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Depuis plus d'un an, le Maire m'a confié la Délégation Éducation, la responsabilité de mener la politique éducative de la Ville. Mon arrivée a coïncidé avec le renouvellement du Projet éducatif lyonnais. Il s'agit d'un moment important et qui a été l'occasion de mener un travail en profondeur et en responsabilité.

Ce jeudi 16 décembre 2021, je présente cette délibération au nom de toutes les personnes, enfants et adultes, qui ont travaillé, contribué à ce nouveau Projet éducatif pour tous les enfants et jeunes lyonnais.

Le Projet éducation lyonnais, c'est tout simplement le cadre de coopération et de cohérence que l'on se donne tous ensemble, nous, communauté éducative, pour s'assurer du bien-être et de l'épanouissement de tous les enfants de 2 à 16 ans dans notre Ville.

Quelle communauté éducative ? Une communauté large et même élargie : enfants, parents, enseignants et directeurs des écoles primaires et des collèges, animateurs, ATSEM, personnels municipaux, Éducation nationale, CAF, associations d'éducation populaire, autres associations, élus de la Ville de Lyon, élus de la Métropole.

Pour cela, il est bien sûr indispensable de partir des besoins des enfants et de ceux de leur famille. C'est ce que nous avons fait, je crois, avec cette concertation, cette coconstruction.

Le Projet éducatif est donc le socle sur lequel tous les acteurs vont pouvoir s'appuyer sur tous les temps, les temps de loisirs, les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires, sur toutes les périodes du jeune, de son entrée en maternelle à sa sortie du collège, dans l'école et en dehors de l'école, dans tous les espaces, dans tous les lieux de vie.

À l'heure de repenser ce projet collectif pour et avec nos enfants et nos jeunes, nous avons mobilisé toutes les énergies qui enrichissent notre Ville dans une démarche de coconstruction inédite et large autour d'ambitions partagées.

Notre projet est ambitieux par ses modalités de construction, par son ampleur, par le nombre de personnes impliquées, par la parole donnée aux enfants. Cette concertation, en chiffres, ce sont 5000 contributions, 700 enfants consultés par 23 structures périscolaires, 3700 parents répondant à une enquête, 800 professionnels répondant également à une autre enquête, 24 ateliers dont 18 en arrondissement et je tiens à remercier les élus d'arrondissement qui, par leur mobilisation et leur organisation ont organisé ces ateliers dans les neuf arrondissements. Ces 24 ateliers ont réuni 500 contributeurs. Ce Projet éducatif, ce sont 7 mois de concertation.

Notre projet est ambitieux, car il y a une volonté forte et évidente de faire ensemble, de travailler ensemble. Il reconnaît dans chaque acteur son rôle d'éducateur, que ce soit un parent ou un professionnel, chacun dans sa responsabilité, dans son domaine de compétences, d'intervention ou d'action, aussi bien au plus près du terrain, au plus près des porteurs de projet, par exemple, avec le milieu associatif, les élus d'arrondissement et dans la mise en place des conditions favorables, des conditions structurantes au niveau de la Ville, de la Métropole, des institutions.

Ainsi a émergé une nouvelle dynamique partenariale, constructive et structurante. Une nouvelle animation du Projet éducatif plus territoriali-

sée, plus en proximité, a été décidée suite au bilan du projet précédent. A également émergé une nouvelle gouvernance s'appuyant sur cette animation de proximité et sur les arrondissements.

Ce travail commun a fait émerger des valeurs, des manières d'agir, des pratiques, des ambitions communes.

Tout d'abord des valeurs communes considérées comme essentielles par la communauté éducative : la coéducation, la laïcité, l'égalité, le vivre ensemble, l'écocitoyenneté, l'engagement, avec comme finalité la lutte contre toutes les discriminations et contre toutes les inégalités qu'elles soient scolaires, territoriales ou sociales.

Des manières communes d'agir ont également été identifiées et travaillées. Reconnaître d'abord que les enfants et les parents doivent être au cœur de toutes les actions et favoriser leur implication par l'expression de leurs attentes et de leurs besoins avec une démarche active après des publics les plus éloignés. Permettre aussi aux acteurs de se connaître, de se reconnaître et de travailler ensemble durant des temps communs dédiés, au plus près des enjeux locaux. Nous travaillons actuellement avec l'Éducation nationale sur la mise en place de ces temps communs interprofessionnels. Enrichir l'alliance éducative grâce à la mise en œuvre de formations entre acteurs intervenant sur les différents temps pour croiser les regards, renforcer les compétences et innover dans les pratiques.

Une fois ces valeurs communes et ces manières d'agir communes identifiées, des ambitions éducatives ont été proposées et travaillées lors de la concertation, ambitions éducatives qui ont été partagées.

Suite aux demandes exprimées, des objectifs opérationnels et concrets ont émergé ancrés sur les besoins, les envies des enfants, des professionnels, ancrés dans la proximité dans les territoires et en lien avec les ressources locales.

Il y a 27 objectifs opérationnels et nous avons également réfléchi aux conditions favorables à la réalisation de ces objectifs. Vous avez trouvé le détail de ces 27 objectifs dans l'annexe de la délibération qui présente le projet.

Je rappelle ses trois ambitions éducatives : une éducation à la transition écologique, une éducation à la citoyenneté, à l'engagement, émancipatrice, une éducation coconstruite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive. Je ne vais pas détailler les 27 objectifs opérationnels, mais je voulais vous rappeler ces ambitions éducatives.

Pour conclure, je dirai que le travail de coconstruction témoigne d'une forte volonté d'élargir la vision de l'éducation. L'éducation n'est pas l'affaire d'une seule délégation, d'une seule direction, ni d'une seule élue. Le Projet éducatif est l'affaire de tous et je tiens à souligner combien les élus de la majorité s'y impliquent. En premier lieu, je remercie l'engagement de Tristan Debray. Je remercie aussi Julie Nublat-Faure qui s'occupe de la jeunesse et des associations. Je travaille avec Nathalie Perrin-Gilbert à restructurer l'éducation artistique et culturelle. Je remercie également les Maires et les élus d'arrondissement. Je prendrai deux exemples pour évoquer leur implication. Bien sûr, dans la droite lignée de ce qui s'est fait dans la Mairie du 1er arrondissement depuis plusieurs années, les Mairies d'arrondissement du 7e, du 8e, du 3e et du 5e, ont créé des Conseils d'arrondissement d'enfants. Il s'agit bien sûr de conduire les enfants vers la citoyenneté et d'expliquer ce que sont les règles républicaines. Mais également dans les Conseils d'école, tout simplement aujourd'hui, aux côtés des Adjointes à l'Éducation, il y a des Adjointes d'autres délégations qui participent aux Conseils d'école. Je pense aussi au travail que mène Nicolas Husson lorsqu'il plante des vergers dans la ville. Nous associons à chaque fois les écoles autour avec les Maires d'arrondissement et des professionnels des espaces verts viennent expliquer ce qui se passe. Je reparle de la Fête des Lumières avec le parc Blandan et les supports pédagogiques que nous avons créés, mais aussi les animations de médiation que nous avons montées avec les enfants du périscolaire auprès des artistes et des œuvres. Je pense à Gautier Chapuis avec qui j'ai travaillé sur le marché de la restauration scolaire. Nous avons impliqué les enfants dans le choix des prestataires. Ils ont goûté les plats des futurs repas, mais ils seront également associés régulièrement à la Commission Menus. Je pense aussi à Bertrand Maes avec qui nous travaillons sur le numérique, aussi bien à l'école que sur tous les espaces, tous les moments de la vie des enfants, à la fois dans les usages, dans les pratiques et dans les contenus.

Ce Projet éducatif s'inscrit dans le changement dans nos manières d'agir, dans nos manières de faire et de travailler. Il s'agit d'une ambition collective, d'une ambition partagée. Il tisse le lien pour faire société ensemble, pour donner leur place à nos enfants, à nos jeunes, pour leur permettre d'être acteurs de leur devenir, de leur construction, de leur épanouissement et de leur émancipation.

Cette délibération a été favorablement votée dans tous les arrondissements et je vous en remercie. Sachez que, personnellement, cela me touche. Je vous remercie de la voter favorablement dans ce Conseil municipal.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Ferrari, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme FERRARI Laura : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Merci déjà pour cette présentation. Nous souhaitons revenir en effet sur ce Projet éducatif.

La première chose à relever concerne notamment la concertation inédite tant vantée. Je vous rappelle tout de même que les précédents PEDT ont toujours fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'éducation notamment. Il n'y a donc rien d'inédit et des concertations à grande échelle ont déjà été menées d'ailleurs pour certains sujets et notamment dans les écoles.

De plus, vous nous rétorquez que vous avez reçu 5000 contributions, une première, mais nous avons peine à les retrouver lorsque nous lisons ce document. Nous nous attendions à quelque chose de bien plus complet, d'inédit. Non.

Alors, nous avons lu ce PEDT pour en saisir l'ambition pour nos enfants et nos jeunes et nous devons avouer que nous sommes bien déçus. Que découvrons-nous ?

Tout d'abord, les deux tiers du document sont constitués de la reconduction à l'identique et pour deux ans de la convention relative au PEDT et au Plan Mercredi élaboré par l'exécutif précédent. Rien de nouveau sous le soleil.

Pour le reste, d'abord de l'autosatisfaction, le PEDT est qualifié d'ambitieux de par ses modalités de construction, de mise en œuvre et d'animation par le Maire de Lyon. Cela ne mange pas de pain. Concernant la mise en œuvre, il est dit que cette coconstruction du projet témoigne d'une forte volonté d'élargir la vision de l'éducation. Nous avons eu beau chercher dans ces pages, nous n'avons pas trouvé en quoi, si ce n'est en mettant l'écologie en pointe du projet. Nous avons à ce sujet quelques doutes sur la priorité de ce thème pour le bon développement de nos enfants. Qu'il soit important, nous en convenons, mais en faire l'alpha et l'oméga de l'éducation, il faudrait peut-être y réfléchir à deux fois.

Mais nous avons trouvé un point positif dans ce document. Ce projet est qualifié d'humaniste. Cela nous rassure. Un instant, nous avons pu imaginer que l'humain avait disparu de ce programme dédié à nos enfants.

La première ambition éducative de la Ville de Lyon pour ses enfants est donc désormais la transition écologique. Ce n'est plus ni qu'ils grandissent bien ni qu'ils s'épanouissent, non, ce qui compte, c'est qu'ils soient éduqués à la transition écologique.

La deuxième ambition est l'éducation à la citoyenneté, ouf ! C'est effectivement un point important de la vie en société et nous partageons bien entendu cette ambition, mais nous peinons à voir quels moyens sont donnés pour le déployer. Il y a le Conseil d'arrondissement des Enfants, qui est très intéressant. C'est une belle expérience pour les enfants élus en effet, mais cela ne fait pas progresser la citoyenneté de tous les enfants. Est-ce vraiment suffisant ?

Enfin, la troisième ambition est de créer une éducation coconstruite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive. Alors là, c'est très beau sur le papier. Pourtant, les sujets essentiels sont à peine effleurés, à peine soulevés. Dans ce document, très peu de choses sur le décrochage scolaire ou encore trois pauvres lignes sur la fracture numérique. Pourtant, nous avons bien vu l'importance de ces sujets lors la crise Covid qui a mis en exergue de réelles difficultés pour certaines familles et pour certains enfants. Lutter contre les inégalités mérite bien plus que trois lignes, Monsieur le Maire.

En conclusion, nous voterons malgré tout ce Projet éducatif. Nous savons notamment que cela demande énormément de travail pour tous les acteurs et beaucoup d'investissement, mais il est loin d'être révolutionnaire et inédit dans sa préparation, dans sa forme et dans son fond, mis à part une priorisation excessive de l'écologie vis-à-vis du développement de nos enfants.

Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame l'Adjointe.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 6 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Bien évidemment, nous allons approuver les priorités du PEDT que vous avez présenté. Nous allons l'approuver, car nous n'arrivons pas à lire et à comprendre les différences avec les anciens PEDT. Alors, nous aurions aimé échanger dans le cadre d'instances officielles, mais votre majorité est présente de manière hégémonique dans les Conseils d'école sans laisser de place à l'opposition.

Nous aurions aimé entendre, apporter notre pierre à cette coconstruction que vous avez évoquée, mais la porte était fermée dans les arrondissements.

Vous nous avez affirmé travailler avec la Métropole, mais aucune conférence territoriale n'a été consacrée au PEDT à l'Éducation. Sur un sujet qui doit aborder le quotidien de nos jeunes de 2 à 16 ans, voire plus, cela en dit long.

Vous avez affirmé nous inviter dans les réunions de travail. Vous l'avez affirmé ici, en Conseil municipal, et en Commission. Il n'en fut rien. C'est dommage.

Alors, à la lecture du document, écrit d'une manière très impersonnelle, finalement, on aurait pu avoir le même document dans une autre ville de France, le modèle éducatif lyonnais ne sort pas renforcé. On a le sentiment qu'il n'y a pas eu de transversalité entre élus tant les priorités en matière d'éducation prioritaire, de sport, de santé, n'apparaissent pas.

Alors, certains auraient pu vous dire : bien, mais peut mieux faire. Comme à votre habitude, rien n'est chiffré. Il ne s'agit que de déclarations d'intention. C'est ce qui ressort des quelques discussions avec parents d'élèves, de la quasi-absence de débat en Conseil d'administration de collèges, par exemple. C'est dommage, car vous n'aviez pas la pression d'un décret de l'État qui vous pressait pour élaborer votre PEDT.

Nous aurions préféré une analyse qui part de l'enfant et de ses besoins, afin de garantir à chacun un parcours éducatif cohérent, favorisant la réussite et l'épanouissement, tout simplement élargir et diversifier l'horizon culturel de tous les enfants, permettre la découverte de la culture sous toutes ses formes en complément des apprentissages scolaires. Ou encore porter une attention particulière aux enfants et aux familles éloignées de l'offre éducative pour prendre en compte les inégalités sociales et économiques, prendre en compte les enfants ayant des besoins spécifiques, accompagner les cas de difficultés scolaires. Ou encore apprendre aux enfants à prendre soin de leur corps et à le respecter, encourager le développement et l'épanouissement de la personnalité, garantir aux enfants un bien-être physique, mental et social.

Bref, une politique, c'est aussi une série de marqueurs. Et à force de vouloir être une bonne élève, vous en oubliez les fondamentaux. À l'heure où la réaffirmation et la mise en œuvre effective des principes républicains sont plus que jamais une nécessité, nous portons, et je pense avec l'ensemble des acteurs éducatifs, une approche laïque et citoyenne pour l'inclusion de tous dans une société et donc par l'école. Il s'agit déjà de s'engager auprès des enfants, des jeunes, qui sont aussi des élèves, pour promouvoir la liberté de conscience, l'esprit critique et la défense de la liberté de penser et d'expression, comme pilier de l'école et aussi comme idéal démocratique. Il s'agit d'agir au quotidien pour retrouver un ensemble de revendications de reconnaissance, de liberté d'expression publique, des convictions de chacun et le principe de neutralité de l'action publique. L'école est un lieu neutre et les querelles des adultes n'ont pas leur part comme l'affirmait Jean Zay. On ne fait pas de fresque ou de discours dans une cour d'école pour exposer des choix partisans.

Vous évoquez l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires. Cela mérite sans doute d'être détaillé et amplifié. C'est sans doute l'occasion, par exemple, de renforcer des activités de sensibilisation des enfants au handicap, en particulier à travers des mises en situation ludiques et sportives.

Favoriser l'inclusion de tous les enfants et de toutes les familles est une nécessité. Face à l'accroissement du nombre de familles monoparentales et de parents qui cumulent deux emplois pour s'en sortir, quelle aide et quel accompagnement vous proposez ? Quelle aide aux devoirs ? Quelle alliance éducative pour accompagner les enfants après l'école et durant l'extrascolaire ? Votre document n'aborde pas le référentiel non plus de l'éducation prioritaire.

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, apprendre à jardiner et planter un arbre à l'école, c'est bien, mais renforcer les moyens de nos écoles pour garantir l'acquisition du lire, écrire, parler, compter, c'est essentiel aussi. Finalement, nous voulons conforter une école bienveillante et exigeante pour la réussite scolaire, car, au bout du compte, c'est bien cela qui nous anime.

Merci.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Duvernois, c'est à vous pour 5 minutes.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe à l'Éducation,

Mes chers collègues,

En tant que conseiller d'arrondissement délégué aux Affaires scolaires, je porte beaucoup d'intérêt à cette délibération sur le nouveau Projet éducatif de la Ville de Lyon.

Vous l'aviez annoncé comme une révolution. Après avoir lu à plusieurs reprises ce document, permettez-moi de vous témoigner de notre grande déception.

De quoi parle-t-on dans ce Projet éducatif de Territoire ? Dans les premières lignes, je relève que vous qualifiez ce projet d'ambitieux de par ses modalités de construction, de mise en œuvre, d'animation, qui stimulent les capacités d'agir de tous, adultes et enfants. De l'autosatisfaction. Mais comme c'est devenu dans vos habitudes.

Je note que la construction a été inédite de par sa concertation. Ayant participé à différents ateliers, j'ai pu constater, comme d'autres acteurs éducatifs, que les échanges étaient loin d'être ouverts. De plus, nous aurions pu nous attendre à un élargissement des acteurs afin d'apporter un peu d'innovation, ainsi qu'une nouvelle dynamique dans la construction éducative. Non. Rebaptisée alliance éducative. Et c'est peut-être cela, l'innovation et la révolution.

Je relève aussi que ce projet témoigne d'une forte volonté d'élargir la vision de l'éducation sur sa mise en œuvre. Sur ce point, nous avons de gros doutes. L'éducation des enfants ne se résume pas qu'à l'écologie. Et pour l'animation, rien de nouveau, puisque l'organisation précédente est reprise.

Dans les ambitions, vous voulez faire comme première ambition éducative de la Ville de Lyon l'éducation à la transition écologique. J'y suis bien sûr favorable, mais attention de ne pas faire porter une responsabilité d'adulte sur nos enfants et nos jeunes. Je suis d'accord qu'il faut leur apprendre des réflexes pour protéger notre environnement, mais cela doit se faire avec nuance, pour ne pas les culpabiliser ou encore moins les endoctriner et générer de l'éco-anxiété.

Sur l'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice, c'est une belle ambition, importante, et un sujet au cœur de notre société, mais reste à voir quels seront les moyens. Pour exemple, vous souhaitez généraliser les Conseils d'arrondissement des Enfants, mais, à ma connaissance, sans allouer de moyens aux arrondissements, je ne vois pas comment nous pourrions atteindre les objectifs. Et puis, il y a peut-être d'autres innovations que le Conseil d'arrondissement des Enfants.

Pour l'éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive, cela reste de beaux principes, mais concrètement, quoi de neuf ?

Dans ce document, vous évoquez également votre projet phare de la rue aux enfants piétonnisée. Nous vous l'avons déjà signalé. Ces rues qui ont été interdites aux voitures ne sont pas sécurisées pour les enfants, car les vélos, trottinettes, motos et autres engins continuent d'y circuler sans respecter le code de la route.

Fermer une rue, sur le papier, tout le monde peut le faire, mais donnez, Monsieur le Maire, des moyens aux arrondissements en augmentant les budgets de proximité pour réaliser des aménagements et pour quoi pas verts.

Enfin, une grande partie du document est consacrée à la reconduction pour deux ans de la convention relative au PEDT et au Plan Mercredi élaboré par l'exécutif précédent.

Sur les mercredis, pourquoi ne pas avoir profité de ce PEDT afin de proposer un service aux familles demandeuses et très demandeuses d'activités sur les mercredis midis et après-midi ?

Et concernant le temps de l'enfant, vous prolongez de deux ans l'organisation actuelle, mais je réitère ma question, toujours restée sans réponse : que proposerez-vous demain, en 2023 ?

Nous voterons ce Projet éducatif, parce que nous faisons confiance à l'ensemble des acteurs pour mettre en œuvre et sans dogme ce projet

de manière équilibrée et adaptée aux jeunes Lyonnaises et Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Debray, c'est à vous pour 5 minutes.

M. DEBRAY Tristan : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Madame Léger,

Mes chers collègues,

Comme l'a expliqué Madame Léger tout à l'heure, le Projet éducatif de Lyon a été élaboré de manière participative. En effet, la Ville a associé durant de nombreux mois tous les acteurs éducatifs locaux. J'ai eu la chance de le constater en participant à plusieurs ateliers thématiques, dont j'ai trouvé les échanges pour ma part très ouverts. Je peux témoigner que ces regards croisés sur les questions éducatives suscitent toujours autant de débat, d'intérêt et de passion. Il faut s'en réjouir.

Plus important encore, la Ville de Lyon a associé à cette coconstruction de nouveaux acteurs, éternels oubliés des politiques publiques dans les démarches qui pourtant les concernent en premier lieu. Vous l'avez compris bien sûr, je parle des enfants. Comme vous le savez, la parole de plus de 700 enfants a été recueillie pour la toute première fois via des groupes d'échange organisés par des associations d'éducation populaire et des accueils de loisirs associatifs et municipaux. Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même saluons cette avancée en termes de démocratie locale et de participation.

Cette démarche de coconstruction permet une plus large écoute, un plus grand respect de l'avis de l'enfant. Elle entre en résonance avec leur participation au Conseil d'arrondissement des Enfants. Je me réjouis d'ailleurs que, pour la première fois depuis plus d'un an, Monsieur Duvernois ait montré un peu d'intérêt pour ce projet.

Elle entre également en résonance avec le réaménagement des aires des jeux et celui des abords de leurs écoles. C'est ainsi que nous bâtissons une ville à hauteur d'enfants.

Cette participation des enfants aux décisions qui les concernent est en effet une condition sine qua non à leur épanouissement. Elle favorise leur autonomie. Elle renforce leur confiance dans un monde gouverné par des adultes et envers une société qui a une fâcheuse tendance à leur pronostiquer un avenir des plus inquiétants.

Je rappelle que la participation est un droit fondamental, l'un des piliers de la Convention internationale des Droits de l'Enfant. Ainsi, à travers ce nouveau Projet éducatif, nous continuons à mettre en œuvre les articles 12, 13, 14, 15 et 17 de ce texte majeur de droit international à l'échelle de notre Ville. En devenant acteurs, les enfants apporteront au débat un regard désintéressé et honnête. Certains d'entre nous devraient d'ailleurs s'en inspirer.

Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même partageons d'autres aspirations de ce nouveau Projet éducatif de Lyon. En effet, nous nous réjouissons que les écoles participent à la transition écologique et à la lutte contre les îlots de chaleur, qui figuraient dans nos programmes de campagne, pour relever les défis du changement climatique. L'écologie est une préoccupation incontournable pour de nombreux enfants, comme je le constate régulièrement sur le terrain, notamment auprès des jeunes élus des Conseils d'arrondissement des Enfants. Ils revendiquent pour la plupart un lien renforcé avec la nature. L'accès quotidien à cette nature pour tous les enfants est une question de justice sociale.

Le partenariat avec l'UNICEF complète le Projet éducatif de Lyon. Il servira à renforcer nos actions de sensibilisation des enfants à leurs droits. Il contribuera également à leur éducation à la citoyenneté.

Il est aussi primordial pour notre groupe de Lyon en Commun d'accompagner les enfants vers l'autonomie et de leur permettre de développer leur esprit critique dans une société où l'information s'emballe bien trop souvent et perd parfois le contact avec la réalité.

Nous nous réjouissons que ce Projet éducatif de Lyon aille dans le sens de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Madame Prin, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PRIN Isabelle : Monsieur le Maire,

Chers collègues élus,

Chers parents de petits et jeunes Lyonnaises et Lyonnais,

Chers enseignantes et enseignants,

En tant qu'écologistes, nous nous posons souvent la question : quel monde laisserons-nous à nos enfants ? Nous nous sommes ici posé la question inverse : quels enfants laisserons-nous à notre monde ? Ce Projet éducatif y répond et nous sommes particulièrement fiers du travail réalisé ensemble.

Vous connaissez sans doute ce proverbe africain que j'aime à citer régulièrement : « Il faut tout un village pour éduquer un enfant. » Oui, l'éducation est un sujet à la fois stratégique pour notre société et hautement sensible et complexe. Aucun acteur, qu'il s'agisse même des parents ou de l'Éducation nationale, ne peut prétendre en être le maître ou l'expert, qui plus est à l'heure des réseaux sociaux et de leur flot d'informations et d'influences en tous genres. L'enfant passe de mains en mains au fil des différents temps qu'il traverse tout au long de sa journée et de sa semaine. Ainsi, seul un collectif d'adultes cohérents, soudés et exemplaires peut prétendre l'accompagner et lui permettre de grandir dans un cadre qui lui offre à la fois la sécurité, la confiance et la liberté de découvrir, d'initier et d'expérimenter. C'est cet écosystème éducatif local qui est en route avec ce nouveau Projet éducatif dont tous les acteurs ont salué la concertation, je dirais même plutôt la coconstruction, dans le cadre de valeurs et d'orientations partagées et après un véritable bilan, lui aussi participatif, du précédent PEDT.

Je le souligne à nouveau, ce sont plus de 5000 personnes qui ont pu s'exprimer lors de ce processus de concertation et, parmi eux, 700 enfants. C'est réellement une première et nous pouvons en être fiers.

Au nom du groupe les Écologistes, je tiens donc ici à remercier Stéphanie Léger, qui a su donner cette impulsion participative et collective à la démarche, et Pauline Garin de la Direction de l'Éducation, qui en a été la cheville ouvrière efficace avec l'aide des coordinatrices éducatives de territoire et des cabinets Trajectoire et Territoire éducatif.

S'il fait la part belle aux réussites passées, qui pourront bien entendu se poursuivre, ce Projet éducatif est aussi novateur et ambitieux. Il répond aux enjeux sociétaux de demain, d'abord parce qu'il intègre désormais la transition écologique comme un axe éducatif majeur avec l'alimentation saine et responsable, le lien avec la nature et le vivant et les pratiques écoresponsables en matière de mobilité, de réemploi et de numérique. C'est déjà un pas de géant, dont les enfants et les jeunes nous seront reconnaissants car ils ont compris, eux, à quel point c'est important pour leur futur et ils veulent en être parties prenantes.

Madame Ferrari, selon l'étude publiée en septembre dernier dans la revue The Lancet Planetary Health, qui couvrait 10 000 jeunes de 16 à 25 ans dans 10 pays, 60 % des jeunes interrogés présentent des symptômes d'écoanxiété face au changement climatique. Face à ce phénomène inquiétant, leur montrer notre pouvoir d'agir et les impliquer pour renforcer le leur sont les seuls moyens de prévention.

Ensuite, ce projet est innovant et ambitieux par sa gouvernance, qui laissera une place importante aux communautés éducatives locales et thématiques. Elles pourront impulser actions et projets en fonction des besoins et priorités perçues sur le terrain, à l'image de ce qui se fait déjà dans le programme de réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. C'est à travers des projets concrets, construits et mis en œuvre ensemble, dont les enfants seront aussi acteurs, que la coéducation pourra pleinement se vivre pour des effets démultipliés. C'est d'ailleurs pour répondre à cette ambition que ce projet s'inscrit sur un temps plus long, permettant de réels changements de pratique et l'implication de nouveaux acteurs.

Alors, oui, je répons ici à un reproche entendu dans certains Conseils d'arrondissement et encore à l'instant dans cette assemblée, ce Projet éducatif est pour l'instant un cadre général, il ne prétend pas tout définir ni fixer d'avance. C'est le principe même de l'approche participative qui doit laisser des marges de manœuvre aux acteurs locaux, à commencer par les arrondissements, principe qui paraît forcément incongru à la précédente majorité, tellement étrangère à ce mode de fonctionnement. Peu importe, les acteurs éducatifs s'y retrouvent bien, eux, et les

enfants s'y retrouveront aussi, c'est certain.

Mesdames, Messieurs, la société de demain commence ici et maintenant, dans l'école et autour de l'école. C'est cette société plus juste, plus inclusive, plus émancipatrice, plus solidaire et plus écoresponsable que nous allons construire dès maintenant grâce à la dynamique engagée lors de cette coconstruction éducative et à l'enthousiasme et l'engagement qu'elle a suscités.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Madame Léger, quelques mots de complément si vous le souhaitez.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Isabelle Prin et Tristan Debray ont déjà bien répondu.

Pourquoi est-elle inédite et pourquoi est-elle élargie ? Elle est inédite parce que les concertations précédentes ont concerné l'organisation de la semaine et non le contenu du Projet éducatif. Je crois que c'est la première fois que cela a été travaillé. Cela a été travaillé également d'une certaine manière. Cela a pris très longtemps, plusieurs mois.

Elle a été élargie, puisque le bilan du Projet éducatif précédent montrait que les aspects collège, les temps extrascolaires, notamment estivaux, n'étaient pas suffisamment couverts par le Projet éducatif.

Nous avons donc décidé de travailler à la fois avec les directeurs de collège, avec l'Éducation nationale du second degré et la Métropole, pour prolonger le Projet éducatif sur cette partie des jeunes qui ont entre 11 et 15 ans, pour que ce que nous entamions en primaire puisse être prolongé dans ses actions et ses bénéfices auprès des jeunes des collèges. Je rappelle qu'au moment de la transition CM2-6e, ces jeunes peuvent soit décrocher soit vivre des moments plus compliqués. Il nous a semblé important de travailler sur cet aspect.

Sur les aspects extrascolaires, nous avons développé une nouvelle offre extrascolaire sur la base d'une expérimentation menée courant juillet 2020. Nous l'avons pérennisée sur l'ensemble des arrondissements avec des périodes un peu plus longues.

Ce Projet éducatif n'est effectivement pas révolutionnaire. Je ne sais pas qui m'a prêté ces mots, mais, très sincèrement, je ne les ai jamais prononcés. Je crois qu'il y a réellement un changement à la fois au niveau de la considération des acteurs et de la reconnaissance de leur rôle dans le Projet éducatif et surtout dans notre façon de travailler et de percevoir les choses et d'envisager le travail ensemble, la mise en commun ensemble. Je crois que c'est nouveau. En tout état de cause, c'est ce qui émerge de ces sept mois. C'est ce changement dans lequel nous allons nous inscrire sur les prochaines années.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le Projet éducatif est adopté à l'unanimité.

2021/1359 - Complexe sportif Génét-Duplat à Lyon 1er - Aménagement d'un bowl (skate, roller) et d'un terrain basket 3x3 - Opération n° 01054005 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1 - Programme 20004 - 1er arrondissement

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2021/1360 - Lancement de l'opération 60046587 «Prévention de l'usure professionnelle Sport 2021-2026» - Affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2 - Programme 00004

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2021/1353 - Lancement de l'opération n° 08SEFAMI «Espace familles rez-de-chaussée tour cité Maurice Langlet à Lyon 8e» et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, Programme 00001 - 8e arrondissement

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2021/1354 - Augmentation de 2 % des tarifs pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive obligatoire

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention et, au regard de l'importance de ses enjeux, j'ai souhaité que Julie Nublat-Faure vous présente particulièrement le rapport relatif au complexe sportif Génét-Duplat.

Madame Nublat-Faure, c'est à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je suis très heureuse de vous présenter le lancement de l'opération du nouvel aménagement et de l'extension du complexe Génét-Duplat à hauteur de 270 000 euros dans le 1er arrondissement.

Noté dans notre Plan pluriannuel d'investissement au Conseil municipal de mars dernier, le projet d'une nouvelle aire de skate et roller avec l'aménagement d'un bowl, c'est-à-dire un module de skate spécifique, qui offre entre autres le plus de possibilités d'apprentissage du skate et de perfectionnement dans la pratique, à quoi s'ajoute un terrain de basket 3x3n, qui jouxte le bowl.

Ce projet a donné lieu à une concertation. Il a été coconstruit avec les habitants et les habitantes du quartier. Beaucoup de jeunes ont participé avec la Mairie du 1er arrondissement et avec la Direction des Sports. Il va, grâce à cette délibération, pouvoir débiter.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs que je viens de citer pour le travail efficace qu'ils ont mené.

Je voudrais insister sur le fait qu'il s'agit ici de sport en pratique libre, destiné à accueillir toutes et tous, mais permettant des formes d'appropriation singulières et ludiques et enrichissantes. Je dis bien toutes et tous, cet équipement propose notamment plusieurs activités, dont le basket 3x3 accessible aux personnes à mobilité réduite.

Sur ce mandat, nous avons débloqué pour le sport 101 millions d'euros de budget d'investissement. Il s'agit d'un investissement historique

pour le sport à Lyon dédié à la rénovation et à la construction d'équipements sportifs. Alors, ce montant est à la fois la conséquence du retard pris pendant le mandat écoulé pour les entretenir ou les moderniser et l'illustration de notre ambition et de notre vision politique pour préparer l'avenir et assurer le bien-être de la population lyonnaise, avec le choix assumé d'investir pour des services publics de proximité et de qualité.

Parce que, pour qui en douterait, je tiens à l'affirmer avec force, non, ce n'est pas jeter l'argent par les fenêtres, non, ce n'est pas creuser l'endettement de manière irresponsable que d'investir dans la qualité, de construire des équipements qui participent à l'équilibre des Lyonnaises et des Lyonnais, de donner ou redonner le goût aux plus jeunes de la fréquentation de nos espaces publics en vue de s'y épanouir et nourrir les uns avec les autres.

La qualité de nos équipements sportifs leur permet de faire jour après jour l'expérience du vivre ensemble, de l'altérité, de se dépenser, d'intégrer des règles, de les respecter.

Et puis est-il besoin de redire à quel point le sport concourt à une meilleure santé ? Il éduque, il émancipe, il est un vecteur d'inscription dans la citoyenneté. Il est un moyen de transmission entre les générations. Il renforce l'inclusion quand il est accompagné par des éducateurs ou éducatrices formés. Son bénéfice est collectif. Comment peut-on mettre en balance de manière obtuse une dépense qu'il faudrait soi-disant absolument limiter parce que toute dette est insupportable avec des retombées positives incommensurables pour l'harmonie de notre Ville, voire celle de la société dans son ensemble ? Allons bon, on voudrait que la jeunesse spontanément ne connaisse aucune turbulence, ne se cherche pas, qu'il n'y ait jamais la moindre incivilité à déplorer, aucune bêtise, aucune dégradation commise, ni bruit ni friction. Mais on pourrait y parvenir sans investir pour elle ? Que croit-on ? Que quand il s'agit de mettre les moyens pour l'aider à grandir, enrichir sa vision, diversifier ses pratiques, lui faire prendre conscience de tout ce qui l'entoure, lui offrir des perspectives et l'envie de dessiner son avenir de manière autonome, on peut se permettre de répondre : « Cela coûte trop cher. Misère, les jeunes, il ne faut pas s'embêter. »

Seulement, voilà le mot qui convient : investir. Investir, c'est investir, n'ayez crainte, la jeunesse nous le rendra bien pourvu que l'on croie en elle, car, en ce domaine comme en d'autres, construire coûte bien moins que réparer. Et parce que les êtres humains sont des animaux sociaux, oui, il faut dépenser de l'énergie, de l'attention, du temps humain, des sous pour des structures physiques et pour payer les personnes encadrantes. Ce n'est pas inné de devenir une personne pleine avec toutes les qualités qui font du bien aux autres et qui se réalise soi-même. Cela se forge dans les interactions quotidiennes avec les autres, dans la bienveillance, par l'intermédiaire de gens qui croient en nous et qui investissent parfois sans compter le meilleur de ce qu'ils proposent.

Comme le dit, et pour terminer, la célèbre formule : « Vous croyez que l'éducation coûte trop cher ? Essayez l'ignorance. »

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Nublat-Faure.

(Applaudissements.)

2021/1356 - Programmation PEdT Temps scolaire - Attribution des classes découvertes avec nuitées pour la période de janvier à décembre 2022 et inscriptions budgétaires

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2021/1357 - Renouvellement des conventions d'occupation temporaire de locaux scolaires dans cinq groupes scolaires de la Ville de Lyon avec le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2021/1358 - Attribution d'une offre de concours d'un montant de 10383 euros en faveur de GrandLyon Habitat, pour l'extension et l'aménagement des locaux et d'un espace extérieur pour les établissements multiaccueil et familial Les P'tits Gones du 8, sis 104 avenue Paul Santy à Lyon 8e - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Mme Bouagga ne prend pas part au vote)

(Adopté.)

2021/1361 - Approbation de la convention territoriale globale entre la Caisse d'Allocations familiales du Rhône et la Ville de Lyon

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ

2021/1390 - Fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution de travaux

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Urbanisme, Nature en Ville et Sûreté.

Pour ce premier rapport, Monsieur Michaud, vous avez la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

À quoi servent les impôts ? Les taxes, les redevances, les impôts sont une opportunité d'inciter les citoyens à s'approprier les politiques publiques. Un mode de calcul explicite permet d'inciter les citoyens à choisir des actions qui concourent à l'intérêt général.

Ici, l'impôt recoupe deux politiques publiques. D'une part, les redevances d'occupation liées à l'occupation du domaine public pour un usage privé permettent de réguler les chantiers. Les emprises générées sont ainsi les plus courtes et les moins impactantes possibles pour préserver l'intérêt collectif. Seconde politique publique, l'amélioration thermique des bâtiments, qui est une priorité commune pour l'État, pour la Métropole et pour la Ville de Lyon. Un impôt incitatif est une opportunité d'accompagner les démarches responsables des citoyens.

Depuis le début du mandat, la Ville de Lyon veille à déployer des dispositifs incitatifs complémentaires au service de cette amélioration thermique générale du parc bâti :

- Pour le patrimoine remarquable, un dispositif expérimental, écopatrimoine, d'aide au dispositif spécifique d'amélioration thermique d'un bâti ancien qu'on connaît compliqué ;
- Pour les bâtiments neufs, la charte de la qualité de la construction signée le 28 juin dernier ;
- Pour le patrimoine municipal, l'augmentation forte des travaux d'entretien portés par Sylvain Godinot et l'amélioration thermique des bâtiments et des équipements municipaux avec des démarches de travaux exemplaires ;
- Pour tous, l'information sur les réglementations thermiques, les procédures de ravalement obligatoires et surtout les aides financières, MaPrimeRenov', EcoRénov' ;
- Enfin, pour tous, des tarifs préférentiels sur les redevances d'occupation du domaine public pour les travaux participant à l'amélioration thermique du bâti existant, objets de la délibération.

L'impôt, c'est aussi une manière de financer l'action publique. La solidité des recettes de la collectivité repose sur la responsabilité des exécutifs lors des éventuelles évolutions de la fiscalité.

Ici, la commande politique à laquelle répond la présente délibération repose sur quatre axes :

- Utiliser l'impôt pour inciter les citoyens à participer aux démarches des politiques publiques ;
- Avoir un impôt plus juste qui facture au réel le temps d'occupation du domaine public ;
- Avoir le règlement et ajuster ce règlement sans faire évoluer les recettes fiscales (3,8 millions prévus en 2021) ;
- Enfin, profiter de cet ajustement pour simplifier le calcul, tant pour les administrés que pour les agents de la Ville.

La réponse développée via la délibération répond strictement à ces quatre axes.

Je suis fier de cette délibération qui constitue une pierre de plus à l'édifice d'une ville qui participe activement à la transition écologique. Cette nouvelle tarification permet d'apporter une baisse des redevances pour favoriser les travaux de rénovation énergétique du bâti existant. Cette baisse est compensée par une augmentation des autres types d'occupation. Ces augmentations ponctuelles concourent aux objectifs de limitation des durées des nuisances, mais aussi d'une justice fiscale.

Ainsi, pour les permis de construire, le choix d'avoir une tarification mensuelle permet une taxation plus juste de l'occupation effective du domaine public. Les chantiers courts (moins de 9 mois) paieront une redevance moindre qu'actuellement. Par exemple, une emprise de 100 mètres carrés pour 6 mois coûte 7900 euros en 2021 et ne coûtera plus que 4800 euros en 2022. Pour les chantiers longs, lors de la deuxième et de la troisième année, il n'y a pas d'augmentation. Seule la première année est impactée. Ainsi, sur 18 mois, pour une même emprise de 100 mètres, on génère une recette de 15 700 euros en 2021 et on générera une recette de 17 400 euros en 2022, soit une augmentation limitée à 10,8 %.

Enfin, concernant le cas très spécifique des lignes électriques, c'est un budget très négligeable (0,01 % des recettes) et ce poste ne pèse pas significativement sur le budget de chantier.

Je remercie particulièrement le groupe Centre, Droite et Indépendants pour son intérêt et sa contribution. Pour autant, l'acceptation de cet amendement ne se ferait pas à budget constant, alors que je tiens à travailler sur des mesures ambitieuses tout en restant isobudget. Au regard des simulations qui ont basé le calcul initial, cela représenterait pour la Ville une perte d'environ 200 000 euros par an, ce qui n'est pas responsable. C'est pourquoi je souhaite qu'il ne soit pas pris en compte.

L'évolution proposée par cette délibération constituerait une corde de plus à l'arc des pouvoirs publics pour inciter les copropriétés à aller au-delà du ravalement en s'engageant dans la rénovation thermique du bâtiment. Il s'agit là d'une action qui me tient à cœur, qui viendra compléter le bouquet des dispositifs fortement incitatifs de l'État, de la Métropole et de la Ville.

À Lyon, 46 immeubles ont engagé une amélioration thermique subventionnée en six ans. Dans le même temps, je signe plus de 400 ravalements chaque année. C'est insoutenable. Face à cet écart abyssal, c'est la recherche d'effet levier qui guide l'action politique. C'est dans cette logique que je vais continuer à travailler dans les mois qui viennent en envisageant et en engageant un travail de fond avec l'ensemble des parties prenantes du bâtiment, acteurs du bâtiment et des travaux publics, fédération des promoteurs immobiliers, gestionnaires des copropriétés, architectes des Bâtiments de France, autour de trois piliers : la réglementation environnementale, dite RE2020, la réconciliation entre le patrimoine et la transition écologique sur les réhabilitations et rénovations, et enfin la réponse de la Ville de Lyon au programme européen « 100 villes climatiquement neutres », autant de chantiers fondateurs qui nous permettront d'améliorer la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais, tout en réduisant l'impact de la Ville de Lyon sur le climat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

Un amendement a été déposé sur ce rapport par le groupe Droite, Centre et Indépendants. Vous y avez fait référence. Cet amendement a été porté à votre connaissance par sa diffusion sur le portail Espace Elus. Je crois que Madame Croizier, c'est vous qui allez prendre la parole. Je vous remercie de grouper votre intervention avec la présentation de cet amendement.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Comme nous l'avons dit en Commission et dans les Conseils d'arrondissement, le passage d'une tarification jusqu'à maintenant annuelle pour la première année d'occupation du domaine public pour un chantier de construction ou de réhabilitation ou pour les lignes électriques de chantier est un progrès.

Sur le tarif préférentiel, pour les travaux liés à l'amélioration thermique du bâti existant, nous sommes plus dubitatifs sur l'effet incitateur de la mesure, mais cela s'inscrit dans votre démarche politique et c'est donc respectable.

En revanche, sous le couvert de cette mensualisation, vous souhaitez finalement relever le tarif annuel, puisque le mètre carré annuel pour un chantier de construction va passer de 79 euros à 96 euros, soit 21,5 % d'augmentation, et pour le mètre linéaire de ligne électrique de 5 euros à 12 euros, soit 140 %. Car, ne soyons pas naïfs, comme c'est le tarif auquel sont soumis les chantiers de construction d'immeubles neufs, réhabilitations d'immeubles existants, donc chantiers soumis à un permis de construire, nous sommes plutôt sur des chantiers d'une durée d'au minimum un an.

Cette augmentation ne nous semble pas aller dans le sens d'une facilitation de la construction ni servir votre volonté de développer le logement, car, dans sa propre mesure, elle en renchérit les coûts.

C'est la raison pour laquelle nous vous présentons un amendement permettant de revenir à une progression plus raisonnable en fixant le mètre carré mensuel à 7 euros pour rester sur un chiffre entier, au lieu de 8 euros, soit un tarif annuel de 84 euros contre 96 euros proposés, soit une hausse de quand même 14,29 %, mais plus modérée que celle que vous proposez, et le mètre linéaire de ligne électrique à 50 centimes d'euro par mois, 6 euros par an, et donc une hausse maintenue à 20 % et non 140 %.

À défaut d'une réponse positive à notre amendement, nous voterons contre votre délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Nous allons mettre aux voix cet amendement avant de voter le rapport.

Je mets cet amendement aux voix et, suivant les recommandations de Monsieur Michaud, je vous invite à voter contre. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun et Socialiste, la gauche sociale et écologique votent contre.)

(Abstention du groupe Progressistes et Républicains)

(Rejeté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Je mets le rapport aux voix et vous invite à voter favorablement cette fois-ci. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre)

(Abstention de Mmes Bacha-Himeur et Borbon)

(Abstention de M. Lévy)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2021/1391 - Lyon 8e - ZAC Mermoz Sud - Avis de la Ville de Lyon sur l'étude d'impact du projet

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant. Monsieur Michaud, la parole est à vous.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Cette délibération est la première de notre mandat sur le projet de renouvellement urbain du quartier Mermoz Sud, qui va enfin rentrer en phase opérationnelle en 2022.

Les 2900 habitants du quartier de Mermoz sont patients. Malgré un taux de pauvreté qui atteint 40 %, ils ont été patients, en particulier dans le périmètre Mermoz Sud. Ces habitants ont vu se transformer le quartier Mermoz Nord, des immeubles refaits à neuf, des immeubles nouveaux, de l'autre côté de l'avenue Jean Mermoz.

Depuis 2011, ils ont subi les travaux de l'autopont, du tramway et les travaux de leurs voisins du nord. C'est désormais leur tour. C'est leur tour de voir leur quartier se transformer avec la fin de longues années d'études et de procédures. C'est ce qui se passe ici aujourd'hui.

La délibération que je vous présente porte sur l'actualisation de l'étude d'impact menée en 2016, actualisation réalisée en 2021 pour permettre au projet de rentrer dans sa phase opérationnelle. Notez que ce dossier d'étude d'impact sera mis à disposition du public fin décembre pour une durée de 30 jours.

Nous aurons à nouveau à délibérer en janvier prochain pour approuver le projet de programme des équipements publics de l'opération ZAC. En finalisant ce processus administratif, ces délibérations sont structurantes. Elles permettent le lancement des premiers travaux d'infrastructure avec, à court terme, la réalisation du réseau de chauffage urbain, qui doit être livré à l'automne 2022.

Désormais, le projet est lancé. Depuis le début du mandat, à l'arrondissement, à la Ville et à la Métropole, nous avons intensifié les échanges avec le Comité de Suivi participatif et les Conseils citoyens. Monsieur le Maire, vous avez posé la première pierre fin novembre sur le bâtiment haut et, il y a 10 jours, nous avons eu le plaisir avec le Maire du 8e ici présent et les Vice-Présidents à la Métropole d'organiser une réunion publique pour présenter le projet aux habitants, en particulier sur les questions de logement.

En effet, 972 logements sociaux à Mermoz ont été construits dans les années 60. Ces immeubles sont vieillissants. Le programme partenarial permet trois actions en faveur du logement : la démolition de plus de la moitié des HLM existants, la réhabilitation de l'autre moitié de ces HLM, ceux qui pouvaient profiter d'un nouveau tracé viaire, ceux qui pouvaient profiter d'une restauration en lien avec leur état, et enfin une nouvelle offre de logement diversifiée, avec des logements sociaux abordables pour les salariés notamment d'Action Logement et du Logement libre.

Les nombreuses années d'étude ont permis de tester la faisabilité urbaine des surfaces constructibles estimées en 2016. Si, au final, il y a bien plus de 300 logements supplémentaires, ces approfondissements ont conduit à une légère réduction des volumes de construction initialement espérés. Mais face au constat de concentration de la précarité, nous avons confirmé que, sur site, il y aura à terme moins de logements sociaux dans la reconstruction qu'il n'y en avait au départ, pour autant, aucune éviction de la Ville grâce aux constructions nouvelles et au travail interbailleurs acharné pour assurer un relogement adapté. Sur les 535 ménages à reloger, 200 ont déjà pu l'être.

Il y aura donc de l'accès à la propriété et un plan de relogement auquel nous sommes très attentifs. Les ménages sont au centre du processus de relogement, avec un accompagnement qui permet de respecter au mieux leurs souhaits.

Et pour sortir de cette spécialisation logement, le projet comprend de nouveaux espaces publics. Le mail de la rue Narvik sera totalement apaisé, création d'un jardin Mermoz, restructuration de la place Latajert et deux nouvelles placettes.

À Mermoz comme ailleurs dans Lyon, nous souhaitons une ville et des espaces publics de grande qualité, mais également des équipements publics et des services de qualité. Pour cela est mis en face un investissement massif de la Métropole, de l'État et de la Ville, qui est planifié sur le quartier Mermoz. Pour la Ville, ce sont près de 50 millions. 50 millions d'euros, soit un tiers du budget alloué au 8e arrondissement pour les groupes scolaires et les équipements du quartier. En effet, au-delà des périmètres opérationnels, beaucoup de nouveaux ménages arrivent dans le quartier et tout autour et les besoins sont et vont rester très importants.

La question des équipements est majeure. L'arrondissement accueille de plus en plus d'habitants. Si Mermoz se transforme, c'est tout le 8e arrondissement qui change de visage et nous souhaitons l'accompagner pour une ville à taille humaine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Ferrari, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme FERRARI Laura : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je ne serai pas longue, cela ne durera pas 5 minutes.

Monsieur le Maire du 8e, nous intervenons aujourd'hui comme nous l'avons fait au dernier Conseil d'arrondissement sur ce projet de délibération concernant la réhabilitation de Mermoz Sud, un projet lancé lors du précédent mandat.

Nous observons malheureusement sur ce dossier une véritable opacité, particulièrement sur l'équipement sportif et culturel prévu, qui a été évoqué d'ailleurs par Monsieur l'Adjoint.

Depuis presque deux ans maintenant, lorsque vous avez voulu remettre en cause le projet initialement prévu, il n'y a toujours rien de concret, c'est le flou artistique pour les habitants, même pas un début de programmation. Nous ne savons rien, absolument rien, sur ce projet, qui fait pourtant partie intégrante du projet de réhabilitation de Mermoz Sud, comme vous l'avez dit, Monsieur Michaud. Les habitants sont donc encore dans l'attente.

Nous avons posé la question à Monsieur le Maire du 8e, toujours pas de réponse concrète ne nous a été donnée. Qu'attendez-vous pour cela ?

Nous déplorons un véritable manque de visibilité sur un projet qui était initialement ficelé. C'est bien le fond, mais aussi la forme que nous questionnons. Nous observons en effet une opacité totale, un manque de concertation évident. Pourtant, les habitants sont demandeurs. Bref, nous observons un réel manque de visibilité dans les décisions.

Nous espérons avoir très prochainement la programmation définitive du projet. En tout cas, nous serons vigilants sur le sujet.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Il est des projets qui doivent nous rassembler car, normalement, ils ressemblent à notre ville. Le quartier de Mermoz est un quartier qui concentre sur un espace finalement assez petit une partie de l'histoire de notre ville. À deux pas d'ici, le premier Centre social de Lyon et la plus ancienne MJC de Lyon. C'est ici que de grands groupes musicaux sont nés, que de belles manifestations ont été imaginées. Je pense notamment au défilé de la Biennale ou encore Acordanse. Un quartier qui a connu aussi des drames devant une boulangerie, mais aussi d'autres dans le secret des familles.

Pour toutes ces raisons, le quartier de Mermoz mérite comme d'autres que l'on se rassemble et que l'on s'unisse pour travailler ensemble. Elles demandent de votre part la capacité à faire travailler ensemble des personnalités politiques de sensibilités différentes. Elles vous demandent une culture du rassemblement et de l'engagement des acteurs du quartier dans tous les domaines.

Le quartier de Mermoz, dont les habitants contribuent au développement de notre ville, vous demande une aptitude à faire de la production des richesses un instrument de solidarité, à associer croissance et écologie, à cultiver l'innovation, à défendre le goût d'entreprendre.

Le projet urbain de Mermoz ressemble à ce que nous voulons pour notre ville, de casser votre vision d'ortoir, mais bien un quartier et une ville où l'on peut se loger quels que soient ses revenus, où l'on trouve un emploi, où l'on se sent en sécurité, où chacune et chacun circule facilement. Justement, Monsieur le Maire, avez-vous déjà pris l'avenue Jean Mermoz un matin à 7 heures 30 ? Un quartier où la culture, où la pratique sportive sont à la portée de tous et de tous les niveaux. Où en êtes-vous du projet de construction de structures d'éducation populaire pourtant prévu à l'ANRU ? Globalement, une PPI insuffisante au regard des montants évoqués ce matin, qui ne prévoit pas grand-chose pour la jeunesse, le développement économique, l'emploi, les transports.

Elles ne vous demandent pas, Monsieur le Maire, telle la stratégie des coucous, de vous réunir en catimini, d'exposer un projet qui n'est pas le vôtre. Comme beaucoup, nous avons été heurtés par votre oubli systématique des élus de l'opposition dans les invitations pour les manifestations publiques, comités de pilotage, comités de suivi.

Alors, ce matin, on a un discours du Maire d'arrondissement à l'Hôtel de Ville qui nous parle de démocratie, pour autant, quand on arrive dans le 8e arrondissement, c'est tout l'inverse, nous n'avons aucune information. Et puis, finalement, si nous n'avons pas de renseignements sur l'équipement public à ce jour malgré les demandes répétées depuis un an et demi, c'est peut-être qu'il n'est pas associé, puisque, finalement, conformément au discours qu'il a tenu ce matin, s'il savait quelque chose, il nous l'aurait dit.

La trajectoire que vous avez impulsée depuis votre élection n'est pas la bonne, car à force de renoncements, d'engagements non tenus, d'absence de dialogue, vous savez, ce matin, en début de Conseil municipal, vous avez évoqué une démarche qui est intéressante, qui s'appelle « Place de la République ». « Place de la République », c'est facile de l'organiser place de la République. Nous, nous vous invitons à organiser « Place de la République » place Latarjet, dans un quartier où nous avons plus de 80 % d'abstention aux différentes élections et où, malheureusement, la parole publique perd de sa place, parce que, justement, à force de renoncements et de promesses non tenues.

Nous avons demandé il y a près d'un an de travailler avec vous et d'exposer un plan de propreté sur le quartier. Il n'en est rien. Nous vous avons interpellés sur les questions de sécurité, sur des dérives qui nous inquiétaient dans le 8e arrondissement, on nous a répondu que la réponse était éducative, mais laquelle, comment ? Et on a vu les résultats. Il aura fallu un rassemblement d'habitants pour que vous entendiez peut-être que cette colère monte. Alors, comme vous l'avez indiqué, Monsieur l'Adjoint, vous nous avez exposé des projets d'équipements, mais nous attendons encore les résultats.

Ce qui est réclamé aujourd'hui, c'est d'arrêter d'opposer les habitants, les quartiers et même les associations entre elles. C'est bien cette vision globale qui doit rechercher l'équilibre avec la volonté de placer l'humain, les habitants au cœur du projet.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Mermoz a été pendant longtemps le symbole de ces quartiers sortis de terre en un temps record, résultats d'une politique de production massive de logements, le plus souvent sans s'inquiéter de l'accès aux équipements et aux services publics et ne parlons même pas de végétalisation, le mot n'existait pas encore.

C'est un long travail de requalification urbaine et de développement des équipements qui permet aujourd'hui au 8e arrondissement de reprendre un peu d'air et la récente arrivée du tramway T6 y contribue également.

Pour autant, le quartier Mermoz Sud présente un besoin important de renouvellement de ses équipements et nécessite un travail important de requalification et de reconstruction. C'est donc bien l'objet de cette délibération, au-delà de cette délibération, de tout le travail qui est engagé, qui permettra d'améliorer fortement la qualité de vie dans ce quartier. Cela passera bien sûr par le logement, avec plusieurs opérations de démolition-reconstruction, qui ont été très bien présentées par Monsieur Michaud, une promotion de la mixité sociale, via une offre de logement diversifiée, mais également une attention portée à la qualité de vie, avec un quartier qui donnera toute sa place à la nature et sera plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

Je tiens également à noter l'attention particulière portée aux différents équipements publics, avec la création d'un pôle sportif et culturel, pour lequel la concertation débitera au premier trimestre 2022 et chacun y trouvera sa place.

Les services publics ne sont pas oubliés et notamment l'une des priorités de notre mandat, à savoir les écoles, avec la démolition-reconstruction du groupe scolaire Pasteur et la restructuration du groupe scolaire Olympe de Gouges.

Je souhaite également dire que ces grands projets d'urbanisme peuvent changer complètement la face d'un quartier et la vie de leurs habitants, le plus souvent en mieux, voire, je l'espère dans ce cas, en beaucoup mieux. Pour autant, ces projets ne peuvent pas tout, car la création d'un quartier apaisé, qui donne toute sa place à la solidarité et au lien social, ne passe pas seulement par l'inscription à la PPI ou la passation d'un marché public. C'est aussi l'affaire d'une gouvernance, d'une manière de faire de la politique, exactement à l'instar de ce qui a été engagé déjà par le Maire du 8e, notamment dans des discussions avec le Conseil citoyen de Mermoz, les associations de commerçants ou le centre social.

Monsieur Lévy, vous n'avez pas le monopole du 8e. Monsieur le Maire du 8e, Olivier Berzane, a, je pense, déjà pris l'avenue Jean Mermoz, comme moi-même et l'ensemble de l'exécutif du 8e arrondissement. Je pense qu'aujourd'hui, la concertation, les discussions, les échanges avec les élus d'opposition du 8e sont là et le Maire du 8e comme l'ensemble de l'exécutif se tiendra à votre disposition pour pouvoir vous apporter des visions sur le 8e arrondissement, sur les quartiers que nous souhaitons développer dans cet arrondissement, notre vision du vivre ensemble, qui souhaite donner toute sa place aux habitants qui souhaitent s'investir dans leur commune.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à émettre un avis favorable sur ce rapport. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. L'avis positif est donné.

la Régulation numérique (PEReN) et les plateformes intermédiaires de meublés - Autorisation de signer le contrat de responsabilité conjointe avec la DGE et le contrat de sous-traitance avec le PEReN

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Michaud, c'est à vous.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Comme j'ai déjà pu vous l'exprimer ici à des nombreuses reprises, et, hélas, à ce jour, cela reste vrai, trop de Lyonnaises et de Lyonnais ne peuvent plus se loger à Lyon, et ce, malgré un salaire décent. L'appât de la location touristique a tiré les prix vers le haut avec une division des grands logements en petites surfaces qui ont dépassé, par exemple à la Croix-Rousse, les 10000 euros par mètre carré, sans parler des gênes occasionnées pour les riverains dans les quartiers de l'hypercentre où le phénomène est concentré.

Face à l'envolée des prix, la demande de logement social a explosé. Nous avons même des difficultés à recruter à la Ville de Lyon pour des métiers essentiels du fait du prix des logements.

Les familles peinent à rester en ville. Nous perdons des élèves dans les écoles. Il est temps que tout cela change à travers toute la politique du logement qui est déployée avec la Métropole, à travers la réorientation de la programmation des opérations publiques d'aménagement, l'encadrement des loyers, la modification du règlement d'urbanisme (modification 3 du PLU-H), la mobilisation du patrimoine municipal, en particulier vacant, et enfin ce cinquième axe autour de la régulation des meublés touristiques.

La lutte contre la concurrence déloyale entre les investisseurs touristiques et les habitants est un axe fort de notre politique. Sur les meublés de tourisme, notre ligne est claire : oui à la location occasionnelle, pour un complément de revenu, sur ce qui reste une résidence principale, mais non aux abus, ceux qui prennent la forme de locations professionnelles, permanentes et retirent des logements du marché locatif déjà très tendu, et ce, sans autorisation.

Aujourd'hui, certains multipropriétaires ou certaines plateformes de meublés de tourisme rechignent encore trop à respecter la loi. La présente délibération sur les meublés de tourisme est un outil déterminant de la lutte contre les dérives des meublés touristiques.

Cette délibération va permettre à la Ville de Lyon de mieux contrôler les meublés de tourisme en ayant un accès à la donnée, la donnée, le nerf de la guerre face aux plateformes numériques.

Symbole de ces dérives, la plateforme Airbnb s'est engagée enfin à retirer les annonces illégales de son site sans numéro d'enregistrement et donc à respecter la loi. À Paris, il aura fallu attendre 4 ans et une condamnation. À Lyon, le ménage a enfin été fait le 30 septembre de cette année, avec 20 % de suppression des annonces.

Sur les données, les plateformes sont tenues par la loi de transmettre à la Ville de Lyon les informations relatives aux locations réalisées. Pour autant, chaque année, c'est un travail extrêmement chronophage pour nos agents auprès de chacune des plateformes. Les données des principales plateformes ont pu être obtenues pour la première fois en 2021 seulement.

Cette délibération va permettre d'expérimenter un système de centralisation des données de plateformes de meublés pour obtenir des données de façon simple et sécurisée avec le ministère de l'Économie. Cela va permettre à nos agents de vérifier les écarts entre ce qui est déclaré et autorisé et la réalité.

Concrètement, pour la Ville de Lyon, ces données vont faciliter les contrôles et ensuite les régularisations, voire les contentieux. Une première condamnation a abouti en avril dernier, avec un premier jugement favorable pour la Ville de Lyon et une amende de 21 000 euros pour le propriétaire en faute.

Nous poursuivons le travail de contrôle et de mise en demeure et les assignations au tribunal. Nous avons lancé une procédure contentieuse pour 7 nouvelles adresses d'un multipropriétaire, qui avait retiré 600 mètres carrés de logement des familles lyonnaises.

La Ville de Lyon met en œuvre tous les moyens en sa possession pour faire cesser des usages qui ne respectent manifestement pas la réglementation sur les meublés touristiques. En clair, la Ville ne laisse plus jamais passer la location d'appartements irrégulièrement transformés.

Cette délibération est une première pierre des mesures que nous souhaitons mettre en place pour mieux encadrer l'usage des meublés touristiques afin de contrôler les abus.

À Paris, les pouvoirs ont trop tardé à agir pour réguler. Les résultats sont très impactants. C'est la ville la plus prisée d'Europe avec plus de 15 millions de nuitées pour environ 65 000 adresses pour seulement 9 000 à Lyon.

À Lyon, nous anticipons donc, afin de ne pas nous retrouver dans une situation aussi problématique et nous faisons le choix d'intervenir avant que la situation ne devienne incontrôlable. La Ville et la Métropole vont donc également durcir la réglementation en 2022 pour limiter la captation de logements familiaux pour les meublés de tourisme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliot, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Notre agglomération connaît une pression immobilière depuis de nombreuses années et nos habitants éprouvent de plus en plus de mal à se loger. Si nous ne partageons pas toutes les solutions apportées à ce problème, nous partageons au moins celle concernant le nécessaire encadrement des locations de courte durée, qui participent à la fois à concurrencer nos hôteliers, mais aussi à soustraire des biens qui seraient sinon accessibles pour loger les Lyonnaises et les Lyonnais. Aussi soutenons-nous sans réserve cette délibération, qui vise à faciliter le suivi et le contrôle des logements mis à disposition, afin d'éviter les abus et les fraudes, dans le cadre fixé par la Métropole et la Ville de Lyon depuis fin 2017.

Néanmoins, et vous en avez convenu en Commission, nous constatons depuis que vous avez annoncé avec la Métropole de Lyon le plafonnement des loyers une augmentation importante des démarches de transformation de location traditionnelle en logement dédié à la location de courte durée.

En effet, si ce type de location a toujours été économiquement plus profitable que la location traditionnelle, vos choix politiques tendent à accentuer cet écart, incitant des propriétaires à sauter le pas.

Et nous n'avons dans les demandes de conversion que la partie immergée de l'iceberg. En effet, entre les logements situés hors périmètre de restriction et le fait que ces demandes ne sont nécessaires que si le logement est utilisé plus de 120 jours par an en location de courte durée, nous pouvons considérer que bon nombre d'entre eux échappent dès lors à notre contrôle. Aussi nous inquiétons-nous de l'évolution de cette tendance, à peine freinée par l'épidémie de Covid, pourtant très limitatrice des déplacements, pour l'accessibilité des logements dans notre cœur d'agglomération en général et notre ville en particulier.

En tout état de cause, nous souhaiterions disposer chaque année d'un suivi de l'évolution de la situation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliot.

Pour le groupe Les Écologistes, Madame Tomic, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme TOMIC Sylvie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Louer occasionnellement son logement à des touristes qui viennent découvrir notre ville apporte aux propriétaires un complément de revenu et aux touristes un lien, un échange avec les habitants. Ce sont des initiatives très intéressantes qui, en plus de l'aspect pécuniaire, permettent une rencontre entre habitants et touristes et permettent de faire vivre l'hospitalité.

En tant qu'Adjointe à l'Accueil, à l'Hospitalité et au Tourisme responsable, je ne peux que m'en réjouir.

Le problème se pose lorsque ce dispositif se développe fortement sous forme de mise à disposition pérenne dans des quartiers où les Lyonnaises et Lyonnais peinent déjà à se loger. Cela a été très largement évoqué juste avant, l'accès au logement est l'une des difficultés majeures que connaissent nos concitoyens et nos concitoyennes et qui résultent notamment de politiques d'attractivité à outrance et de la spéculation immobilière.

Or il est essentiel, primordial, de redonner à l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais les moyens de se loger à un prix abordable dans de bonnes conditions. Nous souhaitons donc encadrer le développement des meublés de tourisme. La présente délibération va nous permettre – cela a été expliqué – de mieux nous outiller pour mieux contrôler le respect de la réglementation existante.

Mais nous voulons aller au-delà et cela va peut-être répondre à la préoccupation de Madame Gailliout. Nous avons ouvert un espace de dialogue avec la Métropole pour faire évoluer la réglementation qui permet le changement d'usage d'un logement en meublé de tourisme et pour en limiter les possibilités.

Cela rejoint le schéma de développement touristique de la Métropole, qui a été voté ce lundi, et à l'élaboration duquel la Ville de Lyon a participé, qui prévoit également la régulation du développement de ces meublés de tourisme.

Il s'agit d'une des mesures permettant d'éviter de se retrouver à terme dans des situations de surtourisme dans certains quartiers. Actuellement, l'activité touristique de notre ville est bien acceptée par les habitants, comme l'a montré une enquête de 2019. Il est essentiel que cette situation perdure et que touristes et habitants puissent continuer à cohabiter de manière harmonieuse.

Nous souhaitons même aller plus loin et renforcer le rôle des habitants pour être eux-mêmes acteurs de l'accueil des touristes. J'ai abordé ce sujet du renforcement de la réglementation avec le club des hôtes Airbnb. J'ai également commencé à l'évoquer avec les professionnels de l'hôtellerie. Nous devons travailler ensemble à renforcer les modalités d'accueil et d'hébergement des touristes à Lyon, de manière à être une destination accessible, accueillante et à proposer un équilibre entre les usages et les besoins divers des habitants et des touristes.

Le groupe les Écologistes vous appelle bien évidemment à voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE : J'ai une demande supplémentaire d'intervention de Monsieur Oliver. Merci d'être bref.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Oui, une petite explication de vote. Évidemment, nous allons voter cette délibération, mais peut-être vous dire deux choses.

La première, c'est que votre politique du logement et notamment l'encadrement des loyers font qu'aujourd'hui, beaucoup d'investisseurs ont recours à ce type de changement d'usage. Et peut-être vous dire que, contrairement à la proposition que vous aviez faite, dans le cadre des élections municipales, où vous vouliez en finir avec le Airbnb, on peut peut-être dire aujourd'hui aux Lyonnais que ce sont 300 changements d'usage par an depuis votre arrivée, surtout 2021, puisque 2020 a été une année exceptionnelle. Ce sont quand même 300 logements qui sont passés en Airbnb, en location meublée de courte durée. Nous voyons donc bien un décalage entre ce que vous annoncez et ce que vous faites dans la réalité.

M. LE MAIRE : Vous avez parlé de deux points. Très bien.

Monsieur Collomb.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire, puisque nous parlons logement, j'aurais simplement une question à vous poser. Nous arrivons à la fin de l'année. Nous devons avoir à peu près les chiffres. Combien de logements avons-nous construits cette année sur la Ville de Lyon ?

M. LE MAIRE : Nous allons rester sur l'ordre du jour. Nous avons bien noté votre question. Nous aurons l'occasion d'y revenir en Commission. Je vais avancer sur notre ordre du jour, Monsieur Collomb, si vous le voulez bien.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1386 - Lyon 1er - Convention d'ouverture au public des espaces extérieurs du bastion Saint-Laurent - Lancement de l'opération n° 60VPA7 - Ouverture et restauration des cours et traboules 2021-2026 - Affectation d'une partie de l'AP 2021-3 - Programme 00016

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(*Abstention du groupe Lyon en Commun*)

(Adopté.)

2021/1389 - Approbation d'une convention Pack ADS DEMAT avec la Métropole de Lyon pour la gestion de certains équipements ou services relatifs à l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2021/1387 - Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté rue Garibaldi - Portion située entre la rue Vauban à Lyon 6e et la rue d'Arménie à Lyon 3e

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

2021/1388 - Évolution tarifaire des cimetières de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(*Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre*)

(Adopté.)

2021/1393 - Lancement de l'opération 60022017 « Cimetières - Réseaux d'eau 2021-2026 » et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

2021/1394 - Lyon 5e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un terrain clos de 850 mètres carrés à usage de jardin partagé sis 27 montée du Chemin neuf consentie à l'association Les Terrasses - EI 05 247

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
(Adopté.)

2021/1395 - Lyon 3e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un terrain clos de 95 mètres carrés à usage de jardin partagé sis 246 rue Duguesclin consentie à l'association Quartier Vol' terre Part-Dieu - EI 03049 - Rectificatif

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
(Adopté.)

2021/1396 - Lyon 7e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un terrain clos de 140 mètres carrés environ à usage de jardin partagé sis 98 rue Jean Vallier consentie à l'association Les Dames de Gerland - EI 07 134

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
(Adopté.)

2021/1397 - Création d'une chambre funéraire sur le terrain situé 94 boulevard Pinel à Lyon 3e - Avis du Conseil municipal

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
(*Mme Delaunay ne prend pas part au vote*)
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME

2021/1398 - Attribution d'une subvention de 40 000 euros par le ministère des Affaires étrangères pour les Assises de la Coopération décentralisée France-Arménie en 2022

Rapporteuse : Mme ZDOROVZOFF Sonia

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Emploi, Économie durable, International et Tourisme et pour le premier rapport, Madame Zdorovtsoff, c'est à vous.

Mme ZDOROVZOFF Sonia, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Cités Unies France, le réseau des collectivités territoriales françaises, engagé dans l'action internationale, organise de manière régulière, soit tous les deux à trois ans, les Assises de la Coopération décentralisée franco-arméniennes. C'est un événement au cours duquel les collectivités territoriales françaises et arméniennes se retrouvent pendant deux à trois jours pour entretenir les liens qui unissent nos deux pays et lancer ou affiner des projets de coopération décentralisée.

Ces Assises ont eu lieu pour la troisième et dernière fois à Erevan en 2016, soit il y a plus de cinq ans. Les quatrième Assises auraient dû se tenir ici, à Lyon, en 2020, puis en 2021, mais elles ont été successivement repoussées à cause de la pandémie de Covid-19.

La Ville de Lyon reste néanmoins résolue à organiser ces Assises et envisage désormais de les tenir en juin-juillet 2022. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, co-organisateur de cet événement, est lui aussi tout aussi résolu à organiser ces Assises à Lyon, puisqu'il nous a octroyé une aide de 40 000 euros pour assurer leur tenue et réussite.

En effet, la présente délibération vous propose de régulariser une situation de fait, la détermination de la France et de la Ville de Lyon à continuer à renforcer les liens d'amitié et de coopération qui unissent la France à l'Arménie en organisant ces Assises.

Je profite de cette délibération pour vous faire également un bref retour sur les actions de la Ville de Lyon au cours des 12 derniers mois. En effet, il y a un an, quasiment jour pour jour, nous adoptions à la majorité un vœu appelant à une paix durable dans le Haut-Karabagh. Dans ce vœu, nous appelions la France à jouer pleinement son rôle de co-Présidente du groupe de Minsk, à contribuer au déploiement d'une force d'interposition multinationale. Nous votions en faveur de la création d'une mission d'enquête indépendante. Nous insistions sur l'importance du respect du droit des peuples à l'autodétermination, de la protection des populations civiles et du droit au retour des personnes déplacées. Nous rappelions aussi la nécessité de protéger le patrimoine historique et culturel de l'Arménie.

En bref, nous appelons de nos vœux une solution de paix juste et durable, négociée avec les différentes parties, et dans laquelle le Haut-Karabagh pourrait être reconnu selon le souhait des populations.

Aujourd'hui, force est de constater que le groupe de Minsk n'est que l'ombre de lui-même, remplacé, comme le pressentaient de nombreux observateurs, par la Russie, la Russie, seule nation assurant l'application du cessez-le-feu, sans pour autant éviter de nouveaux incidents.

Ainsi, pas plus tard que le 10 décembre dernier, alors que Monsieur le Maire et moi-même recevions ici, à Lyon, le défenseur des droits de l'Homme de la République d'Arménie, Monsieur Arman Tatoyan, les forces azerbaïdjanaises ont blessé 8 soldats arméniens et tué un 9e. La guerre, dans cette région du Caucase, n'est malheureusement pas terminée et la Ville de Lyon compte bien faire entendre la voix des nombreux Lyonnais et Lyonnaises attachés à cette région du monde.

J'ai donc accepté, au nom de la Ville de Lyon, et sur proposition de François Rebsamen, Président de Cités Unies France et accessoirement Maire de Dijon, de prendre la présidence du groupe pays France-Arménie, présidence vacante depuis le décès de l'ancien Président, le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Patrick Devedjian.

Cette présidence m'enjoint à assurer, au nom de la Ville de Lyon, la nécessaire coordination des collectivités territoriales françaises engagées en Arménie. Elle souligne également notre engagement dans la continuité et notre volonté à la Ville de Lyon de porter la voix de toutes celles et

tous ceux soucieux de préserver le passé de l'Arménie, de garantir son avenir, en l'accompagnant au présent dans son développement, notamment territorial. C'est une volonté que je pense être partagée par plus d'un groupe politique dans cette assemblée.

En conséquence, je vous propose de voter en faveur de cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Bacha-Himeur, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Monsieur Bosetti,

Je tiens à vous dire en propos liminaires que je n'ai pas déraillé ce matin, mais je voulais juste remettre l'église au centre du village. Nous sommes élus municipaux et non élus à l'Assemblée nationale. Je réponds simplement à un tweet que vous avez fait sur mon déraillement de ce matin.

Pour revenir sur cette délibération, je voulais avant tout et pour rebondir sur la délibération de ce matin concernant les agents de la Ville, je tiens à saluer le travail remarquable de tous nos agents de la Ville et notamment dans ce contexte un peu perturbé que nous vivons ces dernières années.

Pour revenir sur cette délibération, je tiens à vous féliciter Madame l'Adjointe sur cette présidence que vous venez de prendre sur la France-Arménie et vous avez raison, ce combat nous unit.

Ces Assises de Coopération franco-arménienne, initialement prévues en 2020 et repoussées en 2021 et encore une fois décalées pour des raisons sanitaires, malheureusement pour obtention de visa qui ne permet pas aux membres des collectivités arméniennes d'accéder au territoire national sans période d'isolement, elles seront alors l'occasion de lancer de nouvelles dynamiques de coopération à égalité d'intérêt et d'ambition autour des besoins de nos partenaires arméniens.

Pour ce faire, trois groupes de travail sont d'ores et déjà constitués et travaillent à la réalisation d'ateliers autour des thématiques suivantes : la smart city, le tourisme responsable et le développement rural.

La Ville de Lyon et la Ville d'Erevan sont jumelées depuis plusieurs décennies aujourd'hui. Ce partenariat et cette coopération s'inscrivent dans nos valeurs humanistes qui doivent nous rassembler au-delà de nos clivages politiques et je vous rejoins, Madame l'Adjointe.

Le combat pour l'Arménie nous rappelle notre devoir d'être humain. Cela nous concerne tous. L'Arménie expire, mais elle renaîtra. Le peu de sang qui lui reste est un sang précieux, dont sortira une postérité héroïque, disait alors Anatole France en 1916. Il parlait à l'époque du premier génocide. Malheureusement, plus d'un siècle après, ces mots sonnent toujours d'actualité.

Nous nous réjouissons que ces Assises se déroulent dans notre ville. Ces Assises doivent nous rassembler et ne doivent pas être un lieu de récupération politique à la « zemmourienne », malheureusement. Cela ne doit pas être non plus une excuse supplémentaire pour opposer des nations, des peuples, des cultures et des religions.

Depuis longtemps déjà, des voix courageuses œuvrent aussi au travail du dialogue entre Turcs et Arméniens. Poursuivons ensemble à faire vivre notre partenariat et faire vivre nos traditions sociales et humanistes pour faire honneur à notre ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2021/1403 - Modification du règlement d'usage de la marque Fabriqué à Lyon pour permettre le dépôt en marque collective à l'INPI (Institut national de la Propriété intellectuelle)

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant, qui est présenté par Madame Augéy. Chère Camille, c'est à vous.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Il s'agit du rapport 1403 qui concerne la modification du règlement d'usage de la marque Fabriqué à Lyon et qui a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Nous voterons sur ce rapport dans le cadre des dossiers groupés.

2021/1405 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2022

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Je vous cède la parole de nouveau pour le rapport suivant.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous vous souvenez sans doute des débats animés qui ont précédé le vote de la délibération sur le sujet des ouvertures dominicales en décembre dernier. Eh bien, nous y revoyons.

Comme chaque année, nous devons nous prononcer sur les dates des dimanches qui feront l'objet par arrêté du Maire d'une dérogation au repos dominical, un repos dominical inscrit dans la loi depuis 1906 et que nous souhaitons préserver au maximum.

L'année dernière, nous avons fait le choix de passer de 12, limite maximale, à 7 dimanches, pour rappel : le premier et le deuxième dimanche des soldes d'hiver, le premier dimanche des soldes d'été et les quatre dimanches avant Noël.

Je reviendrai brièvement sur les raisons de ce choix, parce que le travail le dimanche a un impact lourd sur la vie sociale et familiale des salariés concernés, et ce, même s'ils ou elles sont volontaires. Parce que le bénéfice de l'ouverture dominicale sur le chiffre d'affaires et l'emploi n'est pas démontré. Parce qu'en dehors de quelques dimanches bien ciblés, les ouvertures dominicales profitent majoritairement aux grandes chaînes au détriment des commerces indépendants qui sont moins en mesure de se permettre la majoration de 50 % des salaires ces jours-là.

La stratégie a donc été de se concentrer sur les dimanches qui marchent commercialement, ceux dont on sait à l'avance que la fréquentation de la clientèle sera importante et donc qui pourront profiter à l'ensemble des commerces. Pour cela, nous nous étions basés sur un sondage, qui nous avait permis de déterminer les dimanches les plus plébiscités par les commerçants.

Ce sont ces 7 dimanches qui ont servi de base à la discussion pour déterminer les dates de 2022 lors d'une réunion à laquelle nous avons invité l'ensemble des associations de commerçants et les centres commerciaux lyonnais.

Ensemble, nous avons abouti à un consensus, celui de retirer le deuxième dimanche des soldes d'hiver pour rajouter deux dimanches de septembre, qui verront se dérouler deux événements de grande envergure, la traditionnelle braderie de la Croix-Rousse et un grand événement organisé par les commerçants de la Presqu'île.

8 dimanches donc, ou plutôt 6 + 2. 6 + 2, car, contrairement aux autres, ces 2 dimanches intéresseront les commerçants de manière très

territorialisée. Évidemment, rien n'empêche les commerçants d'autres quartiers de programmer eux aussi des événements sur ces dimanches.

6 + 2, car, contrairement aux autres, ces 2 dimanches ne seront pas dévolus à des événements purement commerciaux. En effet, nous allons travailler avec les associations de commerçants concernées à y intégrer de multiples dimensions : solidaire, écoresponsable et festive.

Nous abandonnons donc un dimanche de soldes, événement commercial par excellence, au profit d'événements qui rassembleront petits et grands et participeront au dynamisme et à l'animation des quartiers concernés.

Il s'agit d'une décision juste, équilibrée, consensuelle, qui permet que ces événements soient un succès sur tout le week-end, deux événements dont on sait que l'affluence sera forte et qui s'inscrivent donc dans le choix de départ de se concentrer sur les dimanches qui marchent commercialement, tout comme les premiers dimanches des soldes d'hiver et d'été et les quatre dimanches avant les fêtes que nous avons conservés.

Mais je tiens à le redire ici, travailler le dimanche doit rester une exception et le dimanche doit rester un jour pour se reposer, se retrouver, se divertir, s'aérer, bref, profiter de sa vie comme on l'entend. C'est pourquoi je vous invite à voter favorablement cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Condemine, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Lors d'une délibération l'année passée, vous aviez pris la décision de diminuer le nombre de dimanches travaillés en passant de 12, comme c'était le cas en 2020, à 7 pour l'année 2021 et nous nous étions alors opposés à cela, considérant qu'il fallait laisser les commerçants travailler s'ils le souhaitaient.

Je ne reviendrai pas sur la référence que vous faisiez aux résultats d'un soi-disant sondage réalisé auprès des commerçants via un questionnaire transmis aux associations de commerçants auquel peu avaient répondu.

Je m'en tiendrai à la délibération du jour qui permet à titre exceptionnel, je cite, c'est bien noté, de passer de 7 à 8 dimanches travaillés. On peut imaginer les négociations qui ont dû avoir lieu avec les associations de commerçants souhaitant rajouter deux dimanches. Bilan, une partie de bonneteau, on en rajoute deux en septembre, mais on en supprime un en hiver pour les soldes.

Cela étant, nous nous réjouissons de votre décision d'ouverture de ce dimanche supplémentaire, car nous serons toujours attachés à soutenir l'activité économique de notre ville et la richesse de l'offre commerciale.

Nos commerçants, éprouvés par les manifestations, les Gilets jaunes et le Covid, méritent un soutien sans faille et sans condition, d'autant qu'ils sont nombreux à nous alerter sur une fréquentation à la baisse des magasins de notre ville.

Embouteillages monstres pour atteindre la Presqu'île lorsqu'on vient des alentours, piétonnisation hâtive et mal organisée, qui ne favorise pas la consommation, mais beaucoup plus la déambulation en bande, saleté de la ville, campements de SDF, interdiction des chauffants en terrasse en prime, juste au moment où, avec le Covid, les bistros et restaurants aimeraient surtout faire le plein à toute heure autant qu'ils le souhaitent.

Alors, nous sommes comme eux inquiets de ces signaux qui impactent la fréquentation de la Presqu'île, ne laissant que peu d'espoir aux commerçants indépendants et aux habitants de continuer de vivre ensemble dans un quotidien apaisé et collectif entre habitants et commerces de proximité.

Nous voterons cette délibération qui va dans le bon sens, mais resterons donc vigilants quant à ces alertes sur la baisse de fréquentation des commerces de notre ville, car nous ne voulons pas d'une ville dorloter et sans âme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Madame Augey,

Permettez-moi d'intervenir sur cette délibération. Je crois que le débat n'est pas le repos dominical, dont nous sommes également des fervents défenseurs. L'année dernière déjà, nous avions pris la parole sur cette délibération, puisque vous aviez décidé de réduire de 12 à 7 le nombre de dimanches. Cela nous semblait excessif.

D'ailleurs, la réalité nous a donné raison, puisque le Préfet a ouvert un nouveau dimanche l'année dernière. Nous étions donc à 8 et non à 7, comme vous le recommandiez.

Nous, c'était au nom de la liberté, liberté dans un contexte commercial compliqué pour nos commerçants que nous voulions ne pas modifier ce qui était fait dans le passé et rester sur 12 dimanches.

J'ai consulté des associations de commerçants qui sont plus ou moins satisfaites de ce nombre de dimanches, donc la question n'est pas nécessairement là, mais ils étaient surpris de ne pas avoir été consultés sur la nouvelle date qui a été octroyée. Ils auraient aimé avoir leur mot à dire là-dessus.

Vous parliez de territorialiser les actions commerçantes. C'est exactement la raison pour laquelle nous serions favorables à un nombre supérieur de dimanches, pour pouvoir laisser les arrondissements choisir des dates auxquelles ils pourraient justement monter des braderies ou des marchés comme à la Croix-Rousse. En laissant plus d'ouverture sur les dates, vous permettez un peu plus de flexibilité aussi aux associations de commerçants.

Je vous remercie. Nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique VoteBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention des groupe Lyon en commun, Droite, Centre et Indépendants et Socialiste, la gauche sociale et écologique)

(M. Zinck ne prend pas part au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2021/1399 - Unions syndicales départementales de salariés - Subventions 2021

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

2021/1401 - Lancement de l'opération n° 60024671 «Travaux d'électrification pour emplacements de food trucks» et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00014

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

2021/1402 - Lancement de l'opération n° 60021002 «Création de nouveaux espaces dans les zones blanches commerciales pour installation de kiosques» et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00014

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille
(Adopté.)

2021/1404 - Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2022

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille
(Adopté.)

2021/1400 - Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention.

Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à le signaler en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE

2021/1326 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et JC Decaux pour la communication autour de la saison 2021-2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante.

Pour ce premier rapport, Madame Perrin-Gilbert, vous avez la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit d'une approbation de convention de parrainage entre la Ville de Lyon et l'Orchestre national de Lyon-Auditorium selon les modalités suivantes. L'entreprise Decaux met à disposition de l'Auditorium des moyens de communication, à savoir son réseau d'affichage, réparti sur la saison avec un certain nombre de fléchages associés dans la ville. En contrepartie, l'Auditorium propose l'insertion du logo Decaux France dans la page partenaires du programme de la saison 2021-2022 et la mise à disposition de place en première série sur un certain nombre de concerts, pour un montant global de 6 513 euros hors taxes, ce qui équivaut au coût de l'affichage proposé par l'entreprise.

L'entreprise Decaux parraine chaque année l'Auditorium depuis 2010 et, pour ce qui est de la saison 2020-2021, l'Auditorium comptait 7 parrains pour un montant global d'échange de 110 000 euros.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Verney-Carron, c'est à vous pour 7 minutes.

Mme VERNEY-CARRON Florence : Monsieur le Maire, je n'aurai peut-être pas besoin de 7 minutes.

Ce que je voulais dire au travers de cette délibération qui nous est proposée, c'est un grand merci, puisque, lors de notre dernier Conseil municipal, nous avons exprimé nos craintes sur le mécénat et nous voudrions effectivement vous dire merci de nous avoir écoutés, entendus, avoir compris dans quel esprit constructif nous avons attiré votre attention sur le risque d'un comité, que nous avons appelé « comité de la vertu », qui aurait à juger des valeurs des entreprises admises à soutenir les actions de notre Ville.

Alors, je voulais vous dire à quel point nous sommes ravis de voir l'ensemble des conventions de mécénat qui sont proposées aujourd'hui au vote avec des entreprises de grande qualité, comme l'entreprise Decaux, Hermès, le Crédit Agricole, DCB International, Sixième Sens, vous les connaissez, et même la Bank of China, puisqu'elle est intervenue sur la Fête des Lumières.

Je voulais vous remercier et vous dire que nous sommes heureux de voir que vous reconnaissez aussi que nous nous inscrivons dans une opposition constructive. Même quand nous avons des désaccords, nous essayons d'apporter des solutions.

Je voulais aussi souligner que les désaccords ne sont pas si nombreux, puisque nous votons la très grande majorité des dossiers.

Monsieur le Maire, puisque l'opportunité m'est donnée, je voudrais m'enhardir, si je puis m'exprimer ainsi, pour vous dire aussi que l'opposition est dans son rôle quand quelquefois elle attire votre attention sur un certain nombre de Lyonnais qui ne pensent pas tout à fait comme vous. Nous l'avons vu dans un certain nombre de nos débats depuis cette matinée. Il y a beaucoup de mots qui vous blessent, quand on évoque les mots de dictature, qui sont effectivement probablement violents et impropres, mais il y a un certain nombre de nos concitoyens, de Lyonnais, qui sont quelquefois choqués par un certain nombre de décisions et qui se sentent atteints dans leurs libertés.

Vous avez beaucoup parlé, nous avons beaucoup évoqué cette ville à hauteur d'enfants. Nous avons évoqué toutes les conditions qui seront développées pour leur citoyenneté et leur libre arbitre. Il y a quelque chose qui est important et qu'il faudrait aussi rappeler, c'est que les enfants se construisent sur la liberté, qu'ils savent se rebeller, mais qu'il y a une chose qui est plus importante que tout, c'est de les aider à vivre, c'est-à-dire avoir la joie de vivre. La joie de vivre repose sur une certaine forme d'insouciance. Je voudrais que ce soit redit, car c'est important pour nos enfants. Et puisque je prends la parole avec un petit pas de côté à propos de cette délibération et qu'elle porte sur la culture, dire à quel point pour les enfants l'important pour pouvoir créer, pour pouvoir imaginer, c'est bien de pouvoir rêver.

Ce qui est important, c'est la liberté. J'ai quelquefois l'impression, et cela me choque beaucoup, quelquefois le mot est utilisé, d'arrogance ou, en tout cas, de mépris que l'on peut ressentir quand on ne pense pas exactement comme vous. C'est blessant. Je crois qu'il faut accepter la diversité, la diversité des points de vue et nous pourrions ensemble construire, puisque nous avons un idéal qui est un idéal commun d'un monde qui permette à l'humanité qui est en péril sur une planète qu'elle met elle-même à mal de construire une société plus juste et plus solidaire.

Il y a des points de vue différents. Monsieur le Maire, je suis heureuse quand vous composez, je suis heureuse quand effectivement vous

pouvez reconnaître et quand, si je reprends le début de mon propos, vous pouvez ouvrir la discussion et reconnaître un certain nombre de points de vue.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour vos remerciements, Madame Verney-Carron, et vous constaterez comme moi que nous sommes effectivement à l'écoute et que la parole, pour le coup, est libre.

Je me permets simplement d'ajouter, puisque vous avez vous-même fait un pas de côté, j'en fais un. Certains mots sont utilisés parfois dans certaines instances, dans certains espaces, « dogme », « doctrine », « dictature », vous y avez fait vous-même référence. Ce sont des mots forts, ce sont des mots lourds, ce sont des mots souvent blessants, qui ne participent pas nécessairement, je dirais, au climat d'apaisement qu'une démocratie telle que la nôtre nécessite. Que certains en dehors de cette assemblée ou d'autres assemblées puissent les prononcer à l'occasion peut-être d'un éternement dans un embouteillage par exemple, je peux tout à fait l'imaginer. Pour autant, la qualité du débat démocratique tient aussi à la précision des termes que l'on utilise quand nous débattons ensemble.

Je vous remercie d'abord de vos remerciements et de cet appel à l'apaisement, en tout cas ce que je considère comme un appel à l'apaisement et je vous reconnais bien ici, Madame Verney-Carron, puisque, dans vos fonctions précédentes à la Région, nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises d'échanger et j'y ai toujours pris grand plaisir. Je vous remercie donc.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2021/1328 - Approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation philharmonique sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du projet Démos

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, pour le rapport suivant, je vous cède de nouveau la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Nous en parlons régulièrement en ce Conseil. Il s'agit du soutien de la Ville de Lyon au projet Démos, un soutien qui est partagé avec un certain nombre de partenaires. Là, il s'agit d'acter d'un partenariat avec la Ville, l'Auditorium et la Fondation philharmonique, qui est une fondation qui soutient l'Auditorium, sous l'égide de la fondation Bullukian, un partenariat dans le cadre du budget Démos à une hauteur de 20 000 euros.

Je vous propose un vote favorable.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Madame l'Adjointe,

Le dispositif Démos, pour dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, a été lancé initialement en Région Île-de-France, puis en effet par la suite repris à Lyon notamment.

Il s'agit d'agir dans les quartiers les plus éloignés de la pratique musicale, de s'adresser à des enfants de 7 à 12 ans en quartiers prioritaires et donc de garantir la gratuité aux familles, et enfin de proposer un apprentissage inscrit dans la régularité et la durée en croisant les compétences musicales des équipes éducatives et celles qui relèvent du champ social.

Lors d'un précédent Conseil municipal, Madame l'Adjointe, vous aviez évoqué l'évaluation de ce dispositif. Je voulais savoir si vous pouviez nous en dire plus aujourd'hui ou dans un prochain Conseil ou nous l'envoyer ultérieurement. Je voulais savoir quels étaient les retours que vous aviez des intervenants, des institutions et bien sûr celui des parents.

Pour Démos, il y avait des ateliers hebdomadaires et un grand événement en fin de dispositif qui est un concert. Il nous intéressait également de connaître l'atterrissage pour les enfants une fois qu'ils ne sont plus dans le dispositif.

Comme vous le savez, je tiens à vous dire qu'à Lyon, nous avons vu des résultats très intéressants, que ce soit à la MPT des Rancy, au Centre social Bonnefoy ou encore au Centre social des États-Unis.

Vous aviez évoqué ce dispositif, nous souhaiterions donc en avoir les résultats.

J'aimerais également être rassuré sur un point, puisque, dans notre Conseil d'arrondissement, dans le 8e, il nous a été exposé que c'était un dispositif dont le financement auprès de la Philharmonie posait problème. Je voudrais vous témoigner notre soutien sur ce dispositif et être sûr que les enfants des quartiers prioritaires du 9e et du 8e donc pourront bien bénéficier de ce dispositif.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous pour des éléments d'éclaircissement.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Oui, très rapidement.

En effet, une évaluation a été faite dans le cadre de la première expérimentation Démos, le Démos 1. Cela a été rendu dans le cadre d'un comité de pilotage, qui réunit les différentes communes associées à ce dispositif. Je serais tout à fait favorable en effet à vous en communiquer des éléments. Nous allons réunir cela avec nos services et je ferai partager à l'ensemble des groupes politiques d'ailleurs des éléments de bilan de cette première phase Démos.

Par rapport à, entre guillemets, l'atterrissage de ces enfants, là aussi, nous veillons à ce qu'ils puissent, pour celles et ceux qui sont volontaires, intégrer les classes du Conservatoire à Rayonnement régional, pour poursuivre cet enseignement musical. Y compris au sein du Conservatoire, nous sommes en train de mettre en place un dispositif d'accompagnement de ces enfants, pour que le passage de cette expérimentation Démos à la vie du Conservatoire se fasse bien. Je veille en effet, parce que ce n'était pas prévu initialement, à ce que le Conservatoire puisse accueillir avec un certain suivi ces enfants.

Pour le Démos numéro 2, je peux en effet vous rassurer sur le fait qu'il n'y a pas de difficulté de financement du dispositif et ce sont même deux orchestres Démos qui vont exister durant ces trois ans à venir plutôt qu'un seul précédemment. Nous avons donc une augmentation du nombre d'enfants accueillis et l'arrivée également de nouvelles communes.

Je vous donnerai ces informations plus précisément.

Je vous remercie de votre attention en tout cas à ce dispositif, auquel nous sommes également très attachés.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

J'en profite pour préciser, si vous me le permettez, que, bien que ce dispositif Démos soit né effectivement à Paris, il est d'inspiration vénétienne, puisque c'est bien une réplique du fameux dispositif El Sistema que nous avons importé. Bref.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1348 - Fête des Lumières 2021 - Financement et partenariat privés - Approbation de conventions de mécénat et de parrainage - Rectificatif

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame Hénocque, vous avez la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du rapport 1348 concernant la Fête des Lumières. Il est donc question de valider les derniers financements et partenariats que nous avons eus pour financer la Fête des Lumières.

Au final, 37 entreprises nous ont soutenus pour un total de presque 500 000 euros en numéraire, qui atteint 820 000 euros quand nous ajoutons le mécénat en nature et le financement de projets en direct par les mécènes. Si nous y ajoutons les partenariats médias, ce sont environ 1 million d'euros qui ont été apportés à la Ville pour soutenir la fête.

Puisqu'il est question de mécénat, j'en profite pour réagir aux propos de Madame Verney-Carron précédemment. Il ne faut pas que la politique de mécénat de la Ville de Lyon soit caricaturée. Tout n'est pas noir ou blanc. Il n'y a pas de conseil de la vertu ou de censure. Il y a uniquement des choix mûrement réfléchis de la part de la majorité, forte du mandat que les Lyonnais et les Lyonnaises lui ont donné. Nous ne fermons pas les yeux sur les agissements et la politique des entreprises, mais nous faisons des choix en toute conscience. Parmi les entreprises que vous avez listées tout à l'heure, par exemple, Madame Verney-Carron, qui sont partenaires de la Ville, il a été mentionné encore d'une cette semaine concernant les 4 milliards d'euros d'évasion fiscale placés au Québec. Ce sont des pratiques qui nous interrogent en toute responsabilité. C'est la raison pour laquelle un seul partenaire ne sera pas reconduit au 31 décembre. Il s'agit du partenaire Total, qui menait une action pourtant certes intéressante sur le fond avec le Musée des Beaux-Arts, mais Madame Nathalie Perrin-Gilbert et moi-même avons souhaité ne pas reconduire ce partenariat du fait des agissements de Total pour masquer le caractère nuisible de la production d'hydrocarbures lors des premiers rapports du GIEC dans les années 70 et 80.

Nous avons une relation honnête et ouverte avec nos partenaires et je remercie une nouvelle fois le club des partenaires et l'ensemble des mécènes de nous soutenir.

Concernant la Fête des Lumières, je profite de ce temps de parole pour remercier moi aussi l'ensemble des services qui ont permis la tenue de cette fête, malgré les conditions sanitaires notamment complexes, remercier également Victoire Goust qui avait énormément travaillé à la préparation de cette fête les mois passés, avant que je ne devienne responsable des grands événements, et le Maire qui s'est particulièrement impliqué.

Personnellement, je suis ravie de premières évolutions qui ont été mises en place pour cette fête et qui vont perdurer dans les années à venir.

Concernant ce rapport, il a obtenu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, chère Audrey.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

La Fête des Lumières qui vient de se terminer fut l'occasion pour de nombreux Lyonnais de renouer pleinement avec un bel événement qui met traditionnellement chaque année en valeur notre ville. Annulée l'an dernier par la crise Covid, elle retrouvait cette année des allures un peu plus proches de ce que l'on pouvait vivre jusqu'à présent et cela a fait beaucoup de bien à bon nombre d'entre nous.

Néanmoins, nous voulons ici vous exprimer nos questions pour l'avenir. En effet, si l'on a retrouvé un peu de magie des fêtes passées, le nombre d'œuvres présentées a tout de même été revu à la baisse et nombre de celles que nous avons pu voir cette année étaient initialement prévues dans la précédente édition. Aussi nous demandons-nous si cette Fête des Lumières en format quelque peu réduit a vocation à devenir la norme ou si vous espérez l'année prochaine lui rendre toute l'ampleur qu'elle mérite.

De même, nous avons pu constater, au-delà du plus faible nombre de résonances dans les arrondissements, que cette année la Ville de Lyon a fait le choix de grandement diminuer les illuminations dans les quartiers de la ville, comme une grande partie du Vieux-Lyon ou les Pentes de la Croix-Rousse qui sont demeurées tristement sombres en ces temps de fête. Est-ce là un oubli, ce manque d'illuminations, ou une réelle volonté de l'équipe municipale de réduire les illuminations dans Lyon ?

Enfin, nous avons pu constater cette année la baisse très substantielle du mécénat reçu par la Ville, nous en parlions à l'instant, puisque ce dernier a été divisé par trois en comparaison des précédentes occurrences, à savoir 500 000 euros au lieu de 1,5 million, et que le club des partenaires semble progressivement s'amoindrir. Alors, vous avez en partie répondu sur ce point en introduction, mais pouvez-vous nous le préciser : pour 2022, avez-vous prévu de diminuer la portée de l'événement ou allez-vous travailler activement à remobiliser les partenaires ou à chercher de nouveaux mécènes ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Collomb, c'est à vous pour 3 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Je veux d'abord remercier Madame Hénocque d'avoir organisé cette fête. Je pense que peut-être si vous n'aviez pas été là, cette fête aurait pu ne plus exister. Je me souviens de la campagne électorale, où le zoo, la Fête des Lumières, tout cela, c'était du passé, il fallait aller vers l'avenir, celui de la transition énergétique, mais sans prendre en compte les traditions et la culture lyonnaise. Alors, merci, Madame Hénocque. Heureusement que vous êtes là. Vous nous faites le budget, vous nous faites la Fête des Lumières. Je suis sûr que, si vous vous mettez au logement, j'aurai les chiffres de construction en 2021, donc merci à vous.

Je dirais simplement que peut-être vaut-il mieux pour l'avenir reprendre l'esprit Collomb pour la Fête des Lumières que l'esprit Bonniel Chaliel, parce que cela sera plus communicant pour un nombre de personnes large. Cette Fête des Lumières, il faut qu'elle soit à la fois la fête des Lyonnais, et par exemple, je me souviens combien dans les dernières éditions, ces petits lumignons que nous avons fait descendre sur la Saône représentaient l'âme de Lyon. Il faut évidemment qu'elle soit nationale et que beaucoup puissent venir à Lyon. Cette fête avait acquis cette réputation. Et il faut qu'elle soit internationale, que ce soit un des éléments majeurs, qui rappelle à la fois l'histoire et la culture de Lyon. Je dis souvent que cette fête-là, c'est la plus lyonnaise des fêtes, parce qu'elle représente notre histoire, parce qu'elle représente notre culture, parce qu'elle représente notre âme.

Alors, si je puis me permettre, il se trouve que jeudi dernier, j'avais décidé d'aller voir un très, très beau spectacle, « Médée » au Théâtre des Célestins. Si c'est encore d'actualité, je vous conseille d'aller voir. C'est un texte absolument extraordinaire. Et je suis passé rue de la République. Rue de la République, je m'attendais, comme les autres années, à voir une foule considérable et là, nous n'étions pas tout seuls, mais enfin presque, nous circulations bien. Ce n'est plus ce que nous connaissions dans le temps. Après, quand je suis sorti, j'ai décidé d'aller voir la Fête des Lumières. Autant quelques éléments pouvaient être intéressants sur Saint-Jean, comme vous l'avez dit, à votre service de l'éclairage sur le Parc de la Tête d'Or, mais la Presqu'île qui, pourtant, doit être le cœur de la Fête des Lumières, quelle déception ! Quelle déception ! Qui était étonné, fasciné, plein d'admiration devant une poésie ou bien des pièces pleines d'ironie ? Je crois peu de gens.

Alors, il faudra, je pense, retravailler, revoir la façon dont nous pensons cette fête. Et cette fête, c'est la communion, pas chacun dans son quartier, essayer de faire en sorte que ce soit le lieu de la rencontre. Nos sociétés, je l'ai dit souvent, sont des sociétés fracturées. Il faut essayer de faire en sorte qu'il y ait des éléments qui puissent fédérer et donc qui puissent réunir. C'était cela, la magie de la fête. Des gens venaient de tous horizons, d'origines, de cultures diverses, mais qui, en même temps, se retrouvaient devant cette Fête des Lumières dans la même admiration.

Alors, voilà, retrouvons l'esprit de la fête et cessons les œuvres conceptuelles qui peut-être peuvent parler à une poignée d'intellectuels à bac

+ 10, mais qui laisseront le plus grand nombre dans l'indifférence. Oui, il faut que cette fête soit une grande fête populaire.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Pour le groupe les Écologistes, Madame Goust, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GOUST Victoire : Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs les élus,

Cette délibération montre la plus-value et l'engagement des partenaires mécènes pour notre chère fête, qui a mis Lyon en scène, offrant quatre jours de lumière et de poésie.

Alors qu'une cinquième vague de virus a saisi l'Europe et menacé nombre de festivités, notre Ville a pris la responsabilité d'effacer de nos mémoires les rues vides, d'un 8 décembre en plein confinement Covid.

En offrant les conditions pour maintenir la fête, les Écologistes, que l'on disait ascètes, amish, rabat-joie, ont montré pugnacité à célébrer en couleurs notre chère cité, et innovation pour proposer aux Lyonnais matière à rêver, à jouer, à s'étonner.

À l'image du phénix place Louis Pradel, la Fête est revenue pour ravir ses fidèles et enchanter les visiteurs en nombre à Lyon, autant qu'il y a deux ans, presque 2 millions.

Sur une Presqu'île libérée des voitures, les œuvres ont fait naître des havres de nature, fleurs solidaires place des Jacobins, poissons volants quai du Rhône, lune imaginée façon conte mexicain aux Terreaux ou plus vraie que nature.

La nature, elle, dans les parcs, a permis l'aventure et le jeu : ricochets, marelle, danse, serpent. Une fête pour les enfants, les étudiants, les seniors, faite par une constellation de talents : équipes lumière, étudiants, partenaires, chacun à leur manière. Une fête collaborative pour que les publics inventent, jouent, créent, partagent, en un mot, s'impliquent.

Alors, quoi pour la suite ? Une fête plus déployée dans la ville et dans le temps, pour mieux festoyer tous ensemble plus longtemps. Une fête plus écoresponsable pour agir concrètement en écho à nos engagements climat. En bref, une fête qui honore sa renommée et ses succès et jette dès maintenant les jalons d'une transition réussie face aux enjeux d'aujourd'hui.

Je vous remercie et j'espère avoir rassuré Monsieur Collomb et Madame Palomino, c'est une fête pensée sur le temps long.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Goust.

Madame Hénocque, pour réagir.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci.

Pour répondre à Monsieur Collomb, qui m'honore en me proposant de reprendre son héritage, je ne veux pas vous offenser, Monsieur Collomb, mais vous savez qu'au moment d'une succession, les héritiers ont le choix de ne pas l'accepter si les dettes sont plus importantes que les avantages.

(Applaudissements.)

Et donc je vais faire le choix devant mon notaire de refuser cette succession.

Ce que je garde seulement, c'est ce qui convient aux Lyonnais et aux Lyonnaises. En effet, c'est ce que nous avons voulu faire en maintenant la tradition d'organiser un festival lumière sur les quatre jours.

Pour répondre plus sérieusement à ce qui était indiqué, Monsieur Collomb, la programmation ne semble pas vous avoir plu. Cela n'a pas été l'avis des visiteurs, qui sont venus très nombreux. Je rappelle que nous sommes sur une affluence identique à 2019, sans doute plus étalée, peut-être du fait qu'il y a aussi le parc Blandan, où 12 000 visiteurs se sont rendus, et de l'étalement sur les quatre jours. Les retours des médias, des visiteurs sont très positifs.

Nous n'avons pas donné d'orientation aux créateurs sur l'esprit conceptuel ou plutôt... Je ne sais pas ce que serait l'inverse d'ailleurs, peut-être plus simple de certaines œuvres. Ce sont les artistes qui portent leurs créations avec une grande diversité qui a été particulièrement appréciée pour cette fête.

Le format de la Fête des Lumières, nous le souhaitons toujours très ambitieux. Évidemment plus nous aurons de soutien de partenaires, mécènes et plus nous pourrions avoir d'œuvres pour ne pas trop augmenter la participation directe de la Ville. C'est pour cela que nous allons continuer, Madame Palomino, à rechercher des mécènes, que ce soit avec le club des partenaires ou nous-mêmes en direct, certains partenaires ayant été amenés directement par les élus ou les services de la Ville auprès du club des partenaires cette année, ce qui était nécessaire vu la crise qu'ont connue les entreprises évidemment.

Sur le format de la fête, il est important pour nous de pouvoir développer des œuvres dans les arrondissements. Ce sera évidemment lié aux contraintes sécuritaires que nous discutons toujours avec la Préfecture. Ce sera également lié à nos capacités financières, l'idée n'étant pas de déshabiller certains quartiers pour en habiller d'autres, mais il s'agit d'un équilibre relativement délicat à trouver.

Concernant les illuminations, il faut les distinguer de la Fête des Lumières, puisque ce sont les associations de commerçants qui montent un projet d'illumination de la rue commerçante et bénéficient d'un cofinancement de la Ville. Nous n'avons pas diminué nos efforts à ce sujet. Au contraire, Madame Camille Augéy a décidé cette année de porter le cofinancement de la Ville de 50 à 60 % pour renforcer la capacité des commerçants à porter des projets d'illuminations malgré d'éventuelles moindres capacités financières qu'ils pouvaient avoir. Nous continuons donc concernant les illuminations sur le fonctionnement actuel.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Je note avec un petit sourire, si vous me le permettez, la légère contradiction entre les propos portés par Monsieur Cucherat ce matin, qui nous disait avoir entendu parler plusieurs langues étrangères, et vous, Monsieur Collomb, qui vous inquiétiez du fait que la fête n'était plus internationale. Je n'ai pas parlé allemand ou anglais quand je me suis baladé rue de la République, rassurez-vous, et du monde, j'en ai beaucoup vu pendant ces quatre soirs, puisque, comme le rappelait Audrey à l'instant, nous avons dénombré près de 2 millions de visiteurs, c'est-à-dire à peu près autant qu'en 2019. Ce sont les décomptes officiels. Maintenant, vous savez, c'est bien parce que nous avons eu, encore une fois, des services publics, et les organisateurs, il y a toujours une petite discussion et un petit débat. En tout cas, je peux vous dire que cette Fête des Lumières a connu un très grand succès.

Je tiens encore une fois à remercier l'ensemble des équipes, non seulement pour la préparation de cette Fête des Lumières, mais aussi, et j'aurais aimé que vous puissiez le pointer avec un peu plus d'objectivité, chers amis, c'est que cette Fête des Lumières, je vous rappelle que nous l'avons tenue malgré les annonces le lundi soir du Premier ministre, qui nous ont amenés à la plus grande des agilités pour pouvoir tenir la Fête des Lumières. Là-dessus, il y a eu un travail extraordinaire de la part des équipes pour pouvoir en un temps record adapter les protocoles. Si cette Fête des Lumières a pu se tenir et accueillir autant de gens, c'est bien parce que nous avons eu, encore une fois, des services publics, et je me retourne vers vous, cher Laurent, d'une agilité et d'un engagement sans faille.

Il faut le dire et les Lyonnaises et les Lyonnais, les Grandes Lyonnaises et les Grands Lyonnais et même au-delà ont été au rendez-vous, ont retrouvé le sens de la fête. J'ai entendu, comme je le disais ce matin, beaucoup de rires, notamment au parc Blandan, mais pas seulement. J'ai vu énormément de gens qui étaient ravis du « Lapin dans la lune », sans y voir autre chose qu'un lapin dans la lune. Bref. Je crois que cela a été une très belle Fête des Lumières et comme cela a été dit un peu plus tôt aussi, il était très important que cette Fête des Lumières puisse avoir lieu, parce qu'effectivement, c'est un moment de retrouvailles, c'est un moment de fierté. C'est l'un des emblèmes de la Ville que nous portons.

Alors, peut-être vous trompez-vous de campagne électorale, Monsieur Collomb, mais à aucun moment il n'a été question dans notre campagne d'annuler la Fête des Lumières ou de la questionner, mais simplement de l'adapter, comme ce que nous avons commencé à faire. Audrey l'a rappelé tout à l'heure.

Chers amis, je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Verney-Carron ne prend pas part au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1318 - Approbation d'une convention de partenariat entre le Musée des Beaux-Arts de la Ville de Lyon et la Ligue de l'Enseignement populaire - FOL 69 pour la réalisation d'un projet d'action culturelle en maison d'arrêt

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1319 - Approbation d'une convention de collaboration artistique et pédagogique entre l'Université Lumière Lyon 2 et la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts pour la nocturne du 1er avril 2022 « Créations musicales au Musée des Beaux-Arts de Lyon »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1321 - Approbation d'une convention-cadre de partenariat entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'espace culturel de la Ville de Tassin-La-Demi-Lune concernant la diffusion et l'aide à la création d'œuvres musicales ainsi que la mise en place d'actions culturelles

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1322 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et l'association Singa Lyon dans le cadre de la billetterie solidaire

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1323 - Attribution d'une subvention d'investissement à la MJC Presqu'île Confluence - Marché-Gare, sur l'enveloppe 02219002, pour un montant global de 100 000 euros - Approbation de convention

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1324 - Approbation d'une convention mixte pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'association Musée urbain Tony Garnier (MUTG)

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1325 - Approbation de l'exonération de la redevance fixe d'un montant de 7500 euros à la société Transmission dans le cadre du contrat de délégation de service public, suite à la crise sanitaire

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1327 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la SARL Radio Classique dans le cadre du concert du 20 janvier 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1329 - Modification de la durée de validité des cartes cadeaux de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1330 - Approbation de conventions de mise à disposition à titre gracieux établies entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon, la Fédération française des Anches doubles et l'association Spirito - Rectificatif

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1331 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'association des Amis du Louvre dans le cadre de l'exposition « Vanités »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1332 - Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et Saint-Étienne Métropole/Musée d'Art moderne et contemporain

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1333 - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs établie entre la Ville de Lyon et l'association Les Grands Concerts prolongeant sa durée jusqu'au 30 juin 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1334 - Approbation d'un contrat de cession de droits pour l'exploitation à titre commercial de dessins de l'artiste Chloé Cruchaudet au bénéfice du Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1335 - Approbation de la gratuité de deux animations du Musée des Arts de la Marionnette-Gadagne dédiées à la découverte et à la manipulation de marionnettes au bénéfice de spectateurs du Théâtre des Célestins dans le cadre du spectacle « Le Voyage de Gulliver » de Christian HECQ et Valérie LESORT

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1336 - Approbation d'une convention de partenariat culturel entre la Ville de Villeurbanne/le Rize et la Ville de Lyon/Musée d'Histoire de Lyon-Gadagne pour l'élaboration d'un parcours urbain gratuit sur la notion de frontière entre Lyon et Villeurbanne - Rectificatif

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1337 - Approbation du protocole financier tripartite entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon pour les années 2022, 2023 et 2024

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(M. Debray et Mme Croizier ne prennent pas part au vote)
(Adopté.)

2021/1338 - Approbation du protocole financier entre la Ville de Lyon et l'EPCC École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon pour les années 2022, 2023 et 2024

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(M. Debray et Mme de Montille ne prennent pas part au vote)
(Adopté.)

2021/1340 - Bibliothèque municipale de Lyon - Désignation d'un titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1341 - Approbation du Contrat Territoire Lecture établi entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour les années 2022, 2023 et 2024

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1342 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et le Musée national du Sport concernant les conditions de diffusion et de conservation des documents du patrimoine sportif de Gadagne dans la bibliothèque numérique du Musée national du Sport

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1343 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon, Philosophie Magazine et la Société Bayard Média Développement pour le compte du journal La Croix, dans le cadre de l'exposition « À la mort, à la vie ! Vanités d'hier et d'aujourd'hui »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1344 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et JC Decaux, La Tribune nouvelle, Rouge Granit et le Grand Café des Négociants

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1345 - Approbation d'une convention de mise à disposition entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et l'association De Corps et d'Esprit pour l'organisation de la réunion plénière d'automne de l'International Network for Contemporary Performing Arts

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1346 - Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(M. Debray et Mme Croizier ne prennent pas part au vote)
(Adopté.)

2021/1347 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée de l'Automobile Henri Malartre et Citizen Kid Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1349 - Approbation d'une convention de mise à disposition établie entre la Ville de Lyon/Archives municipales et la compagnie la Grenade pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Les Petits Canards »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1350 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et la holding Textile Hermès

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1351 - Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite d'espace entre la Ville de Lyon/Archives municipales et l'association Rails et Histoire

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1320 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon concernant le service commun Université et Vie étudiante

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë
(Adopté.)

2021/1339 - Programmation au titre de l'exercice 2021 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc
(Adopté.)

2021/1352 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon (service archéologique) et SUP ALTA Sacré-Cœur des Chartroux pour la réalisation d'une fouille archéologique au 38 rue Pierre Dupont à Lyon 1er

Rapporteuse : Mme PERRIN Marielle
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en

Conférence des Présidents. Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à le signaler en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS

2021/1379 - Église Saint-Bruno - Achèvement de la restauration de l'église - 39 rue Pierre Dupont à Lyon 1er - Opération n° 01017520 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Transition écologique et Mobilités avec, pour ce premier rapport, Monsieur Godinot qui prend la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Pour le rapport concernant l'église Saint-Bruno, je vous propose, Monsieur le Maire, de le mettre directement aux voix, puisque l'intervention a été retirée. Je voudrais juste souligner que nous aurons le plaisir, avec cette dernière tranche de travaux dans l'église Saint-Bruno de finir la restauration complète de l'église et pointer que nous menons de front les travaux de transition écologique avec les travaux de restauration du patrimoine, qu'il n'y a pas donc pas d'opposition entre ces deux actions.

M. LE MAIRE : Cher Sylvain, vous venez de préciser que l'intervention a été retirée, je n'avais pas la même information. Non, Monsieur Billard a bien son intervention pour le groupe Droite, Centre et Indépendants de 3 minutes. C'est à vous.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La rénovation de l'église Saint-Bruno rentre dans sa phase d'achèvement avec cette délibération et tout le monde s'en réjouit.

À Lyon comme partout en France, les clochers de nos églises sont bien plus qu'un symbole culturel, ils sont pour tous les Français un symbole culturel très fort, marqueur d'une identité et d'une histoire.

Notre groupe, avec notamment les élus du 6e arrondissement qui le composent, profite de cette délibération pour attirer votre attention sur l'église Saint-Pothin place Edgar Quinet. Deuxième paroisse la plus ancienne de la rive gauche du Rhône après l'église Notre-Dame-Saint-Louis de la Guillotière, Saint-Pothin a une histoire riche et va célébrer le 24 décembre prochain son 178e anniversaire.

Œuvre de l'architecte Christophe Crépet avec des vitraux de Bégule Père et Fils et des peintures d'Étienne Couvert, elle est inscrite monument historique depuis 2007. Après d'importants travaux in extremis sur sa coupole en 2014, il y a aujourd'hui urgence à agir sur le reste du bâtiment et notamment sur les intérieurs.

L'État, les régions, les départements, les municipalités, les paroisses et les diocèses sont investis sur l'ensemble du territoire national pour entretenir ces monuments pour certains inscrits ou classés.

En parallèle de ces acteurs, nous avons aussi des associations et des citoyens engagés, parfois bien isolés pour défendre avec ardeur leur chapelle. Le devoir, le rôle des acteurs publics, des élus est de les aider et de les soutenir au mieux.

Avec Saint-Pothin, notre ville a la chance d'avoir une association dynamique avec les Amis de Saint-Pothin, association créée en 2015, avec pour objectif principal d'agir pour la rénovation intérieure de l'église. 630 adhérents à jour de cotisations, prêts à s'engager aux côtés de la Ville de Lyon pour mener à terme la rénovation intérieure de cette église néoclassique de très grande qualité.

Nous ne pouvons pas, en tant qu'élus, ne pas tenir compte de cette force mobilisée et prendre le risque d'une démobilité. Saint-Bruno a bénéficié pour sa rénovation d'une opportunité de générosité que la Ville a su saisir. Ne prenons pas le risque pour Saint-Pothin d'un acte manqué en repoussant encore sa rénovation.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, pouvez-vous nous confirmer que la mise à jour de l'étude Naviglio réalisée en 2003 sur ce bâtiment sera bien lancée au premier semestre 2022 et que les travaux de rénovation pourront suivre dans la foulée et démarrer avant la prochaine convention patrimoine État-Ville de 2024 ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Je vais vous confirmer que ce n'est pas prévu. Pour expliquer cela, je dois vous expliquer que nous avons au premier semestre 2022 quatre églises en chantier de restauration, quatre églises simultanément : Saint-Nizier, Saint-Bonaventure, Saint-Bruno, Sainte-Irénée. Par conséquent, lancer en plus de cela tous les chantiers que nous devons mener simultanément pour les nouvelles opérations de la PPI, pour les travaux d'entretien du patrimoine et de nouvelles études, ce n'est pas possible.

Je suis allé rencontrer il y a quelques mois l'association des Amis de Saint-Pothin pour leur dire qu'il faudrait encore patienter. Je le regrette. Je le regrette, mais nous ne pouvons pas tout faire de front.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Je mets ce dossier aux voix qui, je vous le rappelle, concerne Saint-Bruno, et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1380 - Groupe scolaire Ferry - Rénovation thermique et intérieure - 13-15 rue Fournet à Lyon 6e - Opération n° 06010535 - Lancement des études de l'opération et autres prestations préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot, c'est à vous pour le rapport suivant, et même pour les trois rapports suivants, je crois.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donc grouper mes interventions pour les écoles Ferry, la Sauvagère et Joliot-Curie, puisque nous sommes à l'heure où les meilleures interventions sont devenues les plus courtes, pour me réjouir que nous ouvrons ces rénovations énergétiques de trois groupes scolaires, trois fois 2 millions d'euros, opérations qui seront conduites par la Direction de la Construction.

Vous dire que ces rénovations se font en parallèle de la construction de notre stratégie de transition écologique du patrimoine. Les deux se

mènent simultanément, puisque cette stratégie de transition écologique du patrimoine n'existait pas au mandat précédent. Nous définissons donc parallèlement les critères de ces objectifs de performance sur les opérations de rénovation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Sylvain.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Duvernois, donc sur le rapport 1380.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Très bien.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1381 - Groupe scolaire La Sauvagère - Rénovation phase 2 - Restaurant façades cour végétalisée - 1 square Édouard Mouriquand à Lyon 9e - Opération n° 09022003 - Lancement des études et autres prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant, le 1381, que vous avez déjà évoqué, Monsieur Godinot et pour le groupe les Écologistes, Monsieur Genouvrier, c'est à vous.

M. GENOUVRIER François : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Il y a deux ans, pendant la campagne électorale, notre équipe écologiste du 9e arrondissement s'était informée sur la première phase de travaux de l'école la Sauvagère, lancée par nos prédécesseurs. Nous nous étions étonnés du manque d'ambition et avons donné de bien meilleures perspectives à ce projet dans notre programme.

Nous étions quand même face à un vieux bâtiment des années 50, qui n'avait jamais été vraiment rénové, avec des marqueurs de vétusté que l'on retrouve dans de nombreux équipements de la Ville et qui plombent notre dette patrimoniale, des bâtiments pas aux normes, des façades décrépies, des fenêtres pas étanches, trop chaud l'été, trop froid l'hiver, même avec le chauffage à fond.

Cette première phase de travaux, terminée en 2020, a permis la mise aux normes de sécurité, des réaménagements intérieurs, la réfection des toitures et le remplacement des fenêtres. C'est déjà pas mal, me direz-vous, mais pas suffisant ni pour les enfants ni pour le personnel scolaire ni pour l'esthétique du quartier ni pour les performances énergétiques que nous devons atteindre sur le long terme. On en est donc aujourd'hui à une première phase réalisée, qui est en fait un demi-projet, auquel nous souhaitons ajouter une autre moitié avec 2,5 millions d'euros d'investissement pour finaliser une rénovation digne de ce nom.

Avec cette deuxième étape, les enfants et le personnel scolaire vont bénéficier d'un restaurant rénové, accessible aux personnes porteuses de handicaps, un self-service pour les élémentaires. Dans la cour, la démolition d'un vieux bâtiment préfabriqué va libérer de l'espace et un préau va être créé. Un travail va être fait sur l'isolation, pour se hisser aux meilleurs standards compatibles avec la neutralité carbone. Et, pour finir, un ravalement de façade va embellir cette école et la faire rayonner dans le quartier.

Alors, en Conseil d'arrondissement, lorsque j'ai présenté ce projet, l'opposition m'a dit qu'il était plus facile de parler que de faire et que nous avions un retard à l'allumage sur le lancement des opérations de la PPI. Et c'est aussi ce que nous avons entendu ce matin lors du débat d'orientations budgétaires. Mais l'une des raisons de cet embouteillage à l'investissement n'est-elle pas cette ancienne habitude de faire des demi-rénovations ? N'aurait-il pas été plus simple de faire dès 2019, en une seule fois, un projet complet, ce qui aurait libéré des moyens humains pour lancer d'autres opérations aujourd'hui ?

J'imagine bien que derrière ce phasage se cache une volonté de rigueur budgétaire, mais le problème de cette stratégie du moindre coût est qu'elle coûte plus cher à la fin, car, sur le long terme, on est bien obligé de rénover et de mettre aux normes. Alors, on mobilise une deuxième fois les ressources de la Ville, on multiplie le nombre d'études, le nombre d'appels d'offres, d'installations de chantier, d'autorisations administratives. On va voir les architectes des Bâtiments de France en phase 1 pour faire valider les fenêtres et on y retourne quelques années plus tard en phase 2 pour étudier le ravalement de façade. Et les usagers des bâtiments auront les nuisances de deux chantiers pour le prix d'un.

Il était temps d'améliorer ce fonctionnement et de passer à des rénovations globales en une seule fois pour rendre plus rapide, plus fluide et moins coûteuse la rénovation de notre patrimoine. Je sais que l'exécutif et les services s'engagent dans cette voie et, au nom du groupe Écologistes, je les en félicite.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Genouvrier.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/1382 - Groupe scolaire Joliot Curie - Rénovation thermique et végétalisation des cours - 27 rue Joliot Curie à Lyon 5e - Opération n° 05009003 - Lancement des études et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Godinot, vous en avez déjà parlé. Je passe la parole pour le groupe les Écologistes à Madame Perrin, Marielle, je précise. C'est à vous pour 5 minutes.

Mme PERRIN Marielle : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

C'est un plaisir pour moi de mettre en valeur ce projet pour l'école Joliot Curie dans le 5e arrondissement au nom du groupe les Écologistes. Cette délibération contient en effet trois volets qui répondent à trois axes forts de notre politique écologique au sein de la Ville de Lyon.

Le premier axe concerne la finalisation de la mise en accessibilité de la maternelle et de l'école élémentaire pour une meilleure inclusion de tous et tous.

Le deuxième axe concerne la rénovation thermique de l'école élémentaire pour la réduction de notre facture énergétique, donc des gaz à effet de serre, ceci dans une démarche de sobriété énergétique.

Le troisième axe concerne la végétalisation des deux cours du complexe scolaire et de la crèche pour adapter notre ville au changement climatique.

Les aménagements de l'espace public transforment et améliorent les usages. Il en va de même pour les cours d'école. Notre objectif n'est donc pas seulement de végétaliser les cours, mais bien de transformer les lieux avec des enjeux environnementaux, pédagogiques et sociaux, notamment pour plus de mixité.

Tout ceci passe bien sûr par une concertation des usagers en cours à l'école avec des jours d'intervention dans les classes pour faire participer

les enfants et les adultes, qui sont les ALAÉ, les parents, les enseignants et les professionnels de la crèche.

Cette délibération, ainsi que les deux délibérations précédentes, présentées par Monsieur Godinot et par Monsieur Genouvrier, s'inscrivent dans un programme général de la Ville de Lyon de rénover en profondeur son bâti. Ce travail, engagé sur ces établissements, répond au décret tertiaire de la loi ELAN qui prévoit une réduction des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 mètres carrés de 30 % en 2030. Pour la Ville de Lyon, 276 ensembles immobiliers sont actuellement concernés et notamment des écoles, car il faut savoir qu'un tiers des consommations d'énergie provient du bâti de nos écoles.

Nous nous réjouissons donc de l'engagement de la Ville de Lyon dans la rénovation énergétique de ces bâtiments pour le bien-être de nos enfants et parce que nous souhaitons une ville exemplaire dans la réduction de ses consommations d'énergie.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1385 - Traité de non-prolifération des combustibles fossiles - Adhésion de la Ville de Lyon à la liste des collectivités partenaires

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le dossier suivant, Monsieur Godinot, je vous cède la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter cette délibération par laquelle la Ville de Lyon pourrait rejoindre les acteurs appelant à la signature d'un traité de non-prolifération des combustibles fossiles.

La combustion des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz) est, vous le savez, le principal responsable du changement climatique. Elle représente 80 % des émissions de gaz carbonique depuis le début de la Révolution industrielle. Pour maintenir le réchauffement en deçà de l'objectif de température de 1,5 degré, objectif qu'a réaffirmé le GIEC dans son dernier rapport, les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent être réduites d'au moins 45 % au niveau mondial d'ici 2030. Cela nécessite une baisse moyenne de la production de combustibles fossiles d'au moins 6 % par an entre 2020 et 2030.

En plus des impacts climatiques, la pollution atmosphérique causée par les combustibles fossiles était responsable de près d'un décès sur cinq dans le monde en 2018. Ces impacts sanitaires et environnementaux importants sont issus de l'extraction, du raffinage, du transport et de la combustion des combustibles fossiles et sont souvent supportés par les communautés vulnérables et marginalisées, qu'elles soient dans les pays du nord ou du sud.

Or les réserves connues d'énergies fossiles sont déjà bien supérieures aux quantités que nous pouvons brûler en restant sous ce seuil de réchauffement acceptable. C'est pourquoi il est urgent que la communauté internationale envoie un signal fort, afin d'arrêter au plus vite toute nouvelle activité d'exploration et de production de combustibles fossiles. Tout l'argent investi dans ces activités doit être réorienté dès que possible dans le développement des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

L'Agence internationale de l'Énergie elle-même a appelé très solennellement à cesser tout investissement dans le charbon, le pétrole ou le gaz. L'humanité doit désormais laisser les réserves fossiles dans le sol.

Sur la base de ce constat, plus de 2000 scientifiques du monde entier ont appelé en 2021 les gouvernements du monde entier à adopter et à mettre en œuvre de toute urgence un traité de non-prolifération des combustibles fossiles, afin de protéger la vie et les moyens de subsistance des générations actuelles et futures par une élimination progressive, mondiale et équitable des combustibles fossiles.

Cet appel insiste pour que la transition énergétique soit équitable et basée sur une répartition juste de l'action climatique attendue pour chaque pays, selon leur contribution historique au changement climatique et leurs capacités d'action. Cela signifie que les pays les plus riches doivent réduire leur production de combustibles fossiles à un rythme plus rapide que les pays les plus pauvres, qui auront besoin d'un soutien plus important pour assurer la transition.

La France a déjà adopté fin 2017 la loi Holut mettant fin à la recherche et l'exploration des hydrocarbures sur son sol. Elle peut, elle doit se joindre à ce mouvement. C'est le sens de la proposition de résolution adoptée le 29 octobre dernier à l'Assemblée nationale par Matthieu Orphelin, Delphine Batho, Hubert Julien-Laferrrière et 10 autres députés. Une proposition de résolution pour que la France rejoigne cette démarche et fédère d'autres pays pour rédiger un traité sur la non-prolifération des énergies fossiles.

13 villes et gouvernements locaux ont déjà signé cet appel, dont Los Angeles, Barcelone, Sydney, Toronto et Vancouver. La Ville de Lyon rejoindra ainsi cette dynamique qui fait pression sur les États pour qu'ils parviennent à mettre en place prochainement ce traité international. En ce sens, cette délibération n'est pas la signature d'un traité mais une contribution à l'interpellation des États afin que ce traité international soit rédigé au plus vite.

Cette délibération est une action non seulement symbolique, mais de mise en cohérence. Appeler à ce traité impose à la Ville d'être exemplaire et de commencer par sortir elle-même des énergies fossiles. Cohérence avec les actions que nous avons renforcées pour les économies d'énergie dans nos bâtiments, comme ces trois délibérations présentées ce jour de travaux de rénovation énergétique des écoles Ferry, la Sauvagère et Joliot Curie. Cohérence avec notre plan de renouvellement de la flotte municipale de véhicules qui vise à sortir du diesel avant 2026 et s'étendra progressivement à l'essence. Cohérence avec nos achats d'énergie, puisque vous savez que, depuis 2020, notre électricité est 100 % renouvelable.

Outre les carburants, reste donc le gaz et j'ai le plaisir de vous annoncer que la Ville se fournira dès le 1er janvier 2022 en biométhane ou gaz renouvelable à hauteur d'un quart de sa consommation totale, soit l'équivalent de 37 bâtiments majeurs de la Ville. Issu du biogaz, il est une alternative locale à l'extraction de gaz fossile. Il contribue à redynamiser l'économie rurale, diversifier l'agriculture régionale, resserre le lien ville-campagne et contribue à l'indépendance énergétique nationale.

Au-delà de la sortie des fossiles à la Ville, il nous faudra aussi entraîner les autres acteurs nationaux et internationaux pour que nos fournisseurs et notre territoire suivent ce mouvement, ce que nous ferons en cohérence avec notre déclaration d'urgence climatique de mars 2021 que traduira notre nouveau plan d'action Climat-Air-Énergie fin 2022.

Cohérence enfin avec notre candidature au réseau européen des 100 villes climatiquement neutres en 2030, que vous avez annoncée, Monsieur le Maire, au dernier Conseil et que nous déposerons d'ici la fin du mois de janvier 2022.

Cette délibération prolonge les actions d'ores et déjà engagées par la Ville. La voter nous aidera à expliciter ce qu'est la transition écologique, à stimuler l'imaginaire de nos concitoyens, susciter des innovations dans les villes et faire de nos territoires des sources d'inspiration et des leviers favorisant la transition écologique mondiale dans la justice sociale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Avant d'intervenir sur ce sujet important, une remarque, vous n'avez pas répondu au troisième point de mon intervention préliminaire sur votre point de vue sur l'événement intervenu à la Métropole.

Monsieur le Maire,
Monsieur l'Adjoint,
Chers collègues,

L'accord de Glasgow signé sur le fil à l'issue de la COP26 n'a pas permis de positionner le curseur au niveau jugé nécessaire par les experts si l'on veut limiter le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés d'ici la fin du siècle et encore moins si l'on souhaite demeurer en dessous de 1,5 comme nous le souhaiterions.

Devant ce constat, il est important que les acteurs politiques, associatifs, citoyens, entrepreneurs et chercheurs se mobilisent pour réaffirmer la nécessité de maîtriser le réchauffement climatique si nous voulons préserver nos conditions de vie.

Car, contrairement à ce qui est trop souvent affirmé, parfois même en ces lieux, notre enjeu n'est pas de sauver la planète, mais de sauver l'équilibre bioclimatique nécessaire à la survie de l'humanité dans de bonnes conditions. Remettre l'homme à sa place, c'est-à-dire comme un être vivant, dépendant dans son environnement, est nécessaire si l'on veut éviter de plonger dans des considérations abstraites et autres affirmations dogmatiques.

La lutte contre la prolifération des énergies fossiles dont il est question aujourd'hui est fondamentale si nous voulons protéger notre environnement. Il faut en sortir le plus largement et le plus rapidement possible si nous voulons éviter un emballement climatique qui nous mettrait en grande difficulté. Mais, pour y parvenir, un certain nombre de choix importants sont à faire.

Le rapport 2018 du GIEC et celui de 2021 de RTE pointent ainsi la nécessité de se tourner fortement vers l'énergie électrique si l'on veut, pour le premier, demeurer sous les 1,5 degré sans modifier fortement nos conditions de vie et, pour le second, atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Que ce soit pour nos déplacements, 80 % des véhicules roulants devront être électriques, comme pour notre chauffage ou nos besoins au quotidien, cela implique de changer certaines habitudes, mais aussi nos moyens de production.

Si ces rapports pointent l'importance de développer massivement les énergies renouvelables et la nécessité de poursuivre la recherche et le développement dans leur direction, ils soulignent également l'intérêt de l'énergie nucléaire dans le mix énergétique. Pour des questions de sécurité, géostratégique tout d'abord, un mix 100 % renouvelable nous obligerait à une interdépendance énergétique avec nos voisins et technologiquement de pays comme la Chine vis-à-vis desquels nous pourrions nous retrouver en difficulté, mais aussi pour des questions de coûts liés à l'émergence des énergies renouvelables nous obligeant à développer des technologies de stockage coûteuses et des réseaux plus adaptés.

Lorsque nous écoutons les propos de Monsieur Jadot, nous comprenons que la sortie du nucléaire est au moins aussi urgente pour lui que la lutte contre les énergies fossiles. Or nous observons que ce qui est en train de se passer en Allemagne, où la sortie du nucléaire se traduit par le renforcement des énergies fossiles avec l'inauguration d'une centrale à charbon en 2020, la production de nouvelles centrales à gaz, comme annoncé par le nouveau chancelier, augmentant la dépendance avec la Russie, on se demande quelle est la logique dans cet enfermement idéologique.

Je tenais à remercier toutefois Monsieur Godinot pour son complément d'information suite à ma question en Commission. Des interrogations restent malgré tout en suspens.

Nous vous demandons aujourd'hui dans le cadre du vote de ce traité de non-prolifération des énergies fossiles, que nous voterons bien évidemment, si vous défendez vous aussi la sortie la plus rapide du nucléaire, quand bien même elle viendrait contrarier comme en Allemagne les objectifs de ce traité.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver, c'est à vous pour 3 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération, non pas que nous soyons en faveur des combustibles fossiles, car il faut effectivement en sortir, mais pour au moins trois raisons.

La première, vous nous proposez d'adhérer à un traité dont nous n'avons pas les tenants et les aboutissants, aucun texte n'est joint.

La deuxième, les traités étant des affaires internationales, c'est une compétence régaliennne et relève donc de l'État. Devons-nous vous rappeler qu'il y a un an, dans cette enceinte, vous déclariez ne pouvoir, je vous cite, vous désaligner de la politique étrangère française ?

Troisièmement, nous avons cru voir qu'il s'agissait d'une promesse de campagne de votre candidat à l'élection présidentielle, Yannick Jadot, et en votant une telle adhésion, nous ne voudrions pas fausser ses comptes de campagne par l'appui qu'une personne morale comme la Ville de Lyon lui apporterait alors.

Telles sont les explications qu'il nous semblait utile d'apporter.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Nous vous remercions.

Monsieur Godinot, je vous cède la parole de nouveau.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Alors, je voudrais tout d'abord me réjouir d'entendre qu'il y aura un vote unanimement en faveur – refus de vote mis à part – de la sortie des combustibles fossiles. Je pense que c'est historique dans ce Conseil municipal et que c'est déjà en soi un signal fort envoyé à un certain nombre d'acteurs du territoire.

Je voudrais peut-être apporter quelques compléments à Madame Palomino. Il existe aujourd'hui en effet plusieurs scénarios de transition écologique. RTE (Réseau de Transport Électricité) et l'ADEME ont chacun d'entre eux sorti récemment quatre scénarios, dont, à chaque fois, chez RTE et chez l'ADEME, des scénarios 100 % énergies renouvelables qui se passent du nucléaire. C'est aujourd'hui le type de scénario qui recueille l'adhésion des écologistes au niveau local et national.

Mais nous n'avons pas, dans cette seule enceinte, besoin de nous prononcer, je pense, sans débat sur ces scénarios. Je voudrais dire aujourd'hui que nous lançons avec l'AMI 100 villes climatiquement neutres une scène de débat dans laquelle nous pourrions échanger sur les différents scénarios nationaux possibles que nous pourrions débattre avec les différents acteurs du territoire et cela me semble plus constructif de faire ainsi, de nous approprier les différents scénarios, leurs tenants, leurs aboutissants, que d'essayer d'acter quoi que ce soit en Conseil.

Je pense aussi que ce sera le bon lieu pour faire du fact checking et notamment pour nous comparer aux Allemands, puisqu'on entend régulièrement dire différentes choses sur les Allemands. Je voudrais quand même rappeler que leurs émissions de CO2 baissent depuis un certain temps, malgré une sortie accélérée du nucléaire.

Pour répondre à Monsieur Oliver, je voudrais dire que nous n'appelons pas à voter un traité, nous appelons à l'existence d'un traité, ce qui est fondamentalement différent et je ne pense pas que cela enfreigne la posture de la Ville de Lyon par rapport aux prérogatives de l'État.

Je voudrais enfin appeler Monsieur Cucherat, qui se désolait ce matin de notre manque consternant d'ambition environnementale, à voter évidemment en faveur de ce rapport en cohérence avec ses propos.

Je vous remercie, Messieurs, Dames.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur Godinot.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Pour Lyon)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants ne prend pas part au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Adopté.

2021/1363 - Lyon 8e - Cession à titre onéreux à BNP Paribas Immobilier Résidentiel d'une partie des lots de copropriété 13 et 72, situés 15 bis avenue Jean Mermoz - EI 08251 - N° inventaire 08251A001-02 et 08251A002-02

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1364 - Lyon 7e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon des parcelles CK 7 et CK 9, situées 334 et 340 avenue Jean Jaurès et grevées de l'emplacement réservé n° 10 en vue de la réalisation d'un parc public et d'un équipement de loisirs, dans le cadre de la mise en demeure d'acquiescer du propriétaire au titre du droit de délaissement - EI 07322 et EI 07312 - N° inventaire 07322 A 001, 07322 T 001-01, 07312 A 001, 07312 B 001 et 07312 T 001-01 - Opérations 07322001 et 07312001 - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2021-1 «Aménagement espaces verts 2021-2026», programme 00012

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1366 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention tripartite relative à la gestion du centre funéraire sis 177 avenue Berthelot à Lyon 7e (EI 07020) signée le 3 décembre 2020 par le syndicat intercommunal Pompes funèbres intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL), le Pôle funéraire public (PFP) et la Ville de Lyon

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(M. Duvernois ne prend pas part au vote)
(Adopté.)

2021/1367 - Approbation d'une convention de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers situés 20 place des Docteurs Mérieux à Lyon 7e (EI 07026) au profit de la régie personnalisée Halle Tony Garnier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Mme Verney-Carron ne prend pas part au vote)
(Adopté.)

2021/1371 - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 19806,46 euros HT

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1378 - Hôtel Major Martin - Lyon 1er - Approbation d'une nouvelle grille tarifaire appliquée aux locaux associatifs

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/1383 - Lyon 3 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire du domaine privé signée le 17 septembre 2021, relatif à la prolongation jusqu'au 30 juin 2022 de la mise à disposition du tènement immobilier sis 219 rue Paul Bert à Lyon 3e au profit du CCAS - EI 03 438

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Mme Blanc et M. Duvernois ne prennent pas part au vote)
(Adopté.)

2021/1384 - Lyon 3e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition au profit au CCAS du logement sis au rez-de-chaussée de l'immeuble 142-144 rue Charial consentie dans le cadre d'une convention d'occupation précaire du domaine privé à titre onéreux pour la lutte contre le sans-abrisme ciblant des ménages avec enfants et l'accompagnement social renforcé - EI 03 441

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Mme Blanc et M. Duvernois ne prennent pas part au vote)
(Adopté.)

2021/1365 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public du mur du 20 rue du Professeur Grignard (7e arrondissement) et de cession de droits d'auteur établie entre la Ville de Lyon, l'association Médecins du Monde et l'artiste Tony Tetaz - Y?NOT pour la réalisation d'une fresque marquant les 35 ans de présence de l'association en France

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1368 - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit au profit de la SCOP SARL Les Trois-Huit

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1369 - Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'association Les Grands Concerts, relative à la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2e - EI 02112 - Jusqu'au 30 juin 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1370 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux relevant du domaine public de la Ville de Lyon, situés au sein des Subsistances, au profit de l'association Les Disques Supadope - 8 bis quai Saint-Vincent à Lyon 1er - EI 01 182 - 2022 à 2024

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/1372 - Approbation et autorisation de signature des conventions et des contrats de sous-location d'occupation 2022/2025 de la Ville de Lyon au profit des Centres sociaux, des Maisons des Jeunes et de la Culture et des Maisons de l'Enfance de Lyon

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(M. Souvestre ne prend pas part au vote)
(Adopté.)

2021/1373 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 16 rue Tissot à Lyon (9e arrondissement) au profit de l'association Bricolage d'Or - EI n° 09059 - Rectificatif

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

2021/1374 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Quartier Vol' terre Part-Dieu sise 30 rue de la Rize à Lyon (3e arrondissement) pour la mise à disposition d'un terrain communal situé 38 rue Voltaire à Lyon (3e arrondissement) - EI n° 03415 - Rectificatif

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
(Adopté.)

2021/1375 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Les Jardins du Château sise 29 avenue de Ménival à Lyon (5e arrondissement) pour la mise à disposition d'un terrain communal situé avenue de Ménival à Lyon 5e (Le Parc des Mûriers) - EI n° 05074

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
(Adopté.)

2021/1376 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un local du domaine privé à titre gratuit situé 10B-12B place Abbé Pierre à Lyon (9e arrondissement) au profit du groupement d'intérêt public Maison métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi - EI n° 09327

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille
(Mme Augéy ne prend pas part au vote)
(Adopté.)

2021/1377 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 178 rue Garibaldi à Lyon (3e arrondissement) au profit de la Fédération nationale des Anciens des Missions extérieures (FNAME) - EI n° 03195

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers sans demande d'intervention.

Ils sont assez nombreux en cette fin de Conseil. Je les mets aux voix de manière groupée. Ils n'ont pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des Assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

2021/1362 - Convention de partenariat entre la Ville de Lyon, le Centre communal d'Action sociale de la Ville de Lyon et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail Rhône-Alpes

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen de l'unique rapport de la Commission Solidarités, Vie des Aînés, Droits et Égalités, Santé et Prévention. Cet unique rapport porté par Monsieur Chevalier ne nécessite pas de présentation.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : Nous en avons terminé avec l'examen de notre ordre du jour. Avant de vous libérer, je viens de recevoir une demande de prise de parole pour des questions diverses par Monsieur Oliver. Je vous cède la parole.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Oui, très rapidement, mes chers collègues, avant de tous vous souhaiter un joyeux Noël, nous avons une question, puisque nous avons découvert hier dans Le Progrès que l'audit sur la vidéoprotection n'avait toujours pas commencé. Alors, nous sommes un peu surpris des délais. Il faut reconnaître qu'en 2014, le Comité d'Éthique de la Vidéoprotection avait été installé lors du premier Conseil municipal. Là, nous avons attendu plusieurs mois, au moins six mois. Vous êtes élu déjà maintenant depuis plus d'un an et demi. On nous annonce là que l'audit n'a pas encore commencé, ce qui bloque le déploiement de caméras supplémentaires. Nous aimerions bien avoir des éléments. Nous sommes assez inquiets quand nous lisons ce type de propos dans Le Progrès.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Nous n'allons pas vous laisser inquiets à la veille de Noël. Ce ne serait pas très sympathique. Rassurez-vous, le travail avance malgré tout, même si, effectivement, l'audit formellement doit être avancé, mais, sur la question du déploiement des caméras auquel vous faites référence, sachez que nous travaillons directement avec la Préfecture, qui doit nous transmettre une liste de proposition d'implantation, de déplacement plus précisément, de caméras. Certaines ont déjà pu faire l'objet d'un certain nombre de déplacements, n'est-ce pas, Monsieur Chichi. Je vous laisserai la parole si vous voulez compléter, bien sûr. Nos services, de la même façon, ont commencé à travailler, comme on dit, en temps masqué pour identifier les matériels de vidéoprotection qui pourraient être déplacés.

Monsieur Chichi, peut-être, juste un rapide mot de complément, pour ne pas que Monsieur Oliver soit trop stressé pendant les fêtes de Noël.

M. CHIHAI Mohamed, Adjoint : Merci de me lire dans Le Progrès.

Simplement pour compléter les propos de Monsieur le Maire, pour rappel, cet audit est décomposé en trois volets, le premier sur les usages, le second sur les technologies et le troisième sur la vidéoverbalisation.

Le troisième a bien commencé et il sera livré normalement autour du mois d'avril ou de mai.

Le second sur les technologies n'est pas pour l'instant extrêmement urgent. Il ne concerne pas le matériel installé aujourd'hui.

En revanche, pour le premier, nous avons lancé une première procédure de marché en plein été et nous n'avons eu qu'une seule réponse avec une entreprise qui ne présentait pas toutes les garanties d'expérience pour nous permettre de mener cet audit de la meilleure des manières. Nous avons donc interrogé les entreprises pour comprendre pourquoi elles n'avaient pas répondu à cet audit. Elles nous ont principalement répondu qu'elles ne disposaient pas du personnel durant l'été pour traiter le cahier des charges et formuler des propositions dans le cadre de ces audits.

Les cahiers des charges sont bien validés. La procédure de marché est en cours de lancement. Les réponses devraient donc nous parvenir dans les prochains mois.

Sur la question de la vidéosurveillance à Lyon, nous ne restons pas sans équiper certaines zones qui font l'objet de certaines inquiétudes en lien avec la DDSP notamment. Nous équipons donc certaines zones – vous le savez d'ailleurs pour la place Camille Georges dans le 2^e arrondissement – de caméras dites nomades. Nous les raccordons donc à notre CSU. Nous traitons ces zones de manière à identifier les problématiques et à y répondre de la meilleure des manières. Une fois que la problématique est traitée et que les personnes qui provoquaient les troubles sur cette zone ont été identifiées et poursuivies, nous passons à une autre zone. C'est à cela que Monsieur le Maire faisait référence, à savoir ces zones que nous travaillons avec la police nationale, une trentaine de zones, et que nous prenons selon le caractère d'urgence les unes à la suite des autres pour installer des caméras de vidéosurveillance et donc pour traiter les problématiques de sécurité.

D'ici à ce que l'audit soit rendu, nous avons une méthodologie qui nous permet de traiter les différentes zones d'une part et d'autre part, si nous devons découvrir un besoin plus pérenne, nous aurions, en lien encore avec la Préfecture et la police nationale, des caméras identifiées comme étant moins utiles et qui pourraient être alors déplacées.

(Monsieur Gérard Collomb s'exprime hors micro.)

M. LE MAIRE : Quel talent, Monsieur Collomb ! Vous voyez que nous savons reconnaître vos qualités, Monsieur Collomb.

Puisque c'est l'heure de vous souhaiter bonnes fêtes à chacun et à chacune, bien évidemment, je ne voudrais pas non plus, chère Madame Palomino, vous laisser sur votre faim et sans refaire le Conseil métropolitain, tout le monde aura noté que nous sommes ici en Conseil municipal, vous dire que, puisque votre question portait si ma mémoire est bonne sur la mise en place de la nouvelle autorité organisatrice des transports. Moi, je regrette que la proposition d'avoir quatre sièges pour les groupes d'opposition n'ait pas été acceptée par les différents groupes. Cela leur aurait permis d'avoir une voix au chapitre et de pouvoir s'exprimer dans le Conseil d'administration qui est sur le point d'être constitué, puisque je crois que c'était surtout sur ce point que la demande portait, de faire en sorte que les voix puissent être entendues. Je regrette que cela n'ait pas été accepté et que, de fait, il faudra trouver d'autres moyens pour que les voix de l'opposition puissent être entendues dans cette nouvelle autorité organisatrice des transports, mais je suis convaincu que cela pourra être le cas, notamment au sein de l'assemblée du Conseil métropolitain. Voilà pour ce qui est de ma réponse sur ce sujet, en espérant qu'elle vous satisfera à ce stade.

Chers collègues, je vous souhaite à tous et à toutes d'excellentes fêtes de fin d'année et nous nous retrouverons avec plaisir bien évidemment en 2022.

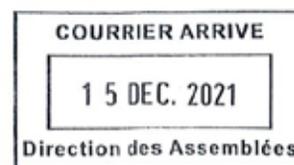
(La séance est levée à 17 heures 45.)

 ANNEXE

 AMENDEMENT

2021/1390 - Fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution de travaux

Amendement déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants - Rejeté



Conseil municipal du 16 décembre 2021

Rapport n°2021/1390

Fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public
en lien avec l'exécution de travaux

Amendement n° _____

Exposé des motifs

Considérant que le passage d'une tarification annuelle à une tarification mensuelle du m² pour les occupations temporaires du domaine public pour la durée des chantiers de constructions d'immeuble neuf, réhabilitation d'immeuble existant (chantier soumis à un permis de construire) et pour le mètre linéaire d'une ligne électrique de chantier entraîne une hausse tarifaire pour 12 mois de respectivement 21,5% et 140%, il convient de revenir à une progression tarifaire plus raisonnable.

Amendement

Chantier de construction d'immeuble neuf, réhabilitation d'immeuble existant, chantier soumis à un permis de construire

. la 1^{ère} année droit mensuel par m² 8 €

Remplacer 8 € par 7 €

Ligne électrique de chantier

. droit mensuel en mètre linéaire 1 €

Remplacer 1 € par 0,50 €